



Università
Ca' Foscari
Venezia

Corso di Laurea
Magistrale
in Lingue e letterature
europee, americane
e postcoloniali

Tesi di Laurea

« La plus sublime de toutes les poésies »
La République de Février dans l'éloquence quarante-huitarde
d'Alphonse de Lamartine

Relatore

Ch. Prof. Olivier Serge Bivort

Correlatrice

Ch.ma Prof.ssa Marie Christine Jamet

Laureanda

Elisa Puntarello

Matricola 872080

Anno Accademico

2018 / 2019

Ai miei genitori

Table des matières

<i>Introduction</i>	7
<i>Chapitre 1. Littérature et politique à l'époque romantique</i>	11
<i>Chapitre 2. La poésie de Lamartine du lyrisme des Méditations à la mission sociale</i>	23
<i>Chapitre 3. République et poésie dans la réflexion théorique de Lamartine</i>	37
<i>Chapitre 4. L'éloquence de Lamartine</i>	51
4.1 Étudier l'éloquence politique	51
4.2 Rhétorique et éloquence dans les premières années du XIX ^e siècle	55
4.3 Lamartine à la tribune sous la monarchie de Juillet	61
4.4 La révolution de Février et l'éloquence quarante-huitarde de Lamartine	72
<i>Chapitre 5. La République idéale de Février</i>	83
5.1 La République rationnelle	83
5.2 Le spectacle de la République	88
5.3 Le mot « république »	94
5.4 Lamartine, poète et mandataire du peuple	101
5.5 Le peuple de Février	104
<i>Chapitre 6. L'éloquence de Lamartine au lendemain de la révolution</i>	113
<i>Conclusion</i>	131
<i>Bibliographie</i>	135
<i>Documents audiovisuels</i>	142
<i>Sitographie</i>	142

Introduction

– Je préfère, dit Gauvin, la république de l'idéal.

Il s'interrompt, puis continua :

– Ô mon maître, dans tout ce que vous venez de dire, où placez-vous le dévouement, le sacrifice, l'abnégation, l'entrelacement magnanime des bienveillances, l'amour ? Mettre tout en équilibre, c'est bien ; mettre tout en harmonie, c'est mieux. Au-dessus de la balance il y a la lyre. Votre république dose, mesure et règle l'homme ; la mienne l'emporte en plein azur ; c'est la différence qu'il y a entre un théorème et un aigle.

[...]

Le sourire sévère de Cimourdain s'arrêta sur Gauvin comme pour tenir cette âme en arrêt.

– Poésie. Défie-toi des poètes.

– Oui, je connais ce mot. Défie-toi des souffles, défie-toi des rayons, défie-toi des parfums, défie-toi des fleurs, défie-toi des constellations.

– Rien de tout cela ne donne à manger.

– Qu'en savez-vous ? l'idée aussi est nourriture. Penser, c'est manger¹.

Deux cents ans après la publication des *Méditations poétiques*, ce recueil fondateur du romantisme français demeure l'œuvre la plus célèbre et la plus étudiée d'Alphonse de Lamartine. Et pourtant, la poésie lyrique n'est qu'une partie de la production littéraire d'un écrivain qui se consacra aussi à l'épopée, au théâtre, au récit de voyage, au roman et à l'historiographie. Lamartine fut également l'un des plus grands orateurs du XIX^e siècle, mais son éloquence est peu connue en dehors des cercles des spécialistes.

Le 4 mars 1848, Lamartine, en sa qualité de porte-parole du gouvernement provisoire institué au lendemain de la révolution de Février, répond à une délégation d'étudiants qui le remercient d'avoir défendu le drapeau tricolore et il s'exclame : « Que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies² ! ». Il ne s'agit pas d'une simple formule à effet : la République de Février est, aux yeux de Lamartine, une forme de poésie qui se réalise dans l'histoire.

C'est pourquoi, après avoir dressé le cadre du rapport entre littérature et politique à l'époque romantique, nous nous pencherons sur la production poétique de Lamartine. Nous montrerons comment il met progressivement sa poésie au service d'un idéal politique et social. Ensuite, nous proposerons une lecture critique de deux textes théoriques des années 1830, *Sur la politique*

1. Victor Hugo, *Quatrevingt-treize* [1874], édition présentée, établie et annotée par Yves Gohin, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 1979, p. 467.

2. « Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales, et déclarant qu'en lui les qualités du poète n'excluent pas celles de l'homme d'État », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, par Alphonse de Lamartine, précédés d'une étude sur la vie et les œuvres de Lamartine, par Louis Ulbach, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, t. V, 1865, p. 182.

rationnelle (1831) et *Des Destinées de la poésie* (1834) afin d'illustrer la conception lamartinienne de la république et de définir le rôle attribué à la poésie dans la société idéale de l'avenir. Élu député en 1833, Lamartine essaie pendant une dizaine d'années de concilier l'activité politique avec l'activité littéraire mais, dès la fin des années 1830, il délaisse la poésie pour se consacrer entièrement à sa carrière de parlementaire et d'orateur. Dans notre quatrième chapitre, nous aborderons le sujet principal de notre étude, à savoir l'éloquence de Lamartine. Le cinquième chapitre de notre travail sera consacré à l'analyse de l'éloquence révolutionnaire du poète (24 février-23 avril 1848) ; enfin, nous nous pencherons sur les discours prononcés par Lamartine à l'Assemblée nationale entre la fin du gouvernement provisoire et les élections présidentielles de décembre 1848.

Le critique qui aborde l'éloquence est confronté à une série de problématiques liées à la nature de cet exercice particulier. En effet, à l'instar d'une pièce de théâtre, l'évènement oratoire est une performance où les composantes extralinguistiques telles que la voix de l'orateur, ses gestes et la disposition de l'auditoire sont aussi importantes que la composante linguistique, à savoir le texte prononcé. Or, pour étudier l'éloquence du XIX^e siècle nous ne disposons que des transcriptions des discours (qui, comme nous le verrons, ne sont pas toujours fiables) et, le cas échéant, des témoignages des contemporains décrivant la performance de l'orateur et les réactions de l'auditoire.

Les sources primaires et secondaires concernant l'éloquence de Lamartine ne sont pas nombreuses. En premier lieu, il n'existe aucune édition moderne, critique et complète des discours du poète, raison pour laquelle nous avons utilisé l'anthologie intitulée *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, publiée en six tomes entre 1864 et 1865. Louis Ulbach, qui a préparé cette édition, n'est pas un critique littéraire mais un journaliste républicain, ami et admirateur de Lamartine. Louis Barthou, auteur d'une brochure intitulée *Lamartine orateur* (1916) n'est pas non plus un spécialiste de littérature : son analyse des discours du poète est menée du point de vue d'un homme politique. Néanmoins, l'ouvrage de Barthou, auquel nous ferons souvent référence dans notre travail, est une source précieuse parce que l'auteur étudie l'évolution de l'art oratoire de Lamartine et qu'il cite de nombreux témoignages contemporains.

La seule étude critique moderne d'une certaine ampleur consacrée à l'éloquence de Lamartine est celle de Dominique Dupart, *Le lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine 1834-1849*¹. Dupart montre que Lamartine façonne progressivement une sorte de démocratie fictive au sein de la Chambre censitaire de la monarchie de Juillet. En effet, dans ses discours, le poète donne voix à toutes les composantes de la société. En 1848, il devient officiellement

1. Dominique Dupart, *Le Lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine 1834-1849*, Paris, Honoré Champion, 2012.

le porte-parole du peuple français. Or, Dupart ne consacre qu'une petite partie de son ouvrage à l'éloquence de 1848 et les discours de cette période ne font pas l'objet d'une analyse approfondie.

L'importance de ces discours dépend des circonstances extraordinaires dans lesquelles ils ont été prononcés. En effet, l'éloquence de cette période est une éloquence révolutionnaire qui se déploie en dehors des lieux institutionnels : Lamartine engage un dialogue avec le peuple de Paris. Ses discours sont essentiellement des proclamations au peuple et des réponses aux délégations de citoyens qui défilent à l'Hôtel de Ville. Les réponses sont brèves et plutôt homogènes dans leur contenu : généralement, l'orateur remercie les représentants des délégations pour leur soutien, il s'engage au nom de la République à pourvoir aux besoins des citoyens et il loue les exploits du peuple pendant les journées de Février. Cette éloquence d'apparat pourrait paraître inutile et ampoulée ; or, les réponses aux délégations sont, à nos yeux, des événements oratoires très significatifs, ne serait-ce que d'un point de vue symbolique. En effet, le dialogue entre Lamartine et la population reflète l'harmonie et la concorde qui caractérisent les premières semaines de la révolution. En manifestant leur adhésion au gouvernement provisoire, les citoyens renforcent la légitimité de la nouvelle République. Dans ses réponses, Lamartine ne cesse de célébrer le spectacle merveilleux des journées de Février ; ce faisant, il ne se limite pas à raconter les événements (la révolution de Février ne correspond pas tout à fait à la représentation idéalisée qu'en donne l'orateur) mais il façonne l'image d'une république idéale. La fin du gouvernement provisoire, au lendemain des premières élections au suffrage universel masculin (23 avril 1848) met un terme à la communication directe entre Lamartine et le peuple. En outre, l'idylle commencée en février est menacée par des conflits sociaux de plus en plus violents qui atteindront leur apogée lors des journées de Juin. C'est pourquoi, dans les discours prononcés à l'Assemblée nationale après la fin du régime provisoire, un écart se creuse progressivement entre l'idéal de Lamartine et la réalité historique ; néanmoins, l'orateur ne cesse de défendre la république de ses rêves à la tribune.

Dans notre étude, nous analyserons les stratégies textuelles par lesquelles l'idéal poétique et l'idéal politique élaborés par Lamartine au cours des années se réalisent dans l'éloquence quarante-huitarde du poète. Pour ce faire, nous exploiterons les outils et les catégories de la rhétorique tels qu'ils ont été codifiés depuis l'Antiquité grecque et latine. Nous étudierons la manière dont Lamartine utilise les figures de rhétorique pour construire l'image de la République idéale de Février ; nous remarquerons aussi, dans l'éloquence révolutionnaire de 1848, un éclatement de la structure traditionnelle de l'oraison et un brassage des genres codifiés de l'art oratoire. Notre analyse des formes s'accompagnera d'une réflexion sur le contexte historique : en effet, nous essayerons de comprendre comment les événements de 1848 influencent la forme et le contenu des discours. Rentrer dans le détail des journées révolutionnaires et des séances de l'Assemblée nationale sera parfois

fondamental pour comprendre les choix formels de l'orateur. En outre, l'expérience de Lamartine sera replacée dans le contexte général de la transformation des rapports entre littérature, rhétorique et éloquence à l'époque romantique.

En 2018, pendant notre séjour à Paris dans le cadre du Master européen en Études Françaises et Francophones, nous avons eu l'occasion d'assister à une conférence tenue par Dominique Dupart lors du séminaire « Littérature et démocratie : approches théoriques, comparatives et historiques (XIX^e-XXI^e siècle) » organisé par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. C'est ainsi que nous avons eu notre premier contact avec l'éloquence de Lamartine. Les discours du poète nous ont fascinés, en premier lieu, pour leur beauté extraordinaire. De nos jours, nous assistons à une telle dégradation de la parole politique que la haute valeur esthétique et éthique associée depuis l'Antiquité à l'éloquence politique semble perdue. En outre, la politique et la poésie apparaissent aujourd'hui comme des sphères étanches. Même au XIX^e siècle, lorsque le rapport entre littérature et politique est inextricable, le fait qu'un poète choisisse de ranger sa lyre pour monter à la tribune ne manque pas de susciter, au moins dans un premier temps, l'étonnement des contemporains. Or, pour Lamartine, l'éloquence est un instrument pour transformer en réalité un rêve politique inséparable de la poésie. En effet, dès les *Méditations poétiques*, les œuvres du poète sont animées par une tension vers un idéal. Au fil des années, cet idéal devient de plus en plus défini jusqu'à s'identifier avec l'engagement auprès des hommes dans le but de construire une communauté parfaite. L'œuvre poétique se scinde progressivement de la poésie qui doit se réaliser dans le monde : dès lors, il nous a semblé intéressant d'étudier les modalités et les implications de telle réalisation.

Enfin, le moment historique que nous avons décidé d'approfondir dans notre étude est extrêmement intéressant : en effet, plusieurs traits caractéristiques de la société moderne plongent leurs racines dans la première moitié du XIX^e siècle. L'essor de la presse favorise l'émergence de l'opinion publique, ce qui entraîne une transformation de la communication politique. L'homme politique doit être concis, efficace et compréhensible par le plus grand nombre. Lamartine, comme nous le verrons, sait adapter rapidement son éloquence à ces changements. En 1848, l'écrivain guide la France pendant la transition de la monarchie à la république. C'est l'un des rares moments de l'histoire où un poète est à la tête d'une nation. Dès lors, l'expérience quarante-huitarde de Lamartine nous porte à nous interroger sur le statut du poète et sur le rôle de la poésie dans une société qui évoluera – brièvement – vers la démocratie.

Chapitre 1. Littérature et politique à l'époque romantique

Dans le cadre d'une étude consacrée au rapport entre poésie et politique dans l'œuvre de Lamartine, il est d'abord nécessaire d'évoquer le climat idéologique, politique et littéraire dans lequel l'auteur a opéré, afin de le situer à l'intérieur d'un contexte qui nous permette d'expliquer certaines de ses démarches et de saisir ses apports originaux. Dès lors, nous essayerons, en guise d'introduction, de reconstruire le panorama de la relation entre littérature et politique au XIX^e siècle, en nous concentrant particulièrement sur la place de la politique au sein de l'esthétique romantique et sur le rôle prépondérant de la poésie dans ce contexte. Il s'agit d'un discours complexe et potentiellement très vaste, étant donné que, au XIX^e siècle, les deux instances s'interpénètrent à plusieurs niveaux, ce qui impose de prendre en compte de multiples facteurs : la conception que chaque écrivain a de la politique ; du point de vue biographique, son rapport au pouvoir et à la chose publique ; la manière dont le politique rentre (ou ne rentre pas) dans le projet esthétique d'un auteur et les modalités de représentation des questions politiques dans les œuvres littéraires. En étudiant ce rapport, il faut toujours garder à l'esprit le fait que le

déplacement des théories politiques vers l'esthétique ne va pas sans les transformer profondément. Intégrées dans le texte littéraire, les idées politiques jouent un rôle critique bien plus qu'elles n'expriment l'adhésion à un parti constitué. Les grands écrivains du XIX^e siècle ne sont pas les hommes d'un parti, même les plus engagés, et les partis ne se reconnaissent pas toujours en eux¹ [...].

La politique, au contraire, « leur fournit avant tout des instruments pour construire une vision du monde² » ; et cela vaut aussi pour Lamartine, un des rares auteurs du siècle qui fut véritablement politicien en plus d'être poète.

Puisque la littérature n'est jamais complètement séparable du contexte historique et social dans lequel elle est produite, il est possible d'affirmer qu'elle se trouve depuis toujours en rapport avec la politique ; cette relation, cependant, acquiert, dans la période qui nous intéresse, une portée sans précédent. En effet, en détruisant l'ordre social ancien, la Révolution de 1789 marque l'avènement d'une ère nouvelle, et le début du lent acheminement des peuples européens vers la démocratie. La politique devient, dès lors, un enjeu capital, et elle le sera pendant tout le XIX^e siècle. Cette époque se configure pour la France comme un véritable laboratoire de formes de gouvernement : six régimes se succèdent (Premier Empire, Restauration, monarchie de Juillet, Seconde République, Second Empire,

1. Paule Petitier, *Littérature et idées politiques au XIX^e siècle : 1800-1870* [1996], ouvrage publié sous la direction de Claude Thomasset, Paris, Armand Colin, coll. 128. Lettres, 2005, p. 6.

2. *Ibid.*

Troisième République), et la tension politique et sociale jamais assouvie explose notamment lors de trois moments révolutionnaires majeurs (juillet 1830, février et juin 1848, Commune de Paris de mars à mai 1871). La possibilité d'engager un libre débat politique connaît naturellement des oscillations selon le régime au pouvoir, mais le rapport au politique reste incontournable chez les écrivains du siècle, quelles que soient leurs opinions.

Pour commencer, il n'est peut-être pas inutile de mieux cerner la notion abstraite de « politique », dont le sens est bien plus ample à l'époque que de nos jours. En effet, comme le souligne Paule Petitier,

La notion de politique au XIX^e siècle est aussi complexe qu'envahissante. Parlant de politique, on pourrait entendre ce qui règle la vie commune des hommes, ce qui définit le droit de participation de chacun aux débats concernant cette vie commune, ce qui fixe la forme d'autorité que se donnent les citoyens pour faire appliquer leurs décisions¹.

À cette dimension conceptuelle générale s'ajoute naturellement l'aspect concret de la lutte entre les différents partis ; qui plus est, le mot « politique » recouvre aussi, surtout à partir des années 1840, ce qu'on appelle la « question sociale² », à savoir le problème de la disparité entre les différentes classes de la société, aggravé par la plaie de la misère. Des écrivains tels que Lamartine et Victor Hugo se montrent particulièrement sensibles à ce dernier aspect.

Un discours sur la relation entre littérature et politique impose donc de prendre en compte, en premier lieu, les circonstances socio-historiques qui incluent non seulement le cadre événementiel, mais aussi les phénomènes s'étendant sur une longue durée, notamment le déclin de l'aristocratie, la montée de la bourgeoisie, l'émergence des classes populaires et la constitution progressive d'une opinion publique suite à l'avancée de la scolarisation et à l'essor de la presse. Des processus qui, se prolongeant tout au long du siècle, vont modifier petit à petit la configuration de la société française, et dont l'écho retentit dans les textes littéraires. En ce qui concerne le monde des lettres, chaque écrivain se situe en tant que citoyen par rapport à la politique, et cette dernière investit les œuvres littéraires dans tous les genres : il suffit de penser, à titre d'exemple, à la vitalité extraordinaire de la poésie politique dans la première moitié du siècle (élément sur lequel nous reviendrons), à l'omniprésence de la question du pouvoir et des formes de gouvernement dans le drame romantique et à l'importance du scénario politique dans les romans de Stendhal, Balzac ou Flaubert. La politique au XIX^e siècle est le moteur de débats autour de la forme, des contenus, et de la raison d'être même de la littérature. L'avancée de l'idée démocratique, notamment, entraîne une interrogation profonde

1. *Ibid.*, p. 11.

2. Voir *ibid.*, p. 39.

sur la survivance de la littérature dans la société moderne et sur le style censé caractériser une production littéraire nouvelle. La France issue de la Révolution, en effet, est marquée par l'effondrement des hiérarchies sociales traditionnelles et, parallèlement, par l'émergence du peuple, qui occupe désormais le devant de la scène historique. Face à la perspective qui se dessine de plus en plus nettement au cours du siècle d'une entrée des masses populaires et incultivées dans la vie politique active, le spectre d'un nivellement vers le bas entraînant une perte de la singularité nécessaire à l'art prend forme même chez les esprits libéraux comme Mme de Staël. Les États-Unis offriraient, à cet égard, l'image par excellence d'une société politiquement avancée mais antipoétique puisque dominée par les intérêts matériels, et donc non propice à l'épanouissement de l'art¹.

Procédons donc à un survol rapide du siècle, avant de nous concentrer sur l'imbrication du poétique et du politique dans l'esthétique romantique. Pour la génération d'écrivains qui vivent au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, la Révolution française et le début de l'Empire sont des événements si marquants qu'ils ne peuvent qu'éveiller une réflexion politique et susciter des prises de position fortes. Il n'est pas surprenant, dès lors, que de la part des deux auteurs habituellement considérés comme les représentants d'une sensibilité nouvelle qui annonce la saison romantique, Chateaubriand et Mme de Staël, l'activité littéraire et l'engagement politique aillent de pair². L'influence de Chateaubriand, et notamment du *Génie du christianisme* (1802), contribue largement à définir l'orientation politique des premiers romantiques, qui se veulent monarchiques et catholiques³. Victor Hugo, Alfred de Vigny, Gérard de Nerval, font tous leur entrée dans le panorama littéraire par des odes politiques. Ensuite, la vague d'enthousiasme qui accompagne la révolution de 1830 favorise la naissance, chez certains jeunes écrivains, d'un républicanisme qui reflète leur esprit de contestation dans le domaine artistique et qui est l'expression de leur sentiment d'inadéquation face à la société bourgeoise. Cette alliance entre « frénésie » littéraire et ferveur républicaine constitue un élément marquant de la seconde génération romantique⁴.

1. Le débat, qui implique notamment Mme de Staël et Alexis de Tocqueville, auteur de la *Démocratie en Amérique* (1835 et 1840), est illustré dans Laurence Guellec, « Du style démocratique en littérature », *Esprit*, n° 262 (3/4), mars-avril 2000, p. 28-39. Voir aussi Paule Petitier, *op. cit.*, p. 59-62.

2. Pour un panorama de la réflexion politique de ces deux intellectuels, auxquels s'ajoute Benjamin Constant, autre membre notable de la « génération de l'Empire », voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 24-30.

3. Victor Hugo ouvre sa préface de 1822 aux *Odes et Poésies diverses*, première version de celles qui deviendront ses *Odes et Ballades*, en déclarant : « Il y a deux intentions dans la publication de ce livre, l'intention littéraire et l'intention politique ; mais, dans la pensée de l'auteur, la dernière est la conséquence de la première, car l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses. » Victor Hugo, *Odes et Ballades*, dans *Œuvres poétiques*, édition établie et annotée par Pierre Albouy, préface par Gaëtan Picon, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. I, 1964, p. 265.

4. Voir Paul Bénichou, « Jeune-France et Boussingots : essai de mise au point », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 71, n° 3, 1971, p. 439-462, et Paule Petitier, *op. cit.*, p. 30-35.

La Révolution de 1848 représente l'apogée du rapport entre politique et littérature, qui se trouvent réunies dans la figure de Lamartine, poète à la tête de la Nation. « Illusion lyrique¹ » dans ses débuts, la Seconde République catalyse tous les espoirs, et elle semble destinée à accomplir le processus commencé en 1789. La grande majorité des écrivains et des artistes, défenseurs d'opinions politiques hétérogènes, décident de prendre une part active aux événements. Plusieurs d'entre eux, dont Victor Hugo, Alexandre Dumas, Eugène Sue ou Alfred de Vigny, se portent candidats aux élections et ils remportent des résultats variés ; d'autres, comme George Sand, donnent voix à leurs opinions dans la presse ; d'autres encore fondent des clubs ou y participent (Gérard de Nerval, par exemple, se lance dans l'aventure éphémère du « Club des Augustins »)². Certains écrivains se servent de tous ces canaux à la fois : comme le note Maurice Agulhon, « jamais sans doute la chose littéraire (au sens le plus large du terme) n'a été aussi étroitement mêlée à la politique³. » Mais les massacres de juin marquent l'échec du rêve car la République censée incarner la fraternité sombre dans la guerre civile et une désillusion encore plus profonde que celle qui avait suivi juillet 1830 s'empare du monde des lettres. Un sentiment de méfiance investit le domaine de la parole ; l'éloquence politique, qui avait connu jusque-là un épanouissement extraordinaire, favorisé par le climat de liberté des premiers mois de la Seconde République, est perçue comme fallacieuse, apte seulement à nourrir des illusions. Les belles phrases n'ont pas pu empêcher l'explosion de la violence ; aux yeux de certains, elles en seraient même en partie responsables⁴. Pour de nombreux écrivains, les événements de juin, puis le coup d'État du 2 décembre 1851 sanctionnent un détachement définitif de la chose publique, aussi bien à cause des restrictions croissantes de la liberté d'expression que d'une désillusion profonde : « LE 2 DECEMBRE m'a *physiquement dépolitiqué*⁵ », déclarera Baudelaire. Ce n'est pas, naturellement, la fin de la relation entre politique et littérature ; mais il faut du temps pour que cette dernière élabore une réponse au traumatisme. Le panorama de la seconde moitié du siècle est, de ce point de vue, très diversifié.

La poésie des années 1850, obéissant au principe de « l'art pour l'art », affiche, de manière générale, un refus des écrivains de se mêler aux questions politiques : pensons à *Émaux et camées* de Théophile Gautier (1852) ou aux *Poèmes antiques* de Leconte de Lisle, publiés la même année.

1. Selon l'expression créée par l'historien du mouvement ouvrier Georges Duveau (1903-1958) et toujours utilisée pour définir la première phase, idyllique, de la Révolution de 1848. Voir Georges Duveau, *1848*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1965, p. 61. Voir aussi Maurice Agulhon, « Introduction », dans Hélène Millot et Corinne Saminadayar-Perrin (dir.), *1848, une révolution du discours*, Saint-Étienne, Les Cahiers intempestifs, coll. Lieux littéraires / 4, 2001, p. 7.

2. Voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 42-43 et Jean-Pierre Bédéï, *La Plume et les barricades : de Lamartine à Baudelaire, les grands écrivains dans la révolution de 1848*, Paris, Express Roularta Éditions, 2012.

3. Maurice Agulhon, « Introduction », *cit.*, p. 7.

4. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 43-45.

5. Lettre de Charles Baudelaire à Narcisse Ancelle du 5 mars 1852, dans Charles Baudelaire, *Correspondance*, édition de Claude Pichois avec la collaboration de Jean Ziegler, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. I : janvier 1832-février 1860, 1973, p. 188. Italique dans le texte.

Malgré l'influence que Gautier exerce sur Baudelaire, la question du politique dans *Les Fleurs du Mal* (première édition en 1857) est plus complexe, puisque, comme l'a montré la critique, le politique est plutôt refoulé que complètement évacué¹. La poésie politique, naturellement, n'est pas morte avec le romantisme et l'expérience de 1848, témoin la profusion de poèmes et de chansons engagées qu'inspirera la Commune de Paris à des auteurs tel qu'Eugène Pottier, héritier d'une tradition de chansonniers et de poètes « amis du peuple » illustrée dans la première moitié du siècle par Pierre-Jean de Béranger et Pierre Dupont². Surtout à partir des années 1860, le roman apparaît comme le lieu privilégié d'une réflexion autour des événements de 1848 : tant Hugo dans *Les Misérables* (1862) que Flaubert dans *l'Éducation sentimentale* (1869) essayent de représenter cette expérience et de lui donner un sens. Toujours en matière de roman, le réalisme, dont Champfleury publie le manifeste en 1857 et qui se développe dans la décennie suivante (la préface de *Germinie Lacerteux* des frères Goncourt est de 1865), se fait promoteur d'une manière nouvelle d'aborder le politique en littérature : la légitimité de la représentation de la réalité dans tous ses aspects, y compris les plus humbles, devient une question fondamentale. Cependant,

bien que la base de leur esthétique soit la démocratisation du champ de la représentation, les écrivains réalistes refusent de l'associer à une prise de position politique active et nette. Et cela au nom d'un autre parti pris du réalisme, celui de représenter la nature sans y faire rentrer ni jugement moral, ni idéalisation. C'est dans cette abstention morale que se réfugie paradoxalement l'attitude politique³.

Nous reviendrons en détail sur l'histoire de la Révolution de 1848, prélude nécessaire à l'analyse de l'éloquence quarante-huitarde de Lamartine. Ce qu'il importe de souligner ici, au terme d'un tour d'horizon extrêmement simplifié servant à nous donner un aperçu des rapports complexes entre littérature et politique au XIX^e siècle, c'est que 1848 marque un tournant non seulement dans l'histoire, mais aussi dans le panorama littéraire. L'illusion de la toute-puissance de la parole poétique, immédiatement suivie d'une déception violente, vient en quelque sorte couronner de manière éphémère l'itinéraire romantique, pour marquer ensuite l'échec d'un courant désormais à bout de souffle⁴. Nous pouvons considérer l'année 1848 à la fois comme l'apogée et comme la fin d'une relation entre littérature et politique qui, dans la première moitié du siècle, avait assumé une portée inédite, unique dans l'histoire littéraire. Essayons donc de comprendre les caractères spécifiques de cette relation au sein de l'esthétique romantique.

1. Voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 72-74.

2. *Ibid.*, p. 66-67.

3. *Ibid.*, p. 63.

4. Voir Maurice Agulhon, « Introduction », *cit.*, p. 5-10.

À son essor, sous la Restauration, le romantisme qui ne se reconnaît pas encore comme mouvement artistique se configure essentiellement comme un défi porté à l'esthétique classique : l'opinion se répand qu'« il faut une littérature nouvelle à une société nouvelle¹. » L'orientation monarchiste et catholique des premiers romantiques trouve sa justification dans l'aspiration généralisée de ressusciter une communauté nationale fondée sur la sensibilité et la spiritualité qui, seules, rendent la poésie possible² ; ce conservatisme politique représente une réaction à l'esprit laïque et rationaliste du XVIII^e siècle, perçu comme froid et stérile, et donc accusé d'avoir tué la poésie. Le tournant libéral du courant ne fera que renforcer cet idéal de renouvellement :

Créer une littérature nouvelle adaptée à la société nouvelle, et même préparant l'évolution de cette société, telle est donc l'ambition du romantisme, fondée avant tout sur la liberté. L'esthétique romantique défend, comme corollaire de la liberté individuelle, la liberté de l'expression artistique, hors de toute normativité imposée au goût individuel par des poétiques, des critiques, des règles. La liberté de l'art signifie son autonomie : il ne doit être le valet ni de la politique ni des idées, et c'est cette absence d'inféodation qui est la condition de son rôle politique spécifique. Il n'est pas un reflet de la politique, mais une de ses modalités. Il représente la solution alternative à la violence dans la transformation de la société ; au bouleversement du concret, il ferait succéder une période de transformation spirituelle³.

Malgré l'influence qu'exercent sur les écrivains romantiques certains courants de pensée tel que le saint-simonisme, postulant pour le poète un rôle de guide et de moralisateur de la société⁴, le romantisme élabore donc sa propre vision du rapport entre littérature et politique en dehors d'un cadre étroitement utilitaire. Les deux dimensions se complètent l'une l'autre, à l'intérieur d'un système de pensée fondé sur « une appréhension totalisante du fait humain⁵ » : la réflexion politique (au sens général d'interrogation sur la société et sur les rapports entre les personnes) implique la réflexion esthétique, et vice-versa. C'est donc une certaine idée de l'art et du statut de l'écrivain qui réunit ceux que nous appelons « les romantiques » et qui nous aide à comprendre leur rapport au politique, au-delà de la grande diversité de leurs parcours individuels.

1. Paule Petitier, *op. cit.*, p. 54.

2. *Ibid.*, p. 53.

3. *Ibid.*, p. 55-56. Il convient de souligner, cependant, que cette tension vers une libération de l'art ne se traduit pas, chez les romantiques, en une position anarchiste ou en un refus complet de la tradition, en particulier en ce qui concerne la question des formes (nous aurons l'occasion de revenir, par la suite, sur la question du conservatisme formel du premier Lamartine). De même, l'orientation politique de plus en plus libérale des plus grands représentants du courant ne débouche jamais sur des positions ouvertement révolutionnaires.

4. Voir Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes* [1977], dans *Romantismes français*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, t. I, 2004, p. 715-720. Sur l'attitude de Lamartine envers le saint-simonisme, dont il admire l'idée fondamentale tout en critiquant certains aspects de la doctrine, voir Alphonse de Lamartine, *Voyage en Orient (Souvenirs, impressions, pensées et paysages, pendant un voyage en Orient (1832-1833) ou Notes d'un voyageur)*, édition présentée, établie et annotée par Sophie Basch, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 2011, p. 673-674.

5. Paule Petitier, *op. cit.*, p. 10.

Un autre élément fondamental qui caractérise l'expérience romantique du politique, c'est que l'alliance entre politique et littérature se fonde essentiellement sur la poésie. La tradition de la poésie politique, en particulier sous la forme de la satire, remonte à l'Antiquité grecque et latine, et elle ressurgit avec force aux moments les plus troublés de l'histoire française (par exemple, pendant les guerres de Religion, sujet des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, 1615). Dans une période aussi tourmentée que le XIX^e siècle, la poésie politique ne peut que gagner une vitalité nouvelle : nous avons cité Béranger, Pierre Dupont et Eugène Pottier ; nous pouvons penser aussi au poète Auguste Barbier, dont les *Iambes* (1832) reprennent dans leur titre même le mètre consacré à la satire dans la Grèce antique. Les *Châtiments* de Victor Hugo (1853) restent le monument le plus accompli de la poésie politique romantique¹. Mais pourquoi la poésie ? Comment se fait-il que la figure du poète gagne une autorité telle qu'elle lui permette non seulement de représenter des questions politiques dans ses vers, mais aussi et surtout d'agir sur la société par sa parole, et de se poser en guide pour ses concitoyens ?

C'est la question abordée par Paul Bénichou dans *Le Sacre de l'écrivain*, où le critique montre comment, à la suite des transformations idéologiques suivant la Révolution française, la figure du philosophe, incarnation de l'autorité intellectuelle au XVIII^e siècle, est remplacée par celle du poète au début du XIX^e. Le cadre est toujours celui de la reconstitution d'une communauté autour d'une spiritualité renouvelée et de rapports humains fondés sur la sensibilité, en opposition à la toute-puissance de la raison, censée avoir porté au déchaînement de la violence révolutionnaire². Il ne faut pas oublier que la poésie, aux yeux des hommes et des femmes du début du XIX^e siècle, renaît avec les *Méditations poétiques* de Lamartine. En 1820, la publication de ce bref recueil d'un poète jusqu'alors inconnu a l'effet d'une révolution littéraire. Lamartine arrive à donner une forme poétique à la sensibilité de son temps, et le succès de l'œuvre, qui confère à son auteur une popularité extraordinaire, contribue sans aucun doute au gain d'autorité dont jouit la parole poétique. Dans les premières décennies du siècle, la vague d'enthousiasme des lecteurs français pour la poésie renouvelée ne peut que favoriser l'émergence de la figure du « Mage romantique³ » : les poètes de cette période sont marqués par une confiance extrême en la valeur performative de la parole, en sa possibilité d'agir sur la société et sur les hommes ; ils conçoivent la poésie comme une langue universelle qui, s'adressant aux sentiments, est capable de parler à tous. C'est pourquoi le lyrisme subjectif dont les *Méditations* représentent le véritable manifeste, et qui sera cultivé par tous les poètes romantiques, n'est pas incompatible avec l'aspiration à atteindre l'humanité tout entière : le poète se montre capable d'exprimer ce qu'il y a de plus intime et de plus universel dans le sujet ; dès lors, il

1. *Ibid.*, p. 65-66.

2. Voir Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain* [1973], dans *Romantismes français*, éd. cit., t. I, en particulier p. 127-132.

3. C'est le terme que Bénichou emploie pour désigner les trois figures de Lamartine, Vigny et Hugo. Voir Paul Bénichou, *Les Mages romantiques* [1988], dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II.

est à même de donner voix à l'intériorité de tous les hommes. La solitude, la nostalgie, la relation de l'homme avec Dieu, faite d'élans de foi mais aussi de doutes et de moments de désespoir, le sentiment du passage du temps sont des expériences dans lesquelles n'importe quel lecteur peut se reconnaître, d'autant plus que Lamartine efface progressivement les références biographiques de ses poèmes. Il suffit de songer à l'« Ode au lac de Bourget », texte conçu en 1817, qui devient ensuite « Le Lac de B*** » et puis simplement « Le Lac » : titre qui contribue à projeter sur un plan universel la méditation destinée à devenir l'une des plus célèbres du recueil¹. Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur la vocation du lyrisme lamartinien à se faire la langue de tous : nous nous arrêterons, dans cette perspective, sur les choix linguistiques du poète dans les *Méditations* et nous analyserons, ensuite, la manière dont Lamartine transpose dans ses œuvres poétiques un idéal de fraternité et de communion entre les hommes élaboré au fil des années.

Le poète romantique vise donc à élargir le plus possible son public et à étendre la sphère de rayonnement de sa parole. Pour ce faire, il ne se sert pas seulement des vers, mais il exploite savamment les outils de la presse et de l'éloquence politique². Puisque la conscience de sa « mission » l'amène à pratiquer plusieurs genres, le prestige de sa figure dépasse facilement le cadre des lecteurs de sa seule poésie. Si son lectorat reste en majorité nécessairement bourgeois, étant donné le taux élevé d'analphabétisme, le poète romantique se figure un destinataire fictif bien plus ample, un peuple conçu comme un tout harmonique, souffrant et encore privé de voix, dont il se charge d'être le porte-parole et qu'il s'engage à guider vers l'avenir³. Cet engagement, comme le témoignent les deux exemples de Lamartine et de Victor Hugo, ne se limite pas à l'activité littéraire, mais il prend aussi la forme d'une intervention concrète dans le domaine politique : lorsque la parole aspire à devenir action, le poète et le politicien se rencontrent. Quel effet cela a-t-il sur la poésie ? C'est une des questions auxquelles nous essayerons de répondre dans cette étude, à l'égard de l'expérience de Lamartine, en reprenant en relation à la pensée particulière de cet auteur tous les thèmes qui ont été abordés ici de manière générale : la fonction de la poésie, la conception de la langue et le mythe du peuple.

1. Voir Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, édition présentée, établie et annotée par Marius-François Guyard, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1977, p. 1809.

2. L'exemple de Lamartine est significatif dans ce contexte, puisque non seulement il fonde ses propres journaux et périodiques, dont *Le Bien Public* en 1843, *Le Conseiller du peuple* en 1849 et *Le Civilisateur* en 1852, mais il se préoccupe aussi de suivre le processus de reproduction et de diffusion dans la presse de ses discours prononcés à la Chambre, faisant preuve d'une conscience remarquable des potentialités du nouveau médium en termes de promotion de son image. Voir *Lamartine, œuvres et ouvrages le concernant*, livre réalisé par un groupe de travail du Pôle Lamartine, composé de Anne-Marie Doucet, Martine Dupeuble, Guy Fossat et avec l'appui des bibliothécaires Charles Angeli et Marie-Noëlle Guillemain, Académie de Mâcon, mise à jour de mars 2017, p. 6. Disponible sur le site internet de l'Académie de Mâcon, <https://fr.calameo.com/read/004546735ba578a34b98b>. Page consultée le 03/07/2019. Voir aussi Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 40-42.

3. Voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 21-23.

Si le parcours de Lamartine peut être considéré à bien des égards comme l'illustration du panorama que nous venons d'esquisser, son expérience représente aussi un cas unique, notamment à cause du rôle qu'il joue en 1848. Le père du lyrisme romantique, en effet, est aussi le membre le plus en vue du gouvernement provisoire qui détient le pouvoir de février à mai, prélude à l'instauration de la Seconde République : ministre des Affaires étrangères, il exerce dans les faits la fonction de véritable chef du gouvernement¹. Son rôle de porte-parole de la Nation est sanctionné et légitimé par les Français lors des élections du 23 avril, les premières élections au suffrage universel masculin, qui voient Lamartine remporter presque deux millions de voix : dix départements le choisissent comme leur représentant². Pour mieux saisir les caractères qui distinguent l'expérience lamartinienne du rapport entre littérature et politique, une comparaison avec Victor Hugo est nécessaire et profitable, d'autant plus que ce dernier suit, quelques années plus tard, un itinéraire politique et idéologique comparable à celui de son aîné, passant d'un conservatisme initial à des positions de plus en plus libérales. Lorsque la révolution de Février éclate, en effet, Hugo se prononce en faveur de la Régence de la duchesse d'Orléans. Ses convictions républicaines mûrissent petit à petit : élu député de Paris à l'Assemblée constituante en juin, il soutient la répression de l'insurrection de la part des forces régulières de Cavaignac, tout en s'engageant pour essayer de limiter les accès de violence contre le peuple. En 1849 il se détache de la droite conservatrice dans les rangs de laquelle il siégeait depuis son élection à la Chambre des Pairs, quatre ans auparavant ; au cours des années précédant le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, il défend à l'Assemblée législative les bienfaits de la République de Février, tels que la liberté de la presse ou le suffrage universel masculin, contre des mesures restrictives croissantes. Hugo recueille donc, en quelque sorte, le flambeau du poète-prophète Lamartine, et alors que celui-ci plonge rapidement dans l'oubli et dans la spirale de ses dettes, celui-là va incarner le cœur républicain de la France en exil. Toutefois, il y a entre les deux auteurs des différences notables. En premier lieu, Lamartine écrit, somme toute, peu de poésie politique au sens traditionnel du terme ; non qu'il se refuse d'affronter des enjeux politiques dans ses œuvres (il suffit de penser à *Jocelyn*, où les événements de 1793 sont le moteur de l'histoire), mais la question politique rentre de préférence dans sa poésie par d'autres voies, et se situe sur un plan différent de la simple représentation, comme nous aurons l'occasion de le voir dans les chapitres suivants³. Songeons, ensuite, à l'importance des préfaces que Victor Hugo ne manque jamais de placer au début de ses recueils et de ses drames, et qui scandent l'évolution de ses opinions littéraires et politiques presque année par année. Ces textes (les préfaces aux *Odes et Ballades* qui se succèdent de 1822 à

1. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852* [1973], Paris, Éditions du Seuil, coll. Points histoire, 2002, p. 45-46.

2. Henri Guillemin, *Lamartine en 1848*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948, p. 53.

3. Voir Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1052.

1828, la préface de *Cromwell* en 1827, celle d'*Hernani* en 1830, pour n'en citer que quelques-uns) ont une telle influence qu'ils sont habituellement mentionnés pour illustrer l'itinéraire du romantisme dans son ensemble. Lamartine, en revanche, s'adonne rarement aux écrits théoriques. Il faut attendre les années 1830 pour qu'il esquisse une première véritable théorisation de ses opinions poétiques et politiques, et encore, en dehors de l'opuscule *Sur la politique rationnelle* (1831) et des *Destinées de la poésie* (1834), les autres textes (dont le *Discours de réception à l'Académie française* du 1^{er} avril 1830, le *Résumé politique* qui clôt le *Voyage en Orient* et plusieurs passages du *Voyage en Orient* lui-même de 1835) ne se présentent pas immédiatement comme des déclarations de principes, quoiqu'ils aient été récupérés à posteriori par la critique qui en a fait des « manifestes » de sa pensée en évolution¹. Les réflexions théoriques de Lamartine, d'ailleurs, viennent le plus souvent à la suite de son action politique (et de son activité poétique) : la saison la plus riche en préfaces et en écrits politiques et esthétiques est, en effet, celle qui suit sa chute après 1848, lorsqu'il est poussé par la nécessité de justifier ses actes et d'ajouter des contenus inédits à ses œuvres en vue de leur republication. Malgré cette réticence à théoriser, et même si la plus grande partie de la production poétique de Lamartine n'est pas « engagée », il ne faut pas oublier qu'il exploite d'autres moyens pour faire entendre sa voix : la presse, le théâtre, l'éloquence politique et l'historiographie ; ce dernier élément le distingue de ses contemporains. Son *Histoire des Girondins* (1847), qui connaît un succès immense, se situe dans le cadre d'un renouveau de la réflexion autour de la Révolution française finalisé à éclairer les raisons de l'échec de 1830². C'est pourquoi Lamartine suit un itinéraire indépendant des autres poètes romantiques aussi bien en politique qu'en littérature.

Un dernier élément mérite d'être signalé qui nous permet de reconnaître en Lamartine une figure de transition dans le progrès de sa Nation vers une société moderne. Très tôt, dès la première moitié du siècle, une certaine partie du romantisme, représentée en premier lieu par Vigny (plus jeune que Lamartine), évolue dans une direction qui fait du poète un aristocrate dont la noblesse dérive de l'art ; un homme supérieur, mais coupé du reste de l'humanité, considérée comme incapable de le comprendre et de reconnaître son talent. Une telle vision, qui est à l'origine de l'image du poète maudit, aura une très grande influence sur le développement de la poésie au cours du siècle. Contrairement à cette tendance, Lamartine, aristocrate de naissance (tout comme Vigny, d'ailleurs) et l'un des derniers représentants d'une classe sociale en train de disparaître, aspire, au fil des années, à incarner l'idée démocratique, aussi bien dans ses discours que dans son action politique³. À ce propos, puisque nous avons évoqué plusieurs fois Victor Hugo, et que nous avons mentionné ses écrits théoriques, nous pourrions emprunter, pour conclure, une phrase de la préface de 1853 aux

1. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 76, note 3.

2. Voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 41-42.

3. Comme le montre Dominique Dupart, *op. cit.*

Odes et Ballades, dans laquelle l'auteur entend justifier sa propre évolution idéologique, mais qui paraît particulièrement adaptée à illustrer le parcours de Lamartine : « De toutes les échelles qui vont de l'ombre à la lumière, la plus méritoire et la plus difficile à gravir, certes, c'est celle-ci : être né aristocrate et royaliste, et devenir démocrate¹ ».

1. Victor Hugo, *Odes et Ballades*, éd. cit., p. 287.

Chapitre 2. La poésie de Lamartine du lyrisme des *Méditations* à la mission sociale

Lamartine entre dans le monde littéraire en 1820, année de publication des *Méditations poétiques*. Le titre du recueil ne renvoie à aucun genre connu à l'époque, et Eugène Genoude, un ami du poète chargé de rédiger l'« Avertissement » de la première édition, explique qu'il s'agit des

épanchements tendres et mélancoliques des sentiments et des pensées d'une âme qui s'abandonne à ses vagues inspirations. Quelques-unes s'élèvent à des sujets d'une grande hauteur ; d'autres ne sont, pour ainsi dire, que des soupirs de l'âme¹.

Dans cette œuvre l'inspiration lyrique (les « sentiments ») rejoint la profondeur philosophique (les « pensées »)². L'auteur refuse l'idée héritée du XVIII^e siècle selon laquelle la poésie, considérée comme inférieure à la prose et réduite à une technique de la versification, ne serait qu'un ornement³. Les *Méditations* expriment une condition existentielle, elles sont le reflet des aspirations vagues et des inquiétudes de l'homme moderne, « borné dans sa nature, infini dans ses vœux⁴ » : le « vague des passions » décrit par Chateaubriand et illustré dans la prose de *René* trouve ainsi son chantre en poésie⁵.

Lamartine accomplit une « redéfinition du lyrisme qui passe par un recentrement sur le cœur humain.⁶ » Le poète n'est plus un peintre qui décrit la réalité dans ses vers, selon le dogme *ut pictura poesis*⁷, mais plutôt une « caisse de résonance⁸ » qui recueille et amplifie les impressions provenant de l'extérieur ; puisque « pour tout peindre, il faut tout sentir⁹ », il est constamment dans un état de réceptivité. Le monde matériel dans les *Méditations* acquiert de l'importance dès lors qu'il est « filtré » par l'imagination et la mémoire d'un moi poétique, comme l'auteur l'explique *à posteriori* dans la « Première Préface des *Méditations* » rédigée en 1849 :

1. « Avertissement de l'Éditeur » de la première édition des *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, textes réunis et présentés par Christian Croisille, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, 2009, p. 22.

2. Jean-Pierre Bertrand et Pascal Durand, *La modernité romantique : de Lamartine à Nerval*, Paris, Les Impressions nouvelles, coll. Réflexions faites, 2006, p. 35.

3. Aurélie Loiseleur, « Préface », dans Alphonse de Lamartine, *Méditations poétiques. Nouvelles méditations poétiques*, édition établie, présentée et annotée par Aurélie Loiseleur, Paris, Le Livre de Poche, coll. Classiques, 2006, p. 9-11.

4. « L'Homme », *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 6.

5. *Génie du christianisme* [1802], deuxième partie, livre troisième, chapitre IX (« Du vague des passions »), dans François-René de Chateaubriand, *Essai sur les révolutions ; Génie du christianisme*, texte établi, présenté et annoté par Maurice Regard, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1978, p. 714-716. Voir aussi Aurélie Loiseleur, « Préface », cit., p. 21.

6. *Ibid.*, p. 21.

7. *Ibid.*, p. 15.

8. *Ibid.*, p. 10.

9. « L'Enthousiasme », *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 35.

J'étais né impressionnable et sensible. Ces deux qualités sont les deux premiers éléments de toute poésie. Les choses extérieures à peine aperçues laissaient une vive et profonde empreinte en moi ; et quand elles avaient disparu de mes yeux, elles se répercutaient et se conservaient présentes dans ce qu'on nomme l'*imagination*, c'est-à-dire la mémoire, qui revoit et qui repeint en nous¹.

D'où le « dépouillement du cadre² » qui caractérise les poèmes : un petit nombre d'éléments du paysage (le lac, le vallon, les montagnes) suffit à évoquer l'univers très resserré des *Méditations* parce que la nature n'a pas de valeur en soi mais renvoie à l'état intérieur de celui qui la contemple, à l'absence d'un être aimé ou à Dieu. Citons par exemple une strophe de « Souvenir » :

C'est toi que j'entends, que je vois,
Dans le désert, dans le nuage ;
L'onde réfléchit ton image ;
Le zéphyr m'apporte ta voix³.

Songeons aussi à la dernière strophe du « Vallon » :

Dieu, pour le concevoir, a fait l'intelligence ;
Sous la nature enfin découvre son auteur !
Une voix à l'esprit parle dans son silence,
Qui n'a pas entendu cette voix dans son cœur⁴ ?

Les *Méditations* sont caractérisées par le repliement sur soi du sujet lyrique, mais les situations représentées sont universelles, en premier lieu parce que Lamartine élimine presque complètement les repères spatiotemporels de ses poèmes. Nous avons mentionné le passage de l'« Ode au lac de Bourget » à « Le Lac » ; excepté l'« Ode à la naissance du duc de Bordeaux », il est impossible de situer les poèmes à un moment précis de l'histoire⁵. En outre, la communauté des lecteurs peut s'identifier dans les expériences intérieures évoquées par le poète. Le sujet lyrique, dans les *Méditations*, se trouve dans un état de tension constante vers l'idéal. Le moi invoque son Elvire, création poétique inspirée de plusieurs figures réelles (notamment de Julie Charles, que Lamartine connut en 1816 et qui mourut l'année suivante). Le sentiment d'un vide fondamental qui hante le sujet est lié avant tout à la mort de la femme aimée ; l'absence de cette figure féminine, nécessaire d'ailleurs à son idéalisation, entraîne la nostalgie et le regret pour un amour perdu ou non réalisé⁶. En

1. « Première Préface des *Méditations* » [1849], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 140. Italique dans le texte.

2. Aurélie Loiseleur, « Préface », cit., p. 14.

3. « Souvenir », *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 29.

4. « Le Vallon », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 20.

5. Aurélie Loiseleur, « Préface », cit., p. 28.

6. *Ibid.*, p. 33-36.

effet, les poèmes qui invoquent Elvire sont tournés le plus souvent vers le passé (pensons encore à « Souvenir » ou à « Le Lac »). Or, l'idéal auquel aspire le moi peut aussi s'identifier au divin. Dieu est omniprésent dans le recueil, d'autant plus que pour Lamartine la poésie est inséparable de la prière¹. Pourtant les dessins de la Providence sont obscurs et l'homme est souvent en proie au désespoir face à une divinité insondable :

Quel crime avons-nous fait pour mériter de naître ?
L'insensible néant t'a-t-il demandé l'être,
Ou l'a-t-il accepté ?
Sommes-nous, ô hasard, l'œuvre de tes caprices ?
Ou plutôt, Dieu cruel, fallait-il nos supplices
Pour ta félicité² ?

Le présent est incompréhensible, l'avenir incertain, ce qui n'empêche pas le moi de s'abandonner parfois à la confiance dans un principe supérieur, comme le montrent ces vers de « La Prière » :

Et quand la nuit, guidant son cortège d'étoiles,
Sur le monde endormi jette ses sombres voiles,
Seul, au sein du désert et de l'obscurité,
Méditant de la nuit la douce majesté,
Enveloppé de calme, et d'ombre, et de silence,
Mon âme, de plus près, adore ta présence ;
D'un jour intérieur je me sens éclairer,
Et j'entends une voix qui me dit d'espérer³.

Le moi, conscient de sa finitude, a besoin de s'élever vers un idéal : « j'aime, il faut que j'espère⁴ », avoue le poète dans « L'Immortalité » ; « le réel est étroit, le possible est immense⁵ », lit-on dans « L'Homme ». Néanmoins, l'objet de cette aspiration reste indéterminé (« Que ne puis-je, porté sur le char de l'aurore, / Vague objet de mes vœux, m'élancer jusqu'à toi⁶ »), ineffable (« Mais sitôt que je veux peindre ce que je sens, / Toute parole expire en efforts impuissants⁷ ») et impossible à atteindre, qu'il s'agisse de Dieu ou de la femme aimée. Il est aisé de comprendre pourquoi les

1. Comme il l'affirme dans le commentaire ajouté en 1849 au poème « La Prière » : « J'ai toujours pensé que la poésie était surtout la langue des prières [...]. Quand l'homme parle au suprême Interlocuteur, il doit nécessairement employer la forme la plus complète et la plus parfaite de ce langage que Dieu a mis en lui. Cette forme relativement parfaite et complète, c'est évidemment la forme poétique. » Alphonse de Lamartine, *Méditations poétiques. Nouvelles méditations poétiques*, éd. cit., p. 174.

2. « Le Désespoir », *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 23.

3. « La Prière », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 47.

4. « L'Immortalité », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 17.

5. « L'Homme », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 7.

6. « L'Isolément », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 4.

7. « Dieu », *Méditations poétiques* [1820], dans *ibid.*, p. 71.

Méditations sont perçues à leur parution comme la réponse parfaite à la soif d'absolu qui hante les jeunes générations au lendemain de la Révolution française.

En matière de versification, Lamartine reste fidèle à la tradition, puisque pour lui « le vers ou le rythme étant le beau idéal dans l'expression ou dans la forme de l'expression, ce serait redescendre que de l'abandonner ; il faut le perfectionner, l'assouplir, mais non le détruire¹ ». En ce qui concerne la langue, le poète abandonne les expressions grandiloquentes et les tournures syntaxiques héritées de la rhétorique néoclassique au profit d'un français moins ampoulé, facilement compréhensible et proche de la conversation quotidienne. Les inversions, les périphrases nobles et les références mythologiques propres à la langue poétique du siècle précédent sont considérablement réduites. Le lexique des *Méditations* est courant et les phrases, bien que soumises à la structure métrique, donnent parfois l'impression d'un discours en prose², comme nous pouvons l'observer dans les vers suivants de « L'Homme » :

Mais que sert de lutter contre sa destinée ?
Que peut contre le sort la raison mutinée ?
Elle n'a comme l'œil qu'un étroit horizon.
Ne porte pas plus loin tes yeux ni ta raison :
Hors de là tout nous fuit, tout s'éteint, tout s'efface ;
Dans ce cercle borné Dieu t'a marqué ta place.
Comment ? pourquoi ? qui sait ? De ses puissantes mains
Il a laissé tomber le monde et les humains,
Comme il a dans nos champs répandu la poussière,
Ou semé dans les airs la nuit et la lumière ;
Il le sait, il suffit : l'univers est à lui,
Et nous n'avons à nous que le jour d'aujourd'hui³ !

Dans la « Première Préface des *Méditations* », Lamartine insiste sur la nouveauté du recueil et il revendique *à posteriori* son propre mérite :

Je suis le premier qui ait fait descendre la poésie du Parnasse, et qui ait donné à ce qu'on nommait la muse, au lieu d'une lyre à sept cordes de convention, les fibres mêmes du cœur de l'homme, touchées et émues par les innombrables frissons de l'âme et de la nature⁴.

Ce n'est pas seulement la poésie qui descend du Parnasse dans les *Méditations* : le poète lui-même « descend » parmi ses lecteurs en adoptant une langue plus transparente et plus immédiate. Dans les

1. Lettre de Lamartine à Louis-Adolphe de Mareste du 19 mars 1823, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine. Deuxième série (1807-1829)*, textes réunis, classés et annotés par Christian Croisille avec la collaboration de Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, t. III : 1820-1823, 2005, p. 394.

2. Jean-Pierre Bertrand et Pascal Durand parlent à propos des *Méditations* d'une « inflexion prosaïque du verbe poétique ». Jean-Pierre Bertrand et Pascal Durand, *op. cit.*, p. 41.

3. « L'Homme », *Méditations poétiques* [1820], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 5.

4. « Première Préface des *Méditations* » [1849], cit., p. 145.

poèmes, en outre, il se présente comme un homme commun désireux de donner voix à ses émotions et à ses tourments, et non pas comme un technicien du vers :

Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
Comme l'eau murmure en coulant¹.

Ce mythe du poète faisant des vers par instinct que Lamartine ne cessera jamais d'entretenir² s'explique par sa conception de la poésie comme « cri de l'âme³ » et comme expression spontanée de l'intimité. Les critiques ont souligné le caractère factice de cette idée, fille de la conception romantique de l'inspiration : en fait Lamartine travaille longuement ses vers pour obtenir l'effet d'immédiateté et de naturel si typique des *Méditations*⁴.

Les *Harmonies poétiques et religieuses*, publiées en 1830, se placent dans le sillage des *Méditations*. Ce deuxième recueil lyrique exprime un souci semblable de sincérité et d'authenticité : l'auteur offre au lecteur des « poésies réelles et non feintes, qui sentent moins le poète que l'homme même⁵ ». Comme l'indique le titre de l'ouvrage, ici la poésie est essentiellement prière, hymne adressé à Dieu, même si certains poèmes chantent la difficulté de trouver une langue pour parler de l'Être ineffable par excellence :

Ah ! Si j'avais des paroles,
Des images, des symboles,
Pour peindre ce que je sens !
Si ma langue embarrassée
Pour révéler ma pensée
Pouvait créer des accents⁶ !

Lamartine prend pour modèle la poésie sacrée, notamment les *Psaumes* de David⁷. Dans l'« Avertissement » le poète explique que les *Harmonies*

1. « Le Poète mourant », *Nouvelles méditations poétiques* [1823], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 147.

2. L'auteur insiste particulièrement sur cet aspect dans les commentaires qu'il ajoute aux *Méditations* lors de l'Édition dite « des Souscripteurs » en 1849. Dans ces textes Lamartine évoque les circonstances de composition de ses poèmes (souvent imprécises ou factices) en soulignant le rôle joué par l'improvisation. Aurélie Loiseleur, « Préface », cit., p. 39-40.

3. « Première Préface des *Méditations* » [1849], cit., p. 151.

4. Voir, par exemple, l'analyse de Pierre Barrère dans « La musique dans la poésie de Lamartine », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 36, n° 4, 1929, p. 511-536.

5. « Avertissement » des *Harmonies poétiques et religieuses* [1830], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 50.

6. « Désir », *Harmonies poétiques et religieuses* [1830], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 385-386.

7. « Première Préface des *Méditations* » [1849], cit., p. 146, note 2. Nous aurons l'occasion de revenir sur la figure de David qui est fondamentale pour Lamartine.

étaient destinées, dans la pensée de l'auteur, à reproduire un grand nombre des impressions de la nature et de la vie sur l'âme humaine : impressions variées dans leur essence, *uniformes dans leur objet*, puisqu'elles auraient été toutes se perdre et se reposer dans la contemplation de Dieu¹.

Dans le recueil de 1830, Dieu prend la place de l'idéal vague auquel aspire le sujet lyrique dans les *Méditations*, et la tension du moi vers un objet indéterminé qui caractérise la première œuvre de Lamartine devient une élévation « vers la religion² ». Le poète s'adresse « à un petit nombre³ » d'âmes souffrantes en quête de spiritualité ; il souhaite qu'elles puissent « trouver une sympathie dans ses accords⁴ » et emprunter ses mots pour exprimer leurs propres tourments.

1830 est une date significative d'un point de vue historique et elle marque pour Lamartine le début d'une véritable « contamination » de la poésie par le monde⁵, comme en témoigne le fait qu'en peu de temps le poète compose quelques-unes de ses odes politiques les plus célèbres. Ainsi, la proposition de la Chambre d'abolir la peine de mort en matière politique (septembre 1830) est, par exemple, à l'origine de l'ode « Contre la peine de mort »⁶. En 1830 Lamartine abandonne la carrière diplomatique entamée dix ans auparavant et pour la première fois il se porte candidat à la députation, mais il ne sera pas élu avant trois ans⁷. Dans « À Némésis » (juillet 1831) l'écrivain répond à une poésie satirique visant son échec à la députation de Toulon et de Dunkerque et il défend son choix de s'engager dans la lutte politique. Il déclare qu'en temps de trouble le poète doit ranger sa lyre (« Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle, / S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron⁸ ») et se transformer en orateur :

C'est l'heure de combattre avec l'arme qui reste ;
C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
Et de défendre au moins de la voix et du geste
Rome, les dieux, la liberté⁹ !

« Les Révolutions » est écrite à la suite de l'insurrection ouvrière de Lyon (21-24 novembre 1831)¹⁰ ; le mois précédent, Lamartine avait énoncé ses principes politiques dans une brochure intitulée *Sur la*

1. « Avertissement » des *Harmonies poétiques et religieuses* [1830], cit., p. 50. C'est nous qui soulignons.

2. *Ibid.*, p. 51.

3. *Ibid.*, p. 50.

4. *Ibid.*, p. 51.

5. Les odes politiques de Lamartine composées avant 1830 sont peu nombreuses : nous pouvons citer « Ode » et l'« Ode à la naissance du duc de Bordeaux » dans les *Méditations poétiques* et le « Chant du sacre ou la veille des armes » (1825), qui trahissent l'orientation monarchiste de l'auteur dans les années 1820.

6. Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 501-507 et p. 1863.

7. « Chronologie », dans *ibid.*, p. XXXI-XXXIV.

8. « À Némésis » [1830], dans *ibid.*, p. 508. Voir aussi *ibid.*, p. 1864.

9. *Ibid.*, p. 508.

10. *Ibid.*, p. 510-519 et p. 1865.

politique rationnelle. L'année suivante l'écrivain part pour un voyage en Orient d'où il reviendra profondément transformé, surtout dans ses convictions religieuses :

Il se sent à présent investi d'une mission, il a un message à délivrer, où religion, politique et poésie se confondent ; pour lui, comme pour d'autres de ses contemporains, le « temps des prophètes » est venu¹.

Élu député de Bergues à son retour, en 1833, il se lance dans l'activité parlementaire. L'entrée de Lamartine dans la vie politique active ne l'empêche pas de continuer à composer des vers dans ses moments de repos. Or, pour lui inspiration poétique et projet politique vont de plus en plus dans la même direction : dès 1834, la poésie a une « destinée » à accomplir². Depuis longtemps le poète a l'impression que sa veine lyrique s'est affaiblie³ ; il a même du mal à rassembler un nombre suffisant de poèmes pour ses *Recueils poétiques* (1839), le dernier et le moins soigné de ses recueils⁴. Un poème composé en 1837 et inclus dans cet ouvrage, « À M. Félix Guillemardet sur sa maladie », illustre bien le changement qui se produit dans la conception lamartinienne du lyrisme. Le texte s'ouvre sur un refus du repli narcissique qui caractérisait les premières œuvres de l'auteur :

Frère ! le temps n'est plus où j'écoutais mon âme
Se plaindre et soupirer comme une faible femme
Qui de sa propre voix soi-même s'attendrit,
Où par des chants de deuil ma lyre intérieure
Allait multipliant comme un écho qui pleure
Les angoisses d'un seul esprit⁵ !

Comme le remarque Aurélie Loiseleur, « [i]l s'agit là d'une profession de foi qui équivaut à un reniement d'esthétique⁶. » Lorsque les circonstances historiques appellent les hommes à l'action, le poète qui continue de chanter ses souffrances personnelles fait preuve d'un « égoïsme⁷ »

1. Christian Croisille, « Introduction », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 10.

2. *Des Destinées de la poésie* est le titre de la brochure publiée chez Gosselin en 1834 que nous analyserons dans le chapitre suivant.

3. Nous en trouvons témoignage dans de nombreuses lettres de Lamartine à Aymon de Virieu. Ainsi le 5 août 1821 : « Adieu. En voilà assez et trop pour moi. C'est fini pour l'écriture, je suis mort. J'ai fait quelques vers virgiliens, mais ma verve coule à flots rares et silencieux. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine. Deuxième série (1807-1829)*, éd. cit., t. III : 1820-1823, 2005, p. 243. Voir aussi les lettres à Virieu du 8 décembre 1820 et du 30 août 1821, dans *ibid.*, p. 184 et p. 252.

4. Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1904-1905.

5. « À M. Félix Guillemardet sur sa maladie », *Recueils poétiques* [1839], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1109.

6. Aurélie Loiseleur, « « LA RÉPUBLIQUE IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 26, 2007, p. 314.

7. « Dans l'égoïsme étroit d'une fausse pensée / La douleur en moi seul, par l'orgueil condensée, / Ne jetait à Dieu que mon cri ! » « À M. Félix Guillemardet sur sa maladie », *Recueils poétiques* [1839], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1109.

impardonnable. En revanche, l'expérience de la douleur doit rapprocher le sujet lyrique des autres hommes :

Puis mon cœur, moins sensible à ses propres misères,
S'est élargi plus tard aux douleurs de mes frères ;
Tous leurs maux ont coulé dans le lac de mes pleurs,
Et, comme un grand linceul que la pitié déroule,
L'âme d'un seul, ouverte aux plaintes de la foule,
A gémi toutes les douleurs¹ !

L'empathie est donc la passion qui anime ce lyrisme renouvelé. La voix solitaire qui chantait dans les *Méditations* aspire maintenant à se mêler au « grand cœur² » et le moi poétique souhaite se fondre avec ses frères :

Alors dans le grand tout mon âme répandue,
A fondu, faible goutte au sein des mers perdue
Que roule l'Océan, insensible fardeau³ !

Ce désir d'une fusion, y compris physique, avec le reste de l'humanité est exprimé avec encore plus de force dans « Utopie », un autre poème des *Recueils* :

Il faut plonger ses sens dans le grand sens du monde ;
Qu'avec l'esprit des temps notre esprit s'y confonde !
En palper chaque artère et chaque battement,
Avec l'humanité s'unir par chaque pore,
Comme un fruit qu'en ses flancs la mère porte encore,
Qui vivant de sa vie éprouve avant d'éclore
Ses plus obscurs tressaillements⁴ !

Plus loin nous lisons aussi :

Au lieu de resserrer son âme,
L'homme immense en étend la trame
Aussi loin que l'humanité,
Et sûr de grandir avec elle
Répand sa vie universelle
Dans l'indivisible unité⁵ !

1. *Ibid.*, p. 1110.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. « Utopie », *Recueils poétiques* [1839], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1150.

5. *Ibid.*, p. 1155.

« À M. Félix Guillemardet » exprime l'idée que partager les souffrances des hommes à l'image du Christ est le premier pas pour améliorer le sort de l'humanité. C'est pourquoi « le barde se change en femme de douleurs¹ » et il se charge de donner voix aux gémissements de ses frères :

Alors, j'ai bien compris par quel divin mystère
Un seul cœur incarnait tous les maux de la terre,
Et comment, d'une croix jusqu'à l'éternité,
Du cri du Golgotha la tristesse infinie
Avait pu contenir seule assez d'agonie
Pour exprimer l'humanité² !...

Une série d'images très concrètes liées aux liquides corporels (le sang, la sueur et les larmes) illustre le moment où le poète assume symboliquement sa nouvelle mission :

Oui, j'ai trempé ma lèvre, homme, à toutes ces peines ;
Les gouttes de ton sang ont coulé de mes veines ;
Mes mains ont essuyé sur mon front tous ces maux,
La douleur s'est faite homme en moi pour cette foule,
Et comme un océan où toute larme coule,
Mon âme a bu toutes ces eaux³ !

Si dans les premiers recueils de Lamartine le monde matériel renvoyait à « l'immatériel », à « l'imperceptible » et à « l'irreprésentable »⁴, ici le réel devient central puisque l'auteur met sa poésie au service d'un idéal très concret : servir l'humanité. Il en résulte un « lyrisme philosophico-social, à la fois personnel dans sa source et visant à un effet de communion le plus large possible⁵ » qui, comme l'observe Paul Bénichou,

a nourri tous les grands poèmes de Lamartine depuis la fin de la Restauration jusqu'au temps de sa retraite poétique. [...] Cette formule, difficile par la contradiction de sa double visée – à la fois hauteur de pensée et vaste diffusion – devait être logiquement celle du romantisme humanitaire. Elle reste lyrique, par le ton effusif, par l'élan de l'imagination, par la forme des poèmes. Mais elle est aussi prédication explicite, elle fait profession de l'être⁶.

1. « À M. Félix Guillemardet sur sa maladie », *Recueils poétiques* [1839], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1113.

2. *Ibid.*, p. 1110-1111.

3. *Ibid.*, p. 1112.

4. Aurélie Loiseleur, « Préface », cit., p. 15.

5. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1054.

6. *Ibid.*

La production épique de Lamartine rentre elle aussi de manière différente dans le dessein politique et social de l'auteur. Dès 1821 le poète envisage d'abandonner la poésie lyrique pour se consacrer à la rédaction d'un poème épique dont il a eu l'inspiration pendant son séjour en Italie :

Me voilà, qui plus est, ayant enfin conçu mon fruit poétique ; il n'y a plus qu'à le porter. En sortant de Naples le samedi 20 janvier, un rayon descendu d'en haut m'a illuminé : j'ai conçu¹.

L'aspiration de renouveler le genre épique à travers un grand poème ayant pour protagoniste l'humanité obsède les poètes romantiques². Lamartine travaille pendant des années à une « épopée de l'âme humaine³ » intitulée *Les Visions* dont il compose plusieurs épisodes avant d'abandonner le projet, jugé trop ambitieux. Il nous reste des « fragments » remarquables : *Jocelyn* (1836) et *La Chute d'un ange* (1838), deux ouvrages très différents qui pourtant rentrent aux yeux de l'auteur dans le même dessein, comme le soulignent les « Avertissements » des deux poèmes⁴. Dès lors que Lamartine conçoit la poésie comme une « mission », il ressent la nécessité de fournir des explications à ses lecteurs. C'est pourquoi le poète qui, à l'époque des *Méditations*, confiait volontiers les préfaces de ses ouvrages à ses éditeurs et à ses amis, compose pour *Jocelyn* et pour *La Chute d'un ange* plusieurs « Avertissements » étoffés (nécessaires aussi pour se défendre des accusations d'hétérodoxie que les deux poèmes soulèvent dans les milieux catholiques)⁵. Dans l'« Avertissement » de *Jocelyn*, Lamartine affirme que de son temps « l'épopée n'est plus nationale ni héroïque, elle est bien plus, elle est humanitaire⁶ » : elle ne peut avoir pour sujet que l'humanité tout entière, car

l'œil humain s'est élargi par l'effet même d'une civilisation plus haute et plus large, par l'influence des institutions qui appellent le concours d'un plus grand nombre ou de tous à l'œuvre sociale, par des religions et des philosophies qui ont enseigné à l'homme qu'il n'était qu'une partie imperceptible d'une immense et solidaire unité, que l'œuvre de son perfectionnement était une œuvre collective et éternelle⁷.

1. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 25 janvier 1821. *Correspondance d'Alphonse de Lamartine. Deuxième série (1807-1829)*, éd. cit., t. III : 1820-1823, 2005, p. 200. Lamartine est tellement impatient de se consacrer à son poème épique qu'il travaille à contrecœur aux *Nouvelles méditations poétiques* pour lesquelles il signe un contrat avec l'éditeur Canel en 1823. Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 1820-1821.

2. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1054-1059 (« L'Épopée moderne »).

3. Marius-François Guyard, « Préface », dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. XII.

4. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1056-1058. L'« Avertissement » de la première édition de la *Chute d'un ange* commence par cette remarque : « Ceci est encore un épisode du poème dont *Jocelyn* fait partie. » « Avertissement (première édition) » de *La Chute d'un ange* [1838], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 100.

5. Christian Croisille, « Introduction », dans *ibid.*, p. 11-12.

6. « Avertissement de la première édition » de *Jocelyn* [1836], dans *ibid.*, p. 93.

7. *Ibid.*, p. 92.

En plaçant ces considérations en tête de l'ouvrage, Lamartine inscrit son poème dans le projet politico-social de représenter « les phases que l'esprit humain doit parcourir pour arriver à ses fins par les voies de Dieu¹ » : ainsi, la « destinée de la poésie » serait de peindre « la destinée de l'homme² ».

Un sujet si complexe pose évidemment des problèmes de forme et de contenu³. Dans *Jocelyn*, « fragment d'épopée intime⁴ » articulé en six « époques », Lamartine met en scène des personnages humbles dont les drames personnels sont liés aux événements tourmentés de la Révolution française. Le poème raconte en huit mille alexandrins l'histoire d'un jeune séminariste contraint de fuir le monde pendant la Terreur. Il se réfugie dans une grotte au sommet des Alpes qui sera le théâtre de son histoire d'amour avec Laurence, la fille d'un proscrit que Jocelyn accueille auprès de lui. Un jour le jeune homme est appelé par l'évêque de Grenoble : ce dernier est mourant et il souhaite se confesser et recevoir l'extrême onction. Jocelyn est alors contraint d'abandonner son refuge et de prononcer ses vœux. C'est la fin de l'idylle amoureuse ; Jocelyn devient un curé de village et il consacre sa vie à transformer son amour pour Laurence en dévouement pour l'humanité. Compte tenu des différences qui séparent le genre lyrique du genre épique, l'idée de dépasser le stade « égoïste » de la douleur personnelle pour travailler à apaiser la souffrance collective est la même que celle des stances de « À M. Félix Guillemardet ». En matière d'expression, Lamartine opère dans *Jocelyn* une révolution linguistique remarquable qui prend la forme d'un « glissement vers le familier⁵ ». Comme le remarque Paul Bénichou,

La vie quotidienne et commune n'avait guère eu, dans la tradition, que les honneurs de la poésie satirique ou parodique. En la dignifiant, on dignifie le décor et les êtres du présent le plus commun ; on actualise et on démocratise la gravité et la beauté⁶.

Une langue facilement compréhensible, humble et simple à l'image des personnages de l'histoire se coule dans l'alexandrin, le vers noble par excellence de la poésie française.

Si *Jocelyn* connaît un succès extraordinaire, *La Chute d'un ange* est en revanche un échec. Cet imposant poème épique de douze mille alexandrins répartis en quinze « visions » raconte l'histoire tragique de Cédar, un ange qui décide de se faire homme et de descendre sur terre par amour pour

1. *Ibid.*, p. 93.

2. *Ibid.*

3. Toujours dans l'« Avertissement » de la première édition Lamartine affirme : « ce sujet si vaste, et dont chaque poète, chaque siècle peut-être, ne peuvent écrire qu'une page, il fallut lui trouver sa forme, son drame, ses types individuels. » *Ibid.*, p. 93.

4. *Ibid.*, p. 94.

5. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1060.

6. *Ibid.*, p. 1061. Voir aussi p. 1059-1061.

une femme mortelle. La langue du poème est archaïque, très ornée, truffée d'épithètes et de périphrases nobles propres à la tradition épique¹. Il s'agit d'un ouvrage isolé dans la production de Lamartine, aussi bien en termes de contenu que de forme ; l'auteur reste en effet très proche de ses sources, les poèmes homériques et l'Ancien Testament. Lamartine est conscient que *La Chute d'un ange* est susceptible d'étonner ses lecteurs², mais dans son propos de retracer le parcours de l'âme humaine vers l'accomplissement des desseins de Dieu, la poésie « antédiluvienne, primitive, orientale³ » et « antiquissime⁴ » de ce « fragment dantesque⁵ » devrait servir à peindre « l'état de dégradation et d'avilissement où l'humanité était tombée après cet état primitif, presque parfait, que toutes les traditions sacrées lui attribuent à son origine⁶. »

Dans *La Chute d'un ange* nous pouvons retrouver une réflexion sur la langue qui reprend et développe le motif de l'ineffable déjà présent dans les *Méditations* et dans les *Harmonies*. Lamartine évoque dans la troisième « vision » une langue parfaite où le mot (le signifiant, pourrait-on dire en employant un terme moderne) correspond exactement à la réalité désignée (le signifié). L'idée d'un idiome originaire dont l'humanité aurait perdu le secret et dont le poète lui-même ne peut avoir qu'une vague intuition est largement répandue entre la fin du XVIII^e et le XIX^e siècles⁷. À l'époque antédiluvienne où Lamartine situe son épopée, l'homme est encore à même de parler ce langage :

Et l'esclave bientôt, par l'enfant répété
Sentit la langue éclore au jour de la beauté,
Et parla des humains ce sublime langage
Où chaque verbe était la chose avec l'image !
Langage où l'univers semblait se révéler,
Où c'était définir et peindre que parler,
Car l'homme n'avait pas encor, dans son délire,
Brouillé ce grand miroir où Dieu l'avait fait lire,
Et, semant au hasard ses débris en tout lieu,
Mis son verbe terni sur le verbe de Dieu⁸ !

1. *Ibid.*, p. 1061-1064.

2. Voir la conclusion de l'« Avertissement » : « Il me reste à prier le lecteur bienveillant de ne pas m'imputer ce qu'il y a de trop fantastique dans cet épisode. Cela entrerait comme élément nécessaire dans l'économie de mon poème. [...] Les deux épisodes qui suivront celui-ci sont d'une nature plus contemporaine et plus saisissante. Ils rappelleront de plus près ce *Jocelyn* pour qui le public qui lit des vers a montré une si indulgente partialité. » Les deux « épisodes » annoncés ici ne seront jamais composés. « Avertissement (première édition) » de *La Chute d'un ange* [1838], cit., p. 102.

3. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 15 février 1836, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, textes réunis, classés et annotés par Christian Croisille avec la collaboration de Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, t. II : 1833-1837, 2000, p. 415. Italique dans le texte.

4. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 19 juin 1836, dans *ibid.*, p. 484.

5. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 14 janvier 1836, dans *ibid.*, p. 403.

6. « Post-scriptum à l'Avertissement (Édition d'avril 1839) » de *La Chute d'un ange* [1838], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 107.

7. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1072-1074.

8. *La Chute d'un ange* [1838], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 865.

En revanche, au moment où se déroule *Jocelyn* cette langue est déjà perdue et lorsque le héros et Laurence voudraient exprimer leur bonheur et leur gratitude envers Dieu ils se heurtent à l'obstacle de l'ineffable :

— Oh ! je sens, me dit-il, mon cœur prêt à se fendre,
Mon âme cherche en vain des mots pour se répandre,
Elle voudrait créer une langue de feu
Pour crier de bonheur vers la nature et Dieu.
— Dis-moi, repris-je, ami, par quelles influences,
Mon âme au même instant pensait ce que tu penses,
Je sentais dans mon cœur, au rayon de ce jour,
Des élans de désirs, des étreintes d'amour
Capables d'embrasser Dieu, le temps et l'espace,
Et pour les exprimer ma langue était de glace¹.

Ensuite, dans un dialogue entre « moi » et « Laurence », l'alexandrin cède la place au décasyllabe et à l'octosyllabe pour indiquer que les deux amants essaient de donner voix à leurs sentiments en poésie : bien qu'imparfaite, cette dernière est l'instrument le plus proche de la langue originelle dont l'homme dispose. Nous verrons en analysant les discours quarante-huitards de Lamartine qu'à l'instauration de la République idéale de Février correspond, aux yeux du poète, l'avènement de l'idiome parfait, décrit dans ses œuvres littéraires, où il n'y a aucune distinction entre les mots et les idées.

Après l'échec de *La Chute d'un ange* et la publication des *Recueils* (1839) qui rassemblent des textes composés dans les années précédentes, Lamartine s'adonne presque totalement à la prose. En 1847, le succès extraordinaire de son *Histoire des Girondins* le consacre comme historien. À partir de 1849, au lendemain de sa défaite politique, il publie un grand nombre d'ouvrages en prose afin de régler ses dettes. Ces travaux sont de nature différente : romans autobiographiques (*Les Confidences*, *Raphaël*), romans conçus pour l'éducation du peuple (comme *Geneviève* et *Le Tailleur de pierres de Sant-Point*), œuvres historiques (telles que l'*Histoire de la Restauration* et l'*Histoire de la Turquie*) et le monumental *Cours familier de littérature*². C'est dans le XV^e Entretien du *Cours* que paraît en mars 1857 « La Vigne et la maison ». Ce poème, considéré comme l'un des chefs d'œuvre de l'auteur, témoigne que l'inspiration poétique de Lamartine renaît dans les dernières années de sa vie.

1. *Jocelyn* [1836], dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. 640.

2. « Chronologie », dans *ibid.*, p. XXXVI-XXXVIII.

Chapitre 3. République et poésie dans la réflexion théorique de Lamartine

Dans les années 1830 Lamartine conçoit un projet politique, religieux et social qui influence sa production poétique. Deux textes théoriques, *Sur la politique rationnelle* et *Des Destinées de la poésie*, exposent ce projet et illustrent la relation qui existe entre la république et la poésie aux yeux de l'écrivain.

Royaliste par tradition familiale, Lamartine, comme Victor Hugo, est l'un des poètes officiellement ralliés au régime pendant la Restauration¹. Au lendemain de la révolution de 1830, l'auteur des *Méditations*, récemment élu à l'Académie française², assure son soutien à la monarchie de Juillet, bien qu'il n'adhère pas au système des valeurs bourgeoises ni à l'« orthodoxie économique libérale » qui triomphent sous Louis-Philippe³. Cependant, des convictions républicaines mûrissent dans l'esprit du poète. En octobre 1831, Lamartine publie chez Gosselin le « manifeste » de son républicanisme, *Sur la politique rationnelle*. Il s'agit d'une brochure d'une centaine de pages rédigée sous forme de lettre adressée à Edmond de Cazalès, directeur de la *Revue européenne*. Dans cet ouvrage, Lamartine énonce ses principes politiques, qui resteront essentiellement les mêmes au fil des années, et il dresse un tableau de l'avenir de la société. Il n'existe aucune édition moderne de *Sur la politique rationnelle* ; ce texte est peu étudié aujourd'hui, bien qu'il soit fondamental pour comprendre l'imbrication du poétique et du politique chez l'auteur. En effet, comme le remarque Dominique Dupart, l'opuscule se situe

à mi-chemin entre le programme de candidature et le manifeste d'écrivain. S'il n'y est pas question, en apparence, de poésie mais de projets et de principes destinés à un gouvernement futur, la brochure n'en propose pas moins une poétique inféodée à cette fin⁴.

Des Destinées de la poésie est « la seule véritable réflexion théorique d'une certaine ampleur sur la poésie qu[e Lamartine] nous ait laissée⁵. » Une partie de cet opuscule paraît dans la *Revue des Deux Mondes* le 15 mars 1834 avant que l'ouvrage ne soit publié chez Gosselin⁶. L'éditeur avait

1. « Lamartine, tout comme Hugo son cadet, sont faits chevaliers de la Légion d'honneur. Ils sont chargés de commémorer par le poème, acquis en vue de toujours, le sacre de Charles X, qui se déroule en grande pompe le 29 mai 1825 à Reims. » Aurélie Loiseleur, « « LA RÉPUBLIQUE IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », art. cit., p. 305.

2. Lamartine est élu à l'Académie française le 5 novembre 1829 et il y est reçu officiellement le 1^{er} avril 1830. « Chronologie », dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. XXXIII.

3. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 46.

4. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 76, note 3. Dupart souligne aussi qu'aucune lecture critique qui éclaire la poétique de Lamartine en plus de sa pensée politique n'a été donnée de *Sur la politique rationnelle*.

5. Christian Croisille, « Introduction », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 10.

6. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans *ibid.*, p. 53.

demandé à Lamartine une préface pour l'édition collective de ses œuvres, à paraître la même année¹. La brochure sera reprise en tête de l'Édition des Souscripteurs en 1849, où elle est précédée de la « Première préface des *Méditations* »².

Sur la politique rationnelle et *Des Destinées de la poésie* mettent en rapport la sphère poétique et la sphère politique de Lamartine. Dans le premier texte, l'auteur décrit l'entrée du poète dans la vie politique active. L'écrivain qui en 1820 ouvrait ses *Méditations poétiques* par un poème intitulé « L'Isolement » commence son opuscule de 1831 en déclarant :

En vain nous nous réfugions dans le silence des vallées, dans les sentiers les plus perdus de nos forêts ; en vain, dans nos belles nuits de septembre, nous contemplons d'un regard envieux ce ciel paisible et étoilé qui nous attire et l'ordre harmonieux et durable de l'armée céleste ; le souvenir de ce monde mortel qui tremble sous nos pieds, les soucis du présent, la prévision de l'avenir, nous atteignent jusqu'à ces hauteurs même. Nous revenons de ces demeures de paix avec un esprit chargé de trouble ; une voix importune et forte, une voix qui descend du ciel, comme elle s'élève de la terre, nous dit que ce temps n'est pas celui du repos, de la contemplation, des loisirs platoniques, mais que si l'on ne veut pas être moins qu'un homme on doit descendre dans l'arène de l'humanité, et combattre, et souffrir, et mourir s'il le faut avec elle, et pour elle³ !

Le temps du repli sur soi, de la rêverie et de la contemplation de la nature est fini ; la voix de l'humanité tout entière semble appeler le poète à descendre des cieux. Au chapitre III de *Sur la politique rationnelle*, Lamartine nous donne une idée du rôle qu'il entend incarner alors qu'il se prépare à descendre dans l'arène politique. Fidèle aux perspectives messianiques de son époque, le poète se pose en prophète : « l'histoire et l'évangile à la main⁴ », il juge que l'humanité est encore à un stade infantin et qu'elle peut et doit s'épanouir. Or, généralement un prophète s'élève au-dessus des autres hommes, tandis que Lamartine revendique une proximité émotive et physique avec le reste de l'humanité, comme nous pouvons le remarquer dans ce passage où l'on dirait qu'il se pose en médecin :

en plaçant la main sur le cœur de l'homme social, en sentant battre en lui cette espérance indéfinie, cette ardeur et cette audace viriles, cette sève de force et de désirs qui tarit moins que jamais à notre époque, en écoutant ses paroles hardies, ses promesses aventureuses, en s'effrayant même de cette surabondance d'énergie qui le révolte contre tout frein, qui le brise contre tout obstacle, nous sentons que le principe vital est loin d'être affaibli dans l'humanité⁵.

1. Christian Croisille, « Introduction », dans *ibid.*, p. 10.

2. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans *ibid.*, p. 57.

3. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, Paris, Gosselin, 1831, p. 6-7.

4. *Ibid.*, p. 18.

5. *Ibid.*, p. 18-19.

Lamartine a toujours insisté sur son aptitude à comprendre intimement les hommes et leurs exigences : « J'ai l'instinct des masses : – écrit-il à Aymon de Virieu en 1828 – voilà ma seule vertu politique. Je sens ce qu'elles sentent et ce qu'elles vont faire, même quand elles se taisent¹ ». L'« homme social », à savoir l'humanité², a des besoins et possède l'énergie nécessaire pour les satisfaire, même s'il n'en est pas toujours conscient. Les hommes, cependant, ne sont pas assez mûrs pour user librement de leur force, c'est pourquoi ils ont besoin d'un interprète qui canalise leur énergie et qui les oriente vers le bien. Pour conduire l'humanité vers la société de l'avenir tout en évitant son effondrement dans l'anarchie, il faut

un homme politique, [...] un homme complet dans l'intelligence et la vertu, [...] un homme, résumé sublime et vivant d'un siècle, fort de la force de sa conviction et de celle de son époque, Bonaparte de la parole, ayant l'instinct de la vie sociale et l'éclair de la tribune, comme le héros avait celui de la mort et du champ de bataille ; palpitant de foi dans l'avenir, Christophe Colomb de la liberté, capable d'entrevoir l'autre monde politique, de nous convaincre de son existence, et de nous y conduire par la persuasion de son éloquence et la domination de son génie³.

Le tribun de l'avenir ajoutera le don de l'éloquence à sa compréhension instinctive des nécessités sociales. La parole sera la seule arme de combat de ce nouveau « Bonaparte » capable de donner forme à un idéal de société dans ses discours et de conduire les hommes à la réalisation de ce rêve sur terre.

Observons la figure du poète esquissée dans les *Destinées de la poésie*. La poésie, affirme Lamartine, est la voix de l'humanité « résumée et modulée par certains hommes plus hommes que le vulgaire, *mens divinius*⁴ ». La métaphore musicale est significative : le poète « module » le « bruit tumultueux et confus des générations⁵ » et il en tire de la musique. En d'autres termes, il donne voix aux hommes de son temps et il les porte à connaître la beauté du présent. Or, le peuple est destiné à devenir un jour poète lui-même. Il est déjà poète « en puissance », explique Lamartine :

il [le peuple] est plus poète par l'âme que nous, car il est plus près de la nature : mais il a besoin d'un interprète entre cette nature et lui ; c'est à nous de lui en servir, et de

1. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 1^{er} avril 1828, dans *Correspondance de Lamartine*, publiée par Mme Valentine de Lamartine, Paris, Hachette, t. IV : 1827-1833, 1874, p. 147.

2. Lamartine utilise l'expression « homme social » pour indiquer l'humanité considérée dans sa totalité, au-delà des individus : « l'homme individu passe, souffre, espère, se plaint, et meurt ; mais chaque vie individuelle a son œuvre complète et indépendante de l'œuvre sociale ; un jour, une vertu lui suffisent. L'homme social ou l'humanité survit et s'avance vers une destinée plus haute et plus inconnue ! » Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 36.

3. *Ibid.*, p. 103-104.

4. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 65-66.

5. *Ibid.*, p. 66.

lui expliquer, par ses sentiments rendus dans sa langue, ce que Dieu a mis de bonté, de noblesse, de générosité, de patriotisme et de piété enthousiaste dans son cœur¹.

L'idée que Lamartine a du rôle du poète n'est pas dépourvue d'un certain paternalisme, et l'image d'un peuple-poète a un côté flatteur et sert le message politique modéré de l'auteur, puisque la « poésie » du peuple consiste essentiellement en un refus de la violence et des excès révolutionnaires.

Sur la politique rationnelle et *Des Destinées de la poésie* esquissent donc la figure d'un tribun-poète qui est avant tout un interprète et un guide pour l'humanité. Mais à quel avenir cet homme doit-il mener son peuple ? Nous trouvons une réponse à cette question dans la brochure politique de 1831. Avant de peindre le tableau de la société future, Lamartine se concentre sur le panorama politique de son époque. La politique est devenue chez les modernes un système froid et stérile fondé sur l'« habileté », la « force » et la « ruse »² ; en revanche, « à l'époque rationnelle du monde, dans l'acception vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu³ ! ». La politique doit être « tiré[e] [...] des systèmes, des illusions, des déceptions dans lesquelles les passions ou l'ignorance l'ont enveloppée » et « replacée [...] dans la conscience »⁴. Lamartine se méfie des systèmes et des dogmes préétablis et il exalte plutôt l'esprit critique. Dès son entrée en politique, il se veut au-dessus des factions⁵ : en 1834 il conçoit l'idée de rassembler autour de lui un « parti social » indépendant des courants d'opinions traditionnels⁶. *Sur la politique rationnelle* contient en outre le refus de l'auteur de collaborer à tout « journal dont [il] ne serai[t] pas seul responsable⁷ », car cela l'obligerait à nuancer ses opinions.

En ce qui concerne la situation politique de son temps, l'écrivain déclare au chapitre III de la brochure :

Nous sommes à une des plus fortes époques que le genre humain ait à franchir pour avancer vers le but de sa destinée divine, à une époque de rénovation et de transformation sociale pareille peut-être à l'époque évangélique⁸.

1. *Ibid.*, p. 83. Nous reviendrons dans le détail sur l'idée de peuple chez Lamartine. « Entité nationale, voire universelle », la notion de peuple est proche ici de celle d'humanité. Voir Maurice Tournier, « Le mot « Peuple » en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, n° 9, 1975, p. 6-20.

2. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 25.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 27.

5. Dans *Sur la politique rationnelle*, Lamartine critique le système des partis de son époque et il prône une politique fondée sur le désintéressement. *Ibid.*, p. 9-10.

6. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1021. Le « parti social » rêvé par le poète ne sera jamais une réalité politique.

7. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 11.

8. *Ibid.*, p. 19.

Dans un premier temps Lamartine avait salué la Restauration comme une période de transition pacifique vers la société moderne, mais le « suicide » de juillet 1830 a trahi ses espoirs¹. Dans le chapitre VI, il passe rapidement en revue les trois époques (théocratique, tyrannique et monarchique) qui ont précédé l'ère contemporaine avant de déclarer que

nous touchons à l'époque *du droit et de l'action de tous*, époque toujours ascendante, la plus juste, la plus morale, la plus libre de toutes celles que le monde a parcourues jusqu'ici, parcequ'elle (*sic*) tend à élever l'humanité tout entière à la même dignité morale, à consacrer l'égalité politique et civile de tous les hommes devant l'état².

La société évolue vers l'égalité des hommes et vers la participation politique du plus grand nombre, à savoir, aux yeux de Lamartine, vers la réalisation de la parole de Dieu. La vérité sociale contenue dans l'Évangile se traduira en effet dans les lois des hommes :

cette époque pourra s'appeler l'époque évangélique, car elle ne sera que la déduction logique, que la réalisation sociale du sublime principe déposé dans le livre divin comme dans la nature même de l'humanité, de l'égalité et la dignité morales de l'homme, reconnues enfin dans le code des sociétés civiles³.

Les choix lexicaux (« déduction logique », « réalisation », « reconnues enfin ») et l'emploi de la négation restrictive suggèrent que l'avènement de l'« époque évangélique », quoiqu'il se situe à un moment encore imprécisé de l'avenir, est inscrit en puissance dans l'histoire de l'homme.

Rejoignant en cela le mouvement humanitaire, Lamartine croit que les desseins de Dieu et les aspirations des masses se correspondent : servir les unes revient à accomplir la volonté de l'autre⁴. En outre, dans l'interprétation que le poète donne du christianisme, le Verbe divin s'identifie à la raison humaine⁵. Lamartine juge en effet que la mission de son époque « est d'appliquer la raison humaine, *ou* le verbe divin, *ou* la vérité évangélique à l'organisation politique des sociétés modernes⁶ ». Il affirme aussi que le christianisme « a fait la liberté moderne » : « son règne ne sera [pas] autre chose que l'époque rationnelle, le règne de la raison, car la raison est divine aussi. »⁷ Comme le remarque Paul Bénichou, l'écrivain

1. *Ibid.*, p. 19-20.

2. *Ibid.*, p. 30-31. Italique dans le texte.

3. *Ibid.*, p. 31.

4. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1017.

5. *Ibid.*, p. 1034-1038.

6. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 33. C'est nous qui soulignons.

7. *Ibid.*, p. 111. Cependant, l'articulation du politique et du religieux chez Lamartine exclue toute perspective de théocratie. Voir à ce propos *ibid.*, p. 111-113 et Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1018-1019.

appelle Jésus un Verbe, et tandis qu'il épouse dans ce substantif le langage chrétien, il en annule le sens par l'usage de l'article indéfini, qui suggère, dans tout exercice particulier de la raison humaine, une manifestation divine¹.

Bénichou souligne aussi le caractère hétérodoxe d'une telle conception, puisque « [i]dentifier le verbe de Dieu et la raison humaine, c'est en quelque sorte universaliser et métaphoriser l'Incarnation, autrement dit la nier au sens chrétien² ». Dans la perspective de Lamartine, l'Incarnation n'est pas un événement ponctuel et irrépétible ; en revanche, Dieu continue de s'incarner parmi les hommes, ce qui implique une sacralisation de l'humanité et de l'histoire humaine.

Dans une lettre d'octobre 1836 à Félix Martin-Doisy, Lamartine explique que, dans sa vision du renouvellement de la société, la liberté même

n'est pas un but, c'est un moyen. Le but c'est [...] la raison, la justice et la charité appliquées progressivement dans toutes les institutions politiques et civiles, jusqu'à ce que la société politique, qui n'a été trop souvent que l'expression de la tyrannie du fort sur le faible, devienne l'expression de la pensée divine qui n'est que justice, égalité et providence³.

C'est dans le sens d'une réalisation progressive mais inéluctable de la volonté de Dieu dans le monde que nous devons entendre la vision lamartinienne de l'histoire humaine comme un cheminement vers la « république rationnelle⁴ ». Or, le mot « république » est un mot effrayant en 1831 car il renvoie à la seule expérience de ce régime politique vécue par les Français : la Première République (1792-1804), indissociable de la Terreur révolutionnaire dans l'imaginaire collectif. D'où la nécessité pour Lamartine d'éclaircir son propos, ce qu'il fait en employant un autre mot « dangereux » : « démocratie » :

c'est la forme que nous cherchons dans le droit et l'action de tous ; cette forme que les modernes ont appelée démocratie, par analogie inexacte avec ce que les anciens nommaient ainsi, et qui n'était que la tyrannie de la multitude. Ce nom de démocratie, souillé et ensanglanté récemment parmi nous dans les saturnales de la révolution française, répugne encore à la pensée ; bien que le philosophe lave les mots avant de s'en servir et purifie l'expression par l'idée, nous nommerons de préférence cette forme de gouvernement, la forme rationnelle, ou le droit de tous⁵.

1. *Ibid.*, p. 1036.

2. *Ibid.*, p. 1035.

3. Lettre de Lamartine à Félix Martin-Doisy du 10 octobre 1836, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. II : 1833-1837, p. 512.

4. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 32.

5. *Ibid.*, p. 34. Il convient de souligner que l'idée lamartinienne de démocratie est naturellement très différente de la nôtre et qu'elle ne renvoie pas à un régime politique précis. Comme l'explique Dominique Dupart, « [I]a démocratie de Lamartine désigne davantage une société nouvelle qu'une forme de gouvernement : comme c'est le cas dans la langue politique des années 1830 le plus souvent. » Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 33, note 3.

La république est la forme de gouvernement la plus juste et la plus morale puisqu'elle fondée sur l'égalité de tous les citoyens ; elle sera donc nécessairement la forme politique de l'avenir. Cependant l'auteur tient à souligner le caractère graduel d'une telle évolution de la société. Lors de la publication de *Sur la politique rationnelle*, le souvenir des Trois Glorieuses est bien vivant dans les consciences, et Lamartine entend conjurer tout bouleversement violent de l'ordre. C'est pourquoi il affirme que « [q]uand une liberté de plus sera mûre, elle tombera nécessairement de l'arbre au souffle de ce vent populaire, sur un sol préparé à le recevoir¹. » Il précise aussi que son idée de république n'est pas incompatible avec le régime au pouvoir :

c'est la forme libre, c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun ; c'est la république, [...] mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à sa base, monarchie à son sommet².

Naturellement les opinions de l'écrivain évoluent de 1831 à 1848, mais la nécessité de ne pas hâter les événements et d'éviter les conflits reste une constante de son programme. À cet égard, la concentration du pouvoir au sommet de la Nation (« [q]u'on le nomme président ou roi, peu importe³ ») devrait servir à empêcher les luttes intestines : en 1848 Lamartine se prononcera encore de façon très nette en faveur de la république présidentielle.

Après avoir éclairé les deux termes de l'expression « république rationnelle » qui définit la forme politique de la société future, nous pouvons analyser dans *Des Destinées de la poésie* les caractéristiques de la poésie de l'avenir. Le poète considère qu'au début du XIX^e siècle la stérilité de la poésie était liée à l'absence de liberté⁴. Les « hommes géométriques » de l'Empire, en effet, avaient tué « toute la partie morale, divine, mélodieuse de la pensée humaine »⁵, ils avaient crié « Amour, philosophie, religion, enthousiasme, *liberté, poésie* ; néant que tout cela⁶ ! » et ils « tremblaient qu'elle [la poésie] ne ressuscitât dans le monde avec la liberté⁷ ». La fin du despotisme et le début de la Restauration permettent à la poésie de renaître⁸. Lamartine est conscient du rôle joué par son premier recueil à cette époque de renouvellement artistique. Nous reconnaissons l'auteur des *Méditations poétiques* dans la première définition de la poésie qu'il donne dans les *Destinées* :

1. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 92.

2. *Ibid.*, p. 58-59.

3. *Ibid.*, p. 59.

4. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 58-59.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 59. C'est nous qui soulignons.

7. *Ibid.* Dans son Discours de réception à l'Académie française, qui anticipe bien des thèmes des *Destinées de la poésie*, Lamartine avait déjà établi un parallèle entre l'histoire de la politique et l'histoire de la poésie. La poésie était devenue au fil du temps « une habile torture de la langue, un jeu stérile de l'esprit », la politique un « art honteux de corrompre ou de tromper pour asservir ». « Discours de réception à l'Académie (avril 1830) », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 48.

8. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans *ibid.*, p. 63-64.

C'est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur et de plus divin dans la pensée, dans ce que la nature visible a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons. C'est à la fois sentiment et sensation, esprit et matière ; et voilà pourquoi c'est la langue complète, la langue par excellence qui saisit l'homme par son humanité tout entière, idée pour l'esprit, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination, et musique pour l'oreille¹ !

La forme versifiée est la seule qui peut exprimer cette « langue complète », car « [l]a prose ne s'adresse qu'à l'idée, le vers parle à l'idée et à la sensation tout à la fois². »

Au fur et à mesure que Lamartine développe sa réflexion, nous nous apercevons de la distance qui sépare le « Mage » de 1834 du poète de 1820. Dans une perspective historique, la poésie est toujours le reflet d'une époque et d'un peuple, et c'est pourquoi elle peut être définie comme « la langue de tous les âges de l'humanité³ ». À la conception de la poésie comme expression de l'intime s'ajoute l'idée d'une langue collective qui réunit les hommes autour du poète, leur porte-parole :

C'est l'homme même, c'est l'instinct de toutes ses époques, c'est l'écho intérieur de toutes ses impressions humaines, c'est la voix de l'humanité pensant et sentant, résumée et modulée par certains hommes plus hommes que le vulgaire⁴.

Une longue digression pittoresque qui évoque quelques étapes du voyage en Orient sert à Lamartine à développer une réflexion sur les genres poétiques. En effet, au cours de ses pérégrinations, l'auteur a eu l'occasion d'observer tous les états de la poésie correspondants aux différentes époques de l'histoire humaine⁵. Le poète reprend l'idée des trois âges de la poésie développée par Victor Hugo dans la Préface de *Cromwell*⁶ pour montrer que ni le genre lyrique, ni l'épique, ni le dramatique ne sont adaptés à la société moderne⁷ (remarquons que dans *Sur la politique rationnelle* l'auteur propose une semblable articulation en trois époques pour décrire le parcours politique de l'humanité). Une considération en particulier retient notre attention : la poésie « ne sera plus dramatique, parce que la scène de la vie réelle a, dans nos temps de liberté et d'action politique, un intérêt plus pressant, plus réel et plus intime que la scène du théâtre⁸ ». Pour Lamartine, désormais engagé dans la vie politique, le véritable drame se joue dans l'histoire, et le réel est devenu plus intéressant que sa représentation.

Après cette analyse historique, le poète annonce la « destinée de la poésie » :

1. *Ibid.*, p. 64-65.

2. *Ibid.*, p. 65.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 65-66.

5. *Ibid.*, p. 66-80.

6. Comme le remarque Aurélie Loiseleur. « Des Destinées de la poésie », dans Alphonse de Lamartine, *Méditations poétiques. Nouvelles méditations poétiques*, éd. cit., p. 513, note 1.

7. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 80-81.

8. *Ibid.*, p. 80.

La poésie sera de la *raison chantée*, voilà sa destinée pour longtemps ; elle sera philosophique, religieuse, politique, sociale, comme les époques que le genre humain va traverser ; elle sera intime surtout, personnelle, méditative et grave ; non plus un jeu de l'esprit, un caprice mélodieux de la pensée légère et superficielle, mais l'écho profond, réel, sincère des plus hautes conceptions de l'intelligence, des plus mystérieuses impressions de l'âme. Ce sera *l'homme lui-même et non plus son image*, l'homme sincère et tout entier¹.

Le concept de raison, fondamental dans *Sur la politique rationnelle*, est à la base du rapport entre la république et la poésie dans la pensée de Lamartine. La raison humaine, qui s'identifie au Verbe de Dieu et donc à la volonté divine, se manifeste aussi bien dans la forme républicaine que dans la forme poétique. Dans l'avenir, à un système de gouvernement parfait correspondra une langue poétique parfaite. Cette dernière ne sera plus simplement l'expression d'une communauté, comme dans le passé, mais elle s'identifiera avec l'homme : une même tension vers l'abolition de l'écart entre réalité et représentation se manifeste en effet dans *Sur la politique rationnelle* et dans *Des Destinées de la poésie*². Mais pour que la poésie cesse d'être une simple représentation et qu'elle arrive à coïncider avec l'homme et avec le monde, une libération des formes s'avère nécessaire :

Les signes avant-coureurs de cette transformation de la poésie sont visibles depuis plus d'un siècle ; ils se multiplient de nos jours. La poésie s'est dépouillée de plus en plus de sa forme artificielle, elle n'a presque plus de forme qu'elle-même. À mesure que tout s'est spiritualisé dans le monde, elle aussi se spiritualise. Elle ne veut plus de mannequin, elle n'invente plus de machine ; car la première chose que fait maintenant l'esprit du lecteur, c'est de dépouiller le mannequin, c'est de démonter la machine et de chercher la poésie seule dans l'œuvre poétique, et de chercher aussi l'âme du poète sous sa poésie³.

La distinction entre « poésie » et « œuvre poétique » que l'auteur esquisse dans le passage ci-dessus est fondamentale, puisqu'elle implique qu'il existe une essence de la poésie indépendante des formes conventionnelles et susceptible de s'en passer. Par conséquent, le poème n'est plus le seul « véhicule » de la poésie : cette dernière peut se manifester ailleurs, dans l'œuvre de la presse, dans l'éloquence politique et même dans les entreprises de l'humanité. Comme l'observe Dominique Dupart, « [l]e poème est une forme transitoire vers l'absence de poème. Il est une étape éphémère du poète en marche vers le monde devenu le poème à lui seul⁴. »

1. *Ibid.*, p. 81. C'est nous qui soulignons.

2. Songeons aussi à la nostalgie d'une langue parfaite où le mot correspond à la réalité désignée, nostalgie que Lamartine exprime dans certaines de ses œuvres poétiques, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

3. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 81. Comme nous l'avons vu, une pareille libération des structures et des systèmes doit se produire en politique comme en poésie. Voir Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., chapitre V, en particulier p. 24-28.

4. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 92.

Parallèlement à la libération des formes, Lamartine envisage une disparition progressive du support de la communication écrite. Ce processus s’amorce à l’époque de l’auteur. Face à l’essor de la presse périodique, le poète juge que le journal remplacera bientôt le livre, comme le montre ce passage de *Sur la politique rationnelle* :

Avant que ce siècle soit fermé, le journalisme sera toute la presse, toute la pensée humaine ; depuis cette multiplication prodigieuse que l’art a donnée à la parole, multiplication qui se multipliera mille fois encore, l’humanité écrira son livre jour par jour, heure par heure, page par page, la pensée se répandra dans le monde avec la rapidité de la lumière ; aussitôt conçue, aussitôt écrite ; aussitôt entendue aux extrémités de la terre, elle courra d’un pôle à l’autre, subite, instantanée, brûlant encore de la chaleur de l’âme qui l’aura fait éclore ; ce sera le règne du verbe humain dans toute sa plénitude ; elle n’aura pas le temps de mûrir, de s’accumuler sous la forme de livre ; le livre arriverait trop tard ; le seul livre possible dès aujourd’hui, c’est un journal¹.

Le journal est l’instrument parfait du rayonnement de la pensée dans la société moderne où la succession rapide des événements et l’évolution constante des idées exigent un support aux conditions de production et de diffusion moins complexes que celles du livre. En 1831 Lamartine pressent déjà le rôle de premier plan que la presse est destinée à jouer au cours du siècle et il estime que, dans l’avenir, tout le monde aura le droit d’exprimer sa pensée grâce à cette forme de « démocratie de la parole² ». Dès lors, l’écrivain défend passionnément la liberté de la presse, qui

finira par rendre toute déception impossible, toute tyrannie d’un seul, ou de la multitude, impraticable dans le monde, et fondera ce que nous entrevoyons déjà dans le lointain, l’ère rationnelle, ou le gouvernement de la raison publique [...] car elle est la justice divine, manifestée par la parole humaine³!

Or, dans *Des Destinées de la poésie*, l’œuvre de la presse est mise en relation avec l’évolution de la poésie. Cette dernière

a une destinée nouvelle à accomplir : elle doit suivre la pente des institutions et de la presse : elle doit se faire peuple, et devenir populaire comme la religion, la raison et la philosophie. La presse commence à pressentir cette œuvre, œuvre immense et puissante qui, en portant sans cesse à tous la pensée de tous, abaissera les montagnes, élèvera les vallées, nivellera les inégalités des intelligences, et ne laissera bientôt plus d’autre puissance sur la terre que celle de la raison universelle, qui aura multiplié sa force par la force de tous. Sublime et incalculable association de toutes les pensées⁴.

1. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 11-12.

2. *Ibid.*, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 66-67.

4. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 82. Lamartine exprime sa confiance dans l’œuvre de la presse aussi dans son Discours de réception à l’Académie française. « Discours de réception à l’Académie (avril 1830) », cit., p. 46-47.

La presse contribuera donc à construire la société parfaite et égalitaire dont la poésie de l'avenir sera l'expression.

Puisque dans « l'ère rationnelle » il n'y aura plus de distinction entre la pensée, la langue et le monde, l'écriture même est destinée tôt ou tard à disparaître. Lamartine croit à la supériorité de l'oralité sur l'écriture. Il ne faut pas oublier qu'au XIX^e siècle la poésie est lue le plus souvent à voix haute, et les lectures publiques que Lamartine donne dans les salons contribuent au succès de ses œuvres dès l'époque des *Méditations poétiques*. Grâce à la présence physique d'un émetteur qui établit un contact direct avec son auditeur, la voix a une puissance de communication que le signe écrit ne possède pas¹. Cette considération vaut autant pour le poète que pour l'orateur. En outre, lorsque ce dernier monte à la tribune, la parole de l'écrivain peut sortir des livres et agir sur la société. Dans un Pays encore largement illettré, la voix reste le canal privilégié pour atteindre le plus grand nombre :

Entrons, si on nous en ouvre la porte, dans l'assemblée des représentants du pays ; abordons la tribune avec une parole convaincue, loyale et ferme ; si la chambre n'a pas d'échos pour nous, le pays en aura. Les paroles du mandataire du peuple portent plus loin et plus juste que la voix de l'écrivain ; c'est toute une population, toute une province, toute une opinion, qui parlent par cette bouche ; il a mission pour proférer un symbole politique, pour protester au nom d'une vérité ou d'un intérêt ; la tribune est la chaire de vérité populaire ; les paroles qui en tombent ont la réalité et la vie. Montons-y donc² !

Monter à la tribune est le premier pas pour réaliser l'idéal de société exposé dans *Sur la politique rationnelle*. Mais un homme peut-il être en même temps tribun et poète ? Il s'agit d'une question fondamentale pour Lamartine. Le poétique et le politique ne sont pas antagonistes mais complémentaires aux yeux de l'auteur, par conséquent le poète et l'homme politique ne s'excluent pas l'un l'autre, comme le montre ce passage du *Voyage en Orient* :

Le beau serait de réunir les deux destinées : nul homme ne l'a fait ; mais il n'y a cependant aucune incompatibilité entre l'action et la pensée dans une intelligence complète ; l'action est fille de la pensée, – mais les hommes, jaloux de toute prééminence, n'accordent jamais deux puissances à une même tête ; – la nature est plus libérale ! – Ils proscrirent du domaine de l'action celui qui excelle dans le domaine de l'intelligence et de la parole ; – ils ne veulent pas que Platon fasse des lois réelles, ni que Socrate gouverne une bourgade³.

1. À propos de l'importance de la lecture à voix haute et de la présence physique du poète, voir Aurélie Loiseleur, *L'Harmonie selon Lamartine. Utopie d'un lieu commun*, Paris, Honoré Champion, coll. Romantisme et modernités, 2005, p. 185-187.

2. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 124-125.

3. Alphonse de Lamartine, *Voyage en Orient (Souvenirs, impressions, pensées et paysages, pendant un voyage en Orient (1832-1833) ou Notes d'un voyageur)*, éd. cit., p. 169. Voir aussi Aurélie Loiseleur, « LA RÉPUBLIQUE

Lamartine souhaite réunir en lui le chant et l'action ; son modèle est la figure biblique de David, salué dans la « Première préface des *Méditations* » comme « l'homme d'inspiration complet¹ ». David, poète dans sa jeunesse, roi dans son âge mûr et prophète dans sa vieillesse, incarne l'idéal de la répartition des tâches dans la vie de l'homme qui permet de concilier la poésie avec l'activité politique. Le poète et l'homme politique travaillent à une même fin, à savoir le renouvellement de la société, par des moyens différents. Nous lisons dans *Des Destinées de la poésie* :

Dans cette œuvre, la poésie a sa place, quoique Platon voulût l'en bannir. C'est elle qui plane sur la société et qui la juge, et qui, montrant à l'homme la vulgarité de son œuvre, l'appelle sans cesse en avant, en lui montrant du doigt des utopies, des républiques imaginaires, des cités de Dieu, et lui souffle au cœur le courage [de les tenter et l'espoir]² de les atteindre².

Mais bien que la poésie soit supérieure à la politique comme « l'idée est au-dessus du fait³ », « l'homme ne vit pas seulement d'idéal ; il faut que cet idéal s'incarne et se résume pour lui dans des institutions sociales⁴ ». L'auteur est « du nombre de ceux qui veulent sans violence, mais avec hardiesse et avec foi, tenter enfin de réaliser cet idéal⁵ ». Il est vrai que Lamartine continue d'écrire des vers pendant plusieurs années (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il publie *Jocelyn* en 1836, *La Chute d'un ange* en 1838 et les *Recueils poétiques* en 1839), mais la vie parlementaire l'occupe toujours davantage. Qui plus est, l'auteur a du mal à se défaire du mythe du poète égaré en politique⁶. C'est pourquoi, au cours des années 1830, il revient à plusieurs reprises sur l'idée que la poésie ne l'a « jamais possédé tout entier⁷ ». Prenons comme exemple l'« Avertissement » de la première édition de *Jocelyn* :

Le poète n'est pas tout l'homme, comme l'imagination et la sensibilité ne sont pas l'âme tout entière. Qu'est-ce qu'un homme qui, à la fin de sa vie, n'aurait fait que

IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », art. cit., p. 301-302.

1. « Première Préface des *Méditations* » [1849], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 154. Voir aussi Aurélie Loiseleur, « « LA RÉPUBLIQUE IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », art. cit., p. 301.

2. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 82. Crochets dans le texte.

3. *Ibid.*, p. 86.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 87.

6. En effet, dans le domaine politique, on reprochera toujours à Lamartine son identité de poète : son éloquence n'aurait qu'une valeur esthétique, étant dans les faits dénuée de contenus ou même nuisible. Voir, à titre d'exemple, le pastiche en vers d'un discours de Lamartine publié par *Le Charivari* le 5 mars 1837, où l'auteur est accusé de faire de la poésie même lorsqu'il essaie de parler en prose. Aurélie Loiseleur, « « LA RÉPUBLIQUE IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », art. cit., p. 296.

7. « Première Préface des *Méditations* » [1849], cit., p. 153.

cadencer ses rêves poétiques, pendant que ses contemporains combattaient avec toutes les armes, le grand combat de la patrie ou de la civilisation¹ ?

Des propos semblables se retrouvent deux ans plus tard dans l'« Avertissement » de *La Chute d'un ange* :

Je sais qu'on me reproche avec une bienveillante colère de ne pas consacrer ma vie entière à écrire, et surtout à polir des vers, dont je n'ai jamais fait ni prétendu faire qu'une consolation rare et accidentelle de ma pensée².

Enfin, la « Lettre à M. Bruys d'Ouilley » qui sert de préface aux *Recueils poétiques* contient une longue description des heures que Lamartine consacre à la poésie lors des pauses de l'activité parlementaire. Mais le temps du « vivre [...] double³ » est fini ; nous sommes en 1839 et, comme nous l'avons vu, l'auteur est sur le point d'abandonner la lyre pendant des années. La lettre à M. d'Ouilley se termine sur une défense passionnée de l'« engagement » : il est clair que « pour lui [Lamartine], comme valeur, la politique a maintenant pris le pas sur la poésie⁴ ».

1. « Avertissement de la première édition » de *Jocelyn* [1836], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 94.

2. « Avertissement (première édition) » de *La Chute d'un ange* [1838], dans *ibid.*, p. 100.

3. « Lettre à M. Léon Bruys d'Ouilley servant de préface » aux *Recueils poétiques*, dans *ibid.*, p. 120.

4. « Recueils poétiques (1839) », dans *ibid.*, p. 118.

Chapitre 4. L'éloquence de Lamartine

4.1 Étudier l'éloquence politique

L'étude de l'éloquence impose de prendre en compte une série de problématiques. En premier lieu, cet art du discours se fonde sur un rapport direct entre l'orateur et son auditoire ; puisque les participants à l'échange se trouvent en présence l'un de l'autre, les gestes, les expressions du visage et les inflexions de la voix sont pour l'orateur des instruments aussi importants que les mots. Par conséquent, le passage de l'oral à l'écrit entraîne la perte de la dimension théâtrale de l'événement oratoire. En second lieu, le critique qui travaille sur une époque où l'enregistrement sonore n'était pas encore possible est confronté au problème de la transposition du texte à l'écrit.

Généralement un orateur prépare son discours avant de le prononcer : c'est pourquoi les manuscrits constituent une source importante qui permet d'étudier la composition du texte. Or, comme nous le verrons, au cours de sa carrière oratoire Lamartine arrive à maîtriser l'improvisation, de sorte qu'il n'a plus besoin de rédiger entièrement ses discours, bien qu'il continue de les préparer soigneusement¹. Ensuite, le discours est prononcé face à un auditoire. En ce qui concerne l'éloquence politique, la Révolution française établit le principe de la « publicité des débats parlementaires », « expression [qui] recouvre à la fois la présence du public et la reproduction des débats². » Cette dernière est réalisée au moyen des procès-verbaux et surtout des transcriptions de presse, la publicité des débats autorisant la présence des journalistes dans les salles des séances. Grâce à la technique de la sténographie, dont l'invention remonte à 1791³ et qui s'impose en France en 1826⁴, il est possible de reproduire des discours entiers.

Dans les années 1830, lorsque Lamartine entre à la Chambre des députés, la presse est en plein essor et un grand nombre de journaux publient des compte rendus des séances parlementaires : nous pouvons citer, à titre d'exemple, *Le Journal des débats* et *Le Moniteur universel*, qui deviendra en 1848 l'organe officiel du gouvernement⁵. La couleur politique de chaque journal influence la représentation des débats des Chambres : en effet, dans les transcriptions de presse, les discours sont

1. Voir Louis Barthou, *Lamartine orateur*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1916, p. 309-311. D'ailleurs, les allocutions de la période comprise entre février et mai 1848 qui seront l'objet de notre analyse ne peuvent pas être préparées à l'écrit en raison des circonstances révolutionnaires dans lesquelles elles sont prononcées.

2. Bernard Gaudillère, « La publicité des débats parlementaires (1852-1870) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, vol. 4, n° 3, 2008, p. 28.

3. Corinne Saminadayar-Perrin, « Avatars journalistiques de l'éloquence publique », dans Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, coll. Opus magnum, 2011, p. 671.

4. Bernard Gaudillère, art. cit., p. 28.

5. *Ibid.*, p. 28.

découpés et manipulés. Souvent l'on ne retient des interventions que les expressions et les images susceptibles de frapper les lecteurs ; des remarques telles que « *Mouvement* », « *Sensation* », « *Agitation prolongée* », placées entre parenthèses, jalonnent les discours écrits. Les journalistes aménagent savamment ces didascalies ainsi que les interruptions, les applaudissements et les pauses¹. Ces expédients permettent à la fois de donner une image positive ou négative d'un député et de « dramatiser » les séances parlementaires afin de les rendre intéressantes pour les lecteurs².

Dès lors que les discours sont relatés dans les journaux dont le lectorat s'élargit progressivement au cours du siècle, l'éloquence subit des modifications profondes³. En effet, il est possible de retrouver dans la presse différentes versions écrites d'un même discours, comme le montre Dominique Dupart qui, dans son ouvrage *Le lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine*, compare six transcriptions de presse de la harangue « Sur l'amnistie » prononcée par Lamartine le 30 décembre 1834⁴. Les conditions de réception changent aussi, puisque le discours adressé premièrement à une assemblée de députés atteint ensuite, au moyen des journaux, un public beaucoup plus vaste et plus diversifié. Lamartine est conscient des conditions de l'éloquence politique dans la société moderne et il sait en tirer profit. Non seulement il fait publier ses discours dans les journaux dont il est le directeur (comme *Le Bien public*, créé en 1843), mais encore il apprend bientôt à rédiger les textes de ses interventions en prévision du morcellement dont ils seront l'objet dans la presse. En effet, Lamartine organise ses discours autour de formules brèves et incisives destinées à être reprises dans les compte rendus. En comparant les différentes transcriptions de « Sur l'amnistie », Dupart observe que certaines expressions sont rapportées avec des variations minimales dans tous les journaux considérés⁵. C'est le cas, par exemple, de la formule suivante : « Entre ces grands et terribles adversaires [les gouvernements et les partis], le procès, c'est la bataille ; le jugement, c'est la victoire⁶. » Ces sentences qui résument l'essentiel de la pensée du poète passent à travers le « crible » de la presse et atteignent le public au-delà de l'enceinte parlementaire. Comme le note Sainte-Beuve en 1846 :

[a]u dehors et sur le grand public vague, son renom [de Lamartine] s'étend et règne de plus en plus ; il le sait bien, il y vise, et bien souvent quand il fait ses harangues à la Chambre qui se montre distraite ou mécontente, ce n'est pas à elle qu'il s'adresse,

1. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 159-205 (« L'éloquence de la presse »).

2. Corinne Saminadayar-Perrin, « Avatars journalistiques de l'éloquence publique », *cit.*, p. 672.

3. Nous nous en tenons ici à l'éloquence politique, mais le phénomène intéresse aussi les autres genres, tels que l'éloquence judiciaire et académique. Voir *ibid.*, p. 673-675.

4. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 175-181.

5. *Ibid.*

6. « Sur l'amnistie » (séance du 30 décembre 1834), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. 93.

c'est à la galerie, c'est aux gens qui demain le liront. « *Je parle par la fenêtre,* » dit-il expressivement¹.

Enfin, les discours sont réunis dans des anthologies. Au cours de sa vie, Lamartine publie plusieurs anthologies, comme par exemple les *Discours prononcés à la Chambre par M. de Lamartine, député du Nord* (1835-1836), les *Mélanges poétiques et discours* (1840) et *Trois mois au pouvoir* (1848)². En outre, l'écrivain transcrit ses discours dans certaines de ses œuvres, notamment dans l'*Histoire de la Révolution de 1848* (1849) et dans les *Mémoires politiques* (1863). Cette pratique montre que

[l]' éloquence politique est perméable chez Lamartine [et qu'e]lle permet les rapprochements de genres et d'œuvres. Elle appartient aussi à l'océan de livres publiés par lui sans renier le genre de la tribune dont elle est issue historiquement³.

En effet, l'auteur « ne cesse de chercher la forme ou le genre le plus approprié pour faire résonner l'éloquence auprès du plus grand nombre⁴. » Cependant, les discours rapportés par Lamartine dans ses œuvres ne correspondent pas toujours à ceux qu'il a prononcés. Après son échec politique de 1848, en effet, l'auteur, accusé d'avoir encouragé l'insurrection par son éloquence enflammée et d'avoir ensuite favorisé la répression pendant les journées de Juin, ressent la nécessité de justifier ses actions, ce qui l'amène à éliminer de ses discours les propos les plus subversifs. Il suffit d'observer, à titre d'exemple, le discours prononcé le 18 juillet 1847 à l'occasion du banquet de Mâcon, reproduit dans l'*Histoire de la Révolution de 1848* sous une forme très réduite⁵. La version donnée dans l'*Histoire* comporte des omissions remarquables qui ne sont pas toujours signalées, à l'instar de :

Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temps, chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage sur le front. Prenez-y-garde, c'est de ces nuages que sortent les éclairs pour les hommes d'État, et quelquefois aussi les tempêtes⁶.

1. Charles-Augustin de Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Paris, Garnier Frères, t. XI, [s.d.], p. 459.

2. Pour un panorama complet de toutes les anthologies publiées par Lamartine et de leur contenu, nous renvoyons à Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 59-72.

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Ibid.* Italique dans le texte.

5. Le discours compte dix-sept pages dans *La France parlementaire* et seulement huit dans l'*Histoire de la Révolution de 1848*. « Au banquet offert à l'auteur des *Girondins* » (18 juillet 1847), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 27-46. Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Bruxelles, Société typographique belge, t. I, 1849, p. 32-39.

6. « Au banquet offert à l'auteur des *Girondins* » (18 juillet 1847), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 41.

En outre, le discours est suivi d'une page de commentaire où Lamartine affirme qu'il se limitait à exprimer la pensée générale de la Nation ; son éloquence n'aurait nullement excité les passions du peuple¹.

Lamartine, en somme, ne cesse de retravailler son éloquence à des fins diverses ; cependant, l'écrivain « n'a pas préparé une édition complète de ses discours² ». En l'absence d'une édition moderne, complète et commentée, les critiques adoptent généralement *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*³. Cette anthologie en six tomes publiée du vivant de Lamartine en 1864-1865 a été préparée par Louis Ulbach, journaliste républicain et grand admirateur du poète. Dans la longue présentation intitulée « Lamartine et son temps » qui précède les textes, Louis Ulbach se propose de « faire reconnaître l'inflexible logique, l'unité qui a présidé à toutes les phases de la vie publique de Lamartine⁴ » et de montrer la continuité entre le poète et l'homme politique :

[s]a politique vaut son esthétique : il ne les sépare pas dans la fermentation de son cerveau ; le pays ne doit pas les séparer dans son estime. Il faut renier l'auteur de *Jocelyn*, si l'on renie l'orateur. Je prouverai que l'un n'a été que le continuateur logique de l'autre⁵.

À cette fin, *La France parlementaire* rassemble les discours prononcés par Lamartine tout au long de sa carrière politique, de 1834 à 1851, non seulement à la Chambre des députés et ensuite à l'Assemblée nationale, mais aussi à des tribunes publiques (citons, à titre d'exemple, le discours « Sur l'abolition de la peine de mort » prononcé le 18 avril 1836 à la Société de la Morale chrétienne, les nombreuses allocutions faites lors d'événements publics dans la ville de Mâcon et les harangues au peuple de 1848). Ulbach rapporte les transcriptions des discours données dans *Le Moniteur universel* ; pour les harangues prononcées entre février et juillet 1848, il reprend l'anthologie *Trois mois au pouvoir* en restaurant l'ordre chronologique des textes (*Trois mois au pouvoir* ayant une fonction de propagande, en effet, il s'ouvre sur la « Lettre aux dix départements » rédigée par Lamartine en août 1848)⁶. En outre, nous trouvons dans l'anthologie des articles de journal (par

1. Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, éd. cit., t. I, 1849, p. 39-40. Cet exemple est signalé dans *Lamartine. La politique et l'histoire*, présenté par Renée David, Paris, Imprimerie Nationale, coll. Acteurs de l'histoire, 1993, p. 484. Nous reviendrons sur le banquet de Mâcon dans les chapitres suivants.

2. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 61.

3. Toutes les sources de notre travail adoptent cette édition. Roger Bellet utilise l'anthologie *Trois mois au pouvoir* qui est d'ailleurs reprise par Ulbach lui-même. Voir Roger Bellet, « Deux mois de pouvoir : M. de Lamartine répond à diverses délégations apportant leur soutien à la nouvelle République (mars-avril 1848) », dans *Relire Lamartine aujourd'hui. Actes du colloque international (Mâcon, juin 1990)*, recueillis et présentés par Simone Bernard-Griffiths et Christian Croisille avec la collaboration de Antoine Court et Marie-Renée Morin, Paris, Librairie Nizet, 1993, p. 121-132.

4. Louis Ulbach, « Lamartine et son temps », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. xcvi.

5. *Ibid.*, p. v.

6. Voir Alphonse de Lamartine, *Trois mois au pouvoir*, Paris, Michel Lévy Frères, 1848.

exemple, les quatre articles sur la « Question d'Orient » publiés dans le *Journal de Saône-et-Loire* en août 1840), des lettres ayant valeur de manifestes électoraux (comme la « Lettre aux électeurs du 1^{er} arrondissement de Mâcon » du 20 juillet 1846) et des circulaires ministérielles (tel que le « Manifeste aux puissances » du 4 mars 1848). Chaque texte est précédé de quelques lignes de commentaire fournissant le contexte de l'intervention.

4.2 Rhétorique et éloquence dans les premières années du XIX^e siècle

Le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* définit l'éloquence comme l'« [a]rt, talent ou action de bien dire, de toucher et de convaincre par la parole¹ » et la rhétorique comme l'« [a]rt qui donne les règles pour bien dire, pour parler éloquemment² ». La rhétorique, dans son sens premier,

n'est pas autre chose que la théorie de l'éloquence ; l'éloquence étant l'art de persuader, la rhétorique donne ou prétend donner les moyens d'être éloquent ; elle recherche l'essence de l'éloquence et résout en formules, en préceptes ce qui, dans un beau discours, paraît être l'instinct du génie³.

Dès le XVIII^e siècle, le débat autour de la parole est très vivant et il implique une réflexion esthétique, politique et littéraire :

La rhétorique se trouve [...] au cœur des débats entre liberté et despotisme, entre nature et éducation, mais aussi entre belles-lettres et littérature. La conversation est-elle style de vie, éthique et esthétique de la société, ou bien futilité et privilège archaïque ? L'éloquence garantit-elle le bien public ou livre-t-elle l'État aux rhéteurs ? La valeur d'une œuvre se définit-elle par rapport à une norme ou à une originalité individuelle⁴ ?

Philosophes et hommes de lettres s'interrogent sur le rapport entre parole et vérité et sur la possibilité d'agir sur la société au moyen de la langue. À la fin du XVIII^e siècle se répand aussi l'idée d'un idiome originaire et perdu où le mot correspondrait exactement à la réalité désignée⁵. Une certaine méfiance commence à se développer à l'égard de la rhétorique : cette dernière, en tant qu'ensemble de techniques et de figures du langage, est perçue comme un art stérile qui contraste avec l'aspiration

1. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, t. VII, 1870, p. 385.

2. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. XIII, 1875, p. 1143.

3. *Ibid.*

4. Michel Delon, « Procès de la rhétorique, triomphe de l'éloquence (1775-1800) », dans Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 1001.

5. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1072-1074.

d'un « retour à une parole naturelle et pleine¹ ». À la lumière des événements de 1789, de telles interrogations sur la langue acquièrent une importance particulière. En effet, la Révolution établit, au moins en principe, le droit du plus grand nombre à la parole et à la participation politique. En même temps, le problème se pose de l'usage de l'éloquence et de l'effet potentiellement dangereux de cette dernière sur les masses susceptibles d'être manipulées.

Entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècles, l'idée moderne de « littérature » commence à se développer et elle entraîne une mise en cause de la rhétorique, indissociable de la notion traditionnelle de « Belles lettres » qui inclut l'éloquence, la grammaire et la poésie². Grâce, entre autres, à l'œuvre de Louis-Sébastien Mercier, auteur de *De la littérature et des littérateurs* (1778) et de Mme de Staël qui publie en 1800 *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, une perspective historique fondée sur la relativité du goût et sur la reconnaissance de l'originalité propre à la littérature de chaque peuple et de chaque époque commence à remplacer l'idée d'un système fixe de règles hérité des modèles indépassables de l'Antiquité et du Grand Siècle, ce qui ouvre la voie au refus de l'imitation chez les romantiques³.

Cependant, en ce qui concerne l'instruction, il faut attendre la fin du siècle pour que la discipline appelée « histoire de la littérature » remplace la rhétorique⁴. Cette dernière fournit aux élèves « une méthode pour acquérir ou développer la maîtrise de l'éloquence, du langage [écrit et oral] adressé aux autres⁵ ». Le savoir rhétorique est transmis, entre autres, par le traité *Des tropes* de César Chesneau Dumarsais (première publication en 1730), plus tard repris et commenté par Pierre Fontanier⁶, et par le *Cours de littérature ancienne et moderne* de Jean-François de La Harpe (publié en 1799), dont Lamartine est un grand lecteur⁷. C'est à partir de la connaissance approfondie des règles et des modèles du passé que les écrivains et les poètes du début du XIX^e siècle peuvent renouveler les codes traditionnels, dont ils restent quand même redevables⁸. Songeons, par exemple,

1. Michel Delon, « Procès de la rhétorique, triomphe de l'éloquence (1775-1800) », cit., p. 1010.

2. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. II, 1867, p. 515.

3. Michel Delon, « Procès de la rhétorique, triomphe de l'éloquence (1775-1800) », cit., p. 1013-1014.

4. Les lois Jules Ferry sanctionnent ce changement en 1885. Michel Meyer (dir.), *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, Paris, Librairie Générale Française, coll. Biblio essais, 1999, p. 232. Le mot « rhétorique » désigne aussi, à l'époque, la classe où l'on enseigne la discipline homonyme. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. XIII, 1875, p. 1143. Lamartine « fait sa rhétorique » au collège des Pères de la Foi de Belley. Maurice Toesca, *Lamartine, ou l'amour de la vie*, Paris, Albin Michel, 1969, p. 69.

5. Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au XIX^e siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 1120.

6. Arlette Michel, « Romantisme, littérature et rhétorique », dans *ibid.* p. 1042.

7. Comme en témoigne, entre autres, la lettre à Aymon de Virieu du 28 décembre 1808. *Correspondance d'Alphonse de Lamartine. Deuxième série (1807-1829)*, éd. cit., t. I : 1807-1815, 2004, p. 93-94.

8. Comme le remarque Alain Vaillant, « [I]es poètes qui n'ont cessé de prôner la parole simple et pure du sentiment, dépouillée de tous les artifices oratoires, sont les mêmes dont l'éducation, reçue dans les lycées ou les collèges du XIX^e siècle, a été pétrie de rhétorique : lorsque les romantiques s'en prennent à elle, c'est une partie d'eux-mêmes qu'ils veulent arracher, bien sûr vainement. » Alain Vaillant (dir.), *Le romantisme : dictionnaire*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 197.

à l'influence du langage poétique du XVIII^e siècle sur les *Méditations poétiques*, pourtant si nouvelles quant au ton et à la sensibilité. M.-F. Guyard voit dans les nombreuses marques qui témoignent que le recueil est encore imprégné de langue néoclassique (telles que les inversions et les périphrases nobles) la raison même du succès des *Méditations*, étant donné que

les lecteurs ouvraient un livre dont l'auteur ne bouleversait aucune de leurs habitudes de langage ou de rhétorique ; nullement dépaysés sur ce terrain, ils acceptèrent d'autant plus facilement tout ce qu'il y avait de neuf sous ces dehors familiers¹.

D'ailleurs, il est reconnu que le « mythe » de la révolution romantique a été construit en partie à posteriori. En effet, c'est seulement après le tournant libéral et républicain du romantisme que la rhétorique, associée aux valeurs de l'Ancien régime, est violemment attaquée : l'expression célèbre de Victor Hugo, « [g]uerre à la rhétorique et paix à la syntaxe² ! », date en réalité de 1856³. Puisque l'attitude des écrivains romantiques à l'égard de la rhétorique est complexe et parfois contradictoire, la question de l'éloquence dans la première moitié du XIX^e siècle est elle aussi problématique.

L'éloquence ne peut se développer que dans un contexte de liberté de parole, et c'est pourquoi elle fleurit dans l'Athènes du V^e-IV^e siècle av. J.-C. et ensuite dans la Rome républicaine. Aristote, dans la *Rhétorique*, est le premier à répertorier les procédés rhétoriques nécessaires à la composition d'un discours. La relation entre un orateur et son auditoire se fonde, selon le philosophe, sur trois éléments : le *logos* qui concerne l'articulation du raisonnement, l'*ethos* qui a trait aux qualités morales de l'orateur, et le *pathos*, à savoir la dimension émotionnelle, dès lors qu'un discours éveille des passions chez les auditeurs. Dans le monde latin, Cicéron (auteur du dialogue *De oratore*, écrit en 55 av. J.-C.) et Quintilien (qui rédige vers 95 après J.-C. les douze livres du *De institutione oratoria*), pour ne citer que les deux auteurs les plus représentatifs, héritent de la codification aristotélicienne. Les préceptes exposés dans ces textes constituent les piliers de l'art oratoire. Les quatre phases principales de composition d'une oraison sont : l'*invention*, à savoir la recherche des idées et des arguments nécessaires à appuyer la thèse soutenue par l'orateur, la *disposition* ou arrangement de ces arguments, l'*élocution* qui consiste à donner aux idées une forme agréable au moyen, entre autres, des figures de rhétorique, et l'*action*, à savoir la performance, où la présence physique de l'orateur et la maîtrise qu'il a de sa voix et de ses gestes jouent un rôle fondamental. Une oraison s'articule généralement en cinq parties : l'*exorde* ou introduction, la *narration* où sont exposés les faits, la *confirmation* qui renferme les arguments à l'appui de la thèse, la *réfutation* où l'orateur répond aux

1. Marius-François Guyard, « Préface », dans Alphonse de Lamartine, *Œuvres poétiques*, éd. cit., p. xv.

2. Victor Hugo, « Réponse à un acte d'accusation », *Les Contemplations* [1856], dans *Œuvres poétiques*, édition établie et annotée par Pierre Albouy, préface par Gaëtan Picon, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1967, p. 497.

3. Michel Meyer (dir.), *op. cit.*, p. 231-232.

objections potentielles, et la *péroration* où il exploite, en particulier, les ressources du pathétique pour que le discours reste gravé dans la mémoire des auditeurs. Les Anciens distinguent trois genres de l'art oratoire : le démonstratif (qui inclut les panégyriques et les oraisons funèbres), le judiciaire, à savoir l'éloquence du tribunal, et le délibératif, à savoir le genre du débat politique¹.

En France, au XIX^e siècle, l'expression « la chaire, la tribune, le barreau » qui indique les différents lieux où sont pratiquées les trois formes d'éloquence recouvre cette distinction traditionnelle². L'éloquence de la chaire connaît son âge d'or au XVII^e siècle grâce aux orateurs catholiques dont Fénelon, auteur des *Dialogues sur l'éloquence* (écrits entre 1677 et 1681 et publiés en 1718), et Bossuet³. Dans le *Cours familier de littérature*, Lamartine fait l'éloge de Bossuet ; le grand prédicateur est représenté « devant des foules recueillies qui ne voient plus l'homme dans l'orateur, mais la parole incarnée⁴ ». L'essor de l'éloquence politique en France date de la Révolution, mais ce sont les écrivains et les historiens romantiques qui consacrent le mythe des orateurs révolutionnaires tels que Mirabeau, Vergniaud et Danton⁵. Hugo dans *Sur Mirabeau* (1834), Lamartine dans *l'Histoire des Girondins* (1847) et Michelet dans *l'Histoire de la Révolution française* (1847) donnent la parole à ces grandes figures historiques et, ce faisant, ils problématisent la question de l'éloquence et de son rapport à la rhétorique. Comme le note Delphine Gleizes, par exemple, le Mirabeau de Hugo, de Lamartine et de Michelet incarne l'orateur pétri de rhétorique classique et confronté à des conditions historiques exceptionnelles⁶ : ainsi, Lamartine juge que Mirabeau « [c]'est l'homme antique dans des controverses toutes modernes⁷ ». Dans les premières années du XIX^e siècle, on assiste à un renouveau de l'éloquence. Pendant l'Empire, de nouveaux genres se développent : il s'agit de l'éloquence « militaire » et de l'éloquence « académique » dont l'essor est lié au rétablissement de l'Université par Napoléon⁸. L'éloquence politique renaît avec le débat parlementaire sous la Restauration ; à l'époque, des avocats et hommes politiques comme

1. Pour ce qui concerne l'éloquence dans l'Antiquité grecque et romaine, voir *ibid.*, p. 17-71, Alain Michel, « La rhétorique, sa vocation et ses problèmes : sources antiques et médiévales », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 17-44 et Jules Senger, *L'Art oratoire*, quatrième édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1967, p. 8-32.

2. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, t. VII, 1870, p. 385.

3. Pour ce qui concerne l'éloquence du XVII^e siècle, voir Michel Meyer (dir.), *op. cit.*, p. 143-195 et Volker Kapp, « L'apogée de l'atticisme français ou l'éloquence qui se moque de la rhétorique », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 707-786.

4. Alphonse de Lamartine, *Cours familier de littérature. Un entretien par mois*, Paris, chez l'auteur, t. I-II, 1856, Entretien VIII, p. 156. Voir p. 143-159.

5. Aurelio Principato, « L'éloquence révolutionnaire : idéologie et légende », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 1029-1032.

6. Voir Delphine Gleizes, « Mirabeau : parole et révolution », dans Alain Vaillant (dir.), *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX^e siècle*, Saint-Étienne, Éditions Printer, coll. Lieux littéraires / 2, 1997, p. 54.

7. Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins* [1847], introduction et notes de Jean-Pierre Jacques, Paris, Plon, coll. Les Mémoires, t. I, 1984, p. 33.

8. Voir Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en France au XIX^e siècle à travers ses pratiques et ses institutions : restauration, renaissance, remise en cause », *cit.*, p. 1090-1093 et p. 1099-1100.

Pierre-Antoine Berryer illustrent aussi bien le barreau que la tribune¹. Les *Conférences de Notre-Dame de Paris* d'Henri Lacordaire représentent au mieux la vitalité de l'éloquence religieuse². Mais l'art oratoire ne s'exerce pas seulement dans les tribunes institutionnelles. Surtout à partir des années 1830, les lieux de sociabilité tels que les cafés, les clubs et les théâtres se multiplient ; tous sont caractérisés par la centralité de la parole prononcée³. Bien que les régimes au pouvoir ne soient pas toujours favorables à la liberté d'expression (les lois dites « de septembre » promulguées sous Louis-Philippe en 1834 sont très restrictives à cet égard), le débat politique est animé et les manifestations d'une éloquence « de rue » ne sont pas rares⁴. Flaubert représente cette atmosphère effervescente dans *L'Éducation sentimentale*, par exemple lorsqu'il décrit un rassemblement d'étudiants, d'ouvriers et de membres de sociétés secrètes autour du Panthéon⁵ et quand il affirme que, pendant les journées de Février, « [d]es hommes d'une éloquence frénétique haranguaient la foule au coin des rues⁶ ».

Dans ce contexte, les écrivains qui s'engagent dans la politique montent à la tribune. Nous avons vu au premier chapitre que le début du XIX^e siècle est marqué par une foi nouvelle dans le pouvoir de la parole ; par conséquent, l'orateur est l'un des avatars du « Mage romantique ». Une contamination se produit entre art oratoire et écriture, puisque les auteurs veillent à la publication de leurs discours dans les journaux et que, parfois à des années de distance, ils transcrivent leurs allocutions dans leurs œuvres en prose, comme le font par exemple Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Victor Hugo dans *Actes et Paroles* et Lamartine dans *l'Histoire de la Révolution de 1848* et dans les *Mémoires politiques*. Selon Arlette Michel, le caractère spécifique de l'éloquence romantique réside dans le fait que les orateurs relient la question de la rhétorique à une plus vaste réflexion sur le beau et sur le rapport entre parole et réalité :

Les plus grands orateurs romantiques sont grands, précisément parce qu'ils ont su tirer de la tradition oratoire du XVII^e siècle (qui reste pour eux tous exemplaire) le modèle idéal d'une parole efficace dans la mesure où elle est fondée sur des valeurs à la fois politiques, morales et spirituelles, dans la rencontre de la beauté et de la vérité⁷.

1. Voir Arlette Michel, « Romantisme, littérature et rhétorique », cit., p. 1050-1051.

2. *Ibid.*, p. 1051-1052.

3. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 27.

4. Corinne Saminadayar-Perrin, « Avatars journalistiques de l'éloquence publique », cit., p. 681.

5. Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale* [1869], dans *Œuvres : L'Éducation sentimentale, Trois contes, Bouvard et Pécuchet*, édition établie et annotée par Albert Thibaudet et René Dumesnil, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1936, p. 58-61.

6. *Ibid.*, p. 316.

7. Arlette Michel, « Romantisme, littérature et rhétorique », cit., p. 1052.

Dans *De la littérature*, Mme de Staël affirmait déjà que « tout ce qui est éloquent est vrai¹ » et que « l'éloquence proprement dite est toujours fondée sur une vérité² ». Dans le *Cours familier de littérature*, Lamartine exprimera une idée semblable :

L'histoire n'était selon moi que la poésie des faits, le poème épique de la vérité.

L'éloquence, de même. Dire ne suffisait pas, selon moi ; il fallait bien dire, et le talent faisait partie de la vérité³.

L'orateur romantique est nécessairement soumis aux règles strictement codifiées de l'éloquence mais en même temps il se méfie (ou prétend se méfier) de la rhétorique, censée entraver la spontanéité et la sincérité d'un discours conçu comme épanouissement de l'âme, à l'instar de la poésie lyrique. C'est pourquoi l'orateur rêve d'une éloquence libérée de la rhétorique et d'une parole où la beauté et la vérité coïncident. Comme le souligne Alain Vaillant, « le romantisme français a toujours été animé – tantôt inspiré tantôt tourmenté – par l'utopie illusoire d'une parole nue et sincère qui tirerait son éloquence de son refus de toute éloquence⁴ ». Nous observerons maintenant comment Lamartine essaye de concilier la tradition et la sensibilité nouvelle en reparcourant les étapes principales de sa carrière oratoire. Nous pouvons apprécier dans ses discours à la fois une exploitation savante des ressources rhétoriques et la présence d'idées et d'images qui révèlent le poète romantique derrière l'orateur. L'éloquence de Lamartine pendant le gouvernement provisoire de 1848 apparaîtra comme particulièrement adaptée pour étudier la relation entre parole, beauté et réalité.

1. Germaine de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* [1800], dans *Œuvres*, édition établie par Catriona Seth, avec la collaboration de Valérie Cossy, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 2017, p. 292-293.

2. *Ibid.*, p. 293.

3. Alphonse de Lamartine, *Cours familier de littérature. Un entretien par mois*, éd. cit., t. I-II, 1856, Entretien I, p. 65.

4. Alain Vaillant, *Le romantisme : dictionnaire*, éd. cit., p. 198.

4.3 Lamartine à la tribune sous la monarchie de Juillet

Pendant quatorze ans, de janvier 1833 à février 1848, Lamartine siège à la Chambre des députés de la monarchie de Juillet. La Chambre est censitaire : seuls les 250 000 Français jouissant du droit de vote y sont représentés¹. Les députés prennent la parole pour appuyer ou pour attaquer des projets de loi², c'est pourquoi leurs discours, préparés à l'avance, sont longs et complexes ; chaque tribun vise à persuader ses collègues. Lamartine, diplomate de longue date rentré depuis peu de son voyage en Orient, débute à la Chambre le 4 janvier 1834 par un discours sur la situation politique de l'Empire ottoman. Comme le remarque Louis Ulbach, l'exorde du discours « satisfait avec une candeur parfaite à toutes les exigences d'un bon traité de rhétorique³. » Lamartine évoque en effet le souvenir de ses prédécesseurs, des hommes politiques libéraux et modérés de la Restauration, ce qui lui permet à la fois de se placer dans le sillage d'une tradition oratoire et d'explicitier son orientation politique légitimiste :

Messieurs,

Je ne me proposais pas d'essayer sitôt la parole à cette tribune, toute pleine encore pour vous et pour moi des souvenirs et des accents de nos grands hommes politiques : leur voix éteinte y retentit encore à mon esprit, et la mémoire éloquente des de Serres, des Foy, des Lainé, cette mémoire, plus vivante sur ce théâtre de leurs luttes, est bien propre à inspirer une religieuse terreur à ceux que la voix du pays appelle à parler à leur place, mais non jamais à les remplacer. Pénétré, plus que personne, de ce juste sentiment de timidité et d'impuissance, si je ne dois que passer par cette tribune qui trompe et dévore tant d'espérances, que ce me soit un favorable augure de les avoir salués en passant d'un respect et d'un hommage pour tant de fortes et graves paroles qu'ils ont lancées de cette place même, pour tant d'émotions de patriotisme, de génie et de vertu qui ont fait vibrer nos âmes ! Une invocation à leur patriotisme et à leur génie est le premier élan de la pensée chez ceux qui furent dignes de les comprendre et qui seraient si fiers de les imiter⁴.

Ce premier discours, complètement écrit, déçoit l'auditoire impatient de voir le poète des *Méditations* s'essayer à la tribune. Lamartine est accusé de porter le vague idéalisme qui caractérise sa poésie dans la discussion parlementaire⁵. Or, l'orateur débutant ne se laisse pas décourager : en effet, il a un

1. Jacques Bouveresse, *Histoire des institutions de la vie politique et de la société françaises de 1789 à 1945*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll. Cours, 2012, chapitre III, par. 37. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/purh/5852?lang=it>. Page consultée le 29/10/2019.

2. *Ibid.*, par. 17.

3. Louis Ulbach, « Lamartine et son temps », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. XLII.

4. « Sur l'Orient (premier discours) » (séance du 4 janvier 1834), dans *ibid.*, p. 2. De Joseph Louis Joachim Lainé (1767-1835) Lamartine dit qu'« [i]l fut [s]on maître en éloquence, [s]on modèle en politique. » Alphonse de Lamartine, *Cours familier de littérature. Un entretien par mois*, éd. cit., t. I-II, 1856, Entretien X, p. 277. Voir p. 274-277. De Serres est défini comme « le véritable Démosthène de la Restauration ». *Ibid.*, p. 284. Voir p. 283-285.

5. Voir Louis Barthou, *op. cit.*, p. 42-44.

objectif bien défini qu'il confie à son père dans une lettre datée du 9 janvier 1834, au lendemain d'un deuxième discours sur l'Orient aussi critiqué que le premier : « Je veux m'exercer, tant que je pourrai, à parler hardiment et souvent sur toute chose pour vaincre la difficulté extrême de la tribune et conquérir l'improvisation¹. »

La première grande question que Lamartine affronte à la Chambre est celle des émeutes ouvrières qui éclatent à Lyon, à Paris et dans plusieurs autres villes de France en avril 1834. Dès février, des agitations dans la capitale poussent le gouvernement à voter une loi contre les associations. Le 13 mars 1834, Lamartine soutient la loi en tant que mesure d'urgence mais il insiste sur la nécessité d'organiser le droit d'association au lieu de le supprimer. Dans l'exorde de ce discours (« Sur la loi contre les associations »), l'orateur critique les groupes politiques existants et il définit son « parti social » :

parti nombreux dans cette Chambre, immense dans le pays ; parti qui ne fait alliance ni avec les passions rétrogrades du passé, ni avec les passions subversives du moment, ni avec les timidités des uns, ni avec les colères des autres ; qui ne s'occupe que des idées, qui ne voit que les choses en elles-mêmes, et qui s'élève au-dessus des formes et des personnifications du pouvoir ; parti qui ne dit à personne : il y a un abîme entre nous, mais qui dit à tout ce qui est honnête et sincère : il n'y a que du temps entre nous ; car dans la langue universelle de la liberté, tous les esprits éclairés peuvent s'entendre².

Nous pouvons remarquer dans ce discours l'importance du sentiment qui, aux yeux de Lamartine, est à la base de la relation entre représentants et représentés. Le sentiment cimente la collectivité et il constitue un rempart contre les factions :

Il n'est donné à aucune faction, à aucun parti, à aucune coalition politique de remuer arbitrairement un grand peuple qui repose d'aplomb sur lui-même ; il n'y a qu'un sentiment commun, unanime, spontané, qui puisse soulever une nation entière ; et quand ce sentiment vient à éclater, il ne pérorer pas seulement dans nos tribunes politiques, il ne crie pas seulement dans la rue, il crie dans tous les cœurs, et la révolution est accomplie³.

En outre, comme le souligne Dominique Dupart, « Lamartine érige [...] le sentiment au rang de principe de gouvernement⁴. » Dans le discours en faveur de l'amnistie des insurgés d'avril, par exemple, l'orateur dénonce l'attitude implacable du gouvernement tandis qu'il revendique une

1. Lettre de Lamartine à son père du 9 janvier 1834, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. II : 1833-1837, 2000, p. 106.

2. « Sur la loi contre les associations » (13 mars 1834), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. 30-31.

3. *Ibid.*, p. 37-38.

4. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 133.

approche empathique à la politique, comme le montre cette considération empreinte d'une ironie amère : « Le sentiment est à l'usage des poètes et des philosophes ; aux hommes d'État, il faut des lois et des baïonnettes¹. »

Le 8 mai 1834, Lamartine attaque les réductions du budget de l'instruction publique et il célèbre l'avènement de la presse comme instrument providentiel de l'éducation du peuple. Dans ce passage, le « Mage romantique » adopte un ton oraculaire semblable à celui de *Sur la politique rationnelle* :

Je vois des hommes qui, ébranlés par les secousses répétées de nos commotions politiques, attendent de la Providence une révélation sociale, et regardent autour d'eux s'il ne surgit pas un homme, un sage, une doctrine, un héros qui vienne s'emparer violemment du gouvernement des esprits et raffermir le monde ébranlé ; ils espèrent, ils invoquent, ils cherchent cette puissance qui se posera de son plein droit arbitre et dominatrice de l'avenir, et ils ne voient pas que cet homme, cette révélation, cette puissance fatale et irrésistible est déjà née, qu'elle est là sous leur main, sous leurs yeux, et que c'est la presse² !

Il faut se rappeler que les compte rendus des séances parlementaires publiés dans les journaux sont les moyens par lesquels le député de la Chambre de Juillet peut établir une communication avec la population en dehors du Parlement, d'où l'importance pour Lamartine de la question de la presse.

L'écrivain prend la parole douze fois entre janvier et mai 1834, puis encore onze fois entre janvier et août 1835. Il est intéressant de citer une considération de Louis Barthou à propos de ces discours par lesquels Lamartine accomplit son apprentissage oratoire :

Un discours vaut moins, pour être efficace, par la forme que par la vie. Quand il réunit les deux qualités, il est un chef-d'œuvre durable. Lamartine compte parmi les orateurs privilégiés et rares dont les discours supportent la lecture : ils sont écrits dans une langue pure et selon un rythme cadencé qui en prolongent le succès. Mais pendant les premières années, ils furent presque exclusivement d'un écrivain. Trop bien composés, ils manquaient d'accent ; ils plaisaient à l'auditoire sans le conquérir et sans faire courir dans ses rangs les frissons contagieux qui déchaînent les applaudissements, entraînent les convictions et déterminent les votes : leur préparation, pour tout dire, nuisait à leur action³.

Le 21 août 1835, Lamartine monte à la tribune pour combattre les lois dites « de septembre », des mesures restrictives contre la liberté d'expression votées à la suite d'un attentat contre le roi. Il s'agit du premier grand succès oratoire du poète qui devient une figure de référence de l'opposition légitimiste au gouvernement. Une image particulièrement poignante a fait la célébrité de ce discours :

1. « Sur l'amnistie » (30 décembre 1834), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. 100-101.

2. « Sur l'instruction publique » (8 mai 1834), dans *ibid.*, p. 72.

3. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 58.

Messieurs, prenons-y garde! c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède : il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, hors de leur voie naturelle ; c'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude¹.

Dans une lettre du 22 septembre 1835, Lamartine, enthousiaste de ses progrès à la tribune, confie à Aymon de Virieu : « Je vois se réaliser ce que j'avais toujours senti, que l'éloquence était en moi plus que la poésie qui n'est qu'une de ses formes, et qu'elle finirait par se faire jour s'il n'était pas trop tard². »

Dès la fin des années 1830, il est possible de remarquer une évolution stylistique de l'éloquence de Lamartine. L'orateur élabore « une poétique de l'immédiateté et de la brièveté³ » : en effet, ses discours ne sont plus entièrement rédigés mais improvisés⁴ autour de formules à effet « qui tombent comme des sentences de feu sur le présent⁵ ». Lamartine essaye de se façonner un langage politique plus efficace en simplifiant la structure de ses discours ; ses formules sont faciles à mémoriser et elles ont un grand retentissement dans la presse⁶. Par exemple, dans le discours « Sur la discussion de l'adresse » du 10 janvier 1839, Lamartine met en garde le gouvernement contre les dangers de l'immobilisme :

Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles ; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée⁷?

Une sentence résume cet avertissement : « La France est une nation qui s'ennuie⁸ ? ». Une autre formule particulièrement efficace mérite d'être mentionnée. Le 15 février 1842, dans le discours « Sur l'adjonction de la liste départementale du jury », Lamartine attaque les hommes politiques ennemis

1. « Sur la loi de la presse » (séance du 21 août 1835), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. I, 1864, p. 183.

2. Lettre de Lamartine à Aymon de Virieu du 22 septembre 1835, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. II : 1833-1837, 2000, p. 349.

3. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 299.

4. L'improvisation est un élément important de l'art oratoire. Comme le note Dominique Dupart, « [I]es improvisations relèvent d'une maîtrise élaborée de la langue qui est l'objet propre de l'enseignement rhétorique. On ne lit pas un discours entièrement écrit mais on n'improvise pas non plus sans préparation. » *Ibid.*, p. 50, note 5. Dupart cite aussi le brouillon d'un discours de Février 1848 qui montre que Lamartine se limite à noter quelques phrases à partir desquelles il improvise son allocution. « La République rationnelle, notes pour un discours de Lamartine », dans *Lamartine, le poète et l'homme d'État*, catalogue de l'exposition éd. par Marie-Renée Morin et Denis Pallier, Paris, Bibliothèque nationale, 1969, p. 206.

5. Louis Ulbach, « Lamartine et son temps », cit., p. LXVIII.

6. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 297-338.

7. « Sur la discussion de l'adresse » (10 janvier 1839), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. II, 1864, p. 148.

8. *Ibid.*

de tous progrès politique et social en les comparant à des bornes qui empêchent la société de s'épanouir :

On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... (*Vive approbation à gauche.*)

Oui, implacables à toute amélioration! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État : *une borne y suffirait ! (Mouvement général et prolongé.)*¹

Les didascalies témoignent de l'agitation provoquée par les avertissements réitérés que Lamartine adresse au gouvernement de plus en plus conservateur de la monarchie de Juillet. Le poète encourage une politique de réformes afin d'éviter l'explosion des tensions qui agitent le Pays.

Le 26 mai 1840, Lamartine prononce l'un de ses chefs-d'œuvre : le discours « Sur la translation des restes mortels de Napoléon », que Louis Barthou définit comme « un monument impérissable² » de l'éloquence politique française et comme « l'une des improvisations les plus extraordinaires, les plus difficiles et les plus heureuses qui aient jamais passé par des lèvres humaines³. » En 1840, le gouvernement présidé par Adolphe Thiers décide de ramener de Sainte-Hélène les cendres de l'Empereur ; la proposition rencontre immédiatement la faveur de tous les partis et de la presse⁴. À la Chambre, la voix de Lamartine s'élève seule contre le rapatriement des restes de Napoléon car le poète juge que le culte voué par les Français à la mémoire d'un tyran est dangereux pour la liberté⁵. Lamartine, conscient d'exprimer une opinion impopulaire, révèle ses sentiments à l'assemblée :

Je vais faire un aveu pénible ; qu'il retombe tout entier sur moi. J'en accepte l'impopularité d'un jour. (*Sensation.*) Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire ; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de défier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans, comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations. [...] Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple ! » (*Profonde sensation. – Très-bien ! très-bien !*)⁶

1. « Sur l'adjonction de la liste départementale du jury » (15 février 1842), dans *ibid.*, t. III, 1865, p. 167. C'est nous qui soulignons.

2. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 103.

3. *Ibid.*, p. 109.

4. *Ibid.*, p. 104-105.

5. La famille de Lamartine a toujours été hostile à l'Empereur. Nous avons vu que, dans *Des Destinées de la poésie*, le poète porte un jugement sévère sur la période de l'Empire. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 58-60.

6. « Sur la translation des restes mortels de Napoléon » (séance du 26 mai 1840), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. II, 1864, p. 350.

Il convient de souligner, dans la péroraison de ce discours, l'attention que Lamartine porte aux symboles et aux formules dont un régime politique fait usage. Ces éléments, en effet, représentent la Nation et ils résument les principes sur lesquels se fondent ses institutions ; d'où l'importance de choisir soigneusement l'inscription à graver sur le tombeau de Napoléon :

souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur ; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A NAPOLEON... SEUL. (*Profonde sensation.*)

Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services, (*Très-bien ! très-bien !*) elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom, (*Vive sensation*), et qu'en élevant ce monument, et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs¹.

Comme le montrent bien les didascalies, la Chambre reconnaît l'éclat et la profondeur du discours de Lamartine à qui l'on accorde enfin une place parmi les grands orateurs de son temps.

Le discours « Sur l'adresse » du 27 janvier 1843 marque le passage de Lamartine à la gauche, puisque « quand les fautes du gouvernement, quand les déviations deviennent un système, l'opposition doit devenir un parti² ! ». L'orateur esquisse un portrait de lui-même en guide de la Nation :

Dieu a donné aux véritables hommes d'État, aux fondateurs d'idées ou d'institutions ou de trônes, oui, Dieu leur a donné une passion de plus qu'au reste de leurs semblables. C'est la passion de l'idée du temps, de l'œuvre de la nation ; c'est le fanatisme du bien public ; c'est le besoin, la soif de se dévouer, sans arrière-pensée, sans salaire, sans gloire même, à l'œuvre de sauver, de régénérer un peuple³ !

Le langage religieux (« fanatisme », « sauver », « régénérer ») montre que le poète-prophète conçoit son mandat politique comme une mission religieuse. Lamartine poursuit :

Et les plus véritablement conservateurs de ces hommes d'État sont ceux qui s'incorporent le mieux, qui s'absorbent, qui se confondent le mieux avec l'idée fondamentale de leur temps. Ces hommes sont dévorés du besoin de se dévouer à la cause commune, ils semblent comme saisis d'un espoir tout-puissant en se penchant par la pensée sur l'avenir de leur œuvre nationale, et les plus beaux dévouements

1. *Ibid.*, p. 355-356.

2. « Sur l'adresse » (séance du 27 janvier 1843), dans *ibid.*, t. III, 1865, p. 289.

3. *Ibid.*, p. 300.

antiques ne sont qu'une faible image de cette fascination sublime qui entraîne ces nobles esprits à se dévouer pour préserver leur cause ou leur nation¹.

Lamartine attaque l'aile conservatrice de la Chambre, représentée par ses anciens collègues légitimistes, et pourtant il revendique l'épithète de « conservateur ». Un conservateur est, pour lui, un représentant réceptif aux idées qui circulent parmi la population, un homme capable de comprendre les besoins de son pays et d'y pourvoir, de manière à assurer le bien-être collectif en évitant tout bouleversement de la société. En 1831, l'écrivain exprimait une opinion semblable dans *Sur la politique rationnelle*. Si le gouvernement veut prévenir les agitations, il doit avant tout se mettre à l'écoute du Pays, d'où l'idée d'une fusion totale des hommes politiques avec « l'idée fondamentale de leur temps ». Il importe de souligner aussi l'instance de l'orateur sur la valeur esthétique de l'engagement politique (les « beaux dévouements antiques », la « fascination sublime »). Les hommes politiques nouveaux dont la France a besoin

oseront fonder le gouvernement, non plus sur la base étroite d'une classe quelconque, mais sur la large base d'une nation tout entière. Ils sauront coïntéresser tous les citoyens, toutes les classes du peuple à l'existence d'un gouvernement qui prendra son appui sur tous ces intérêts et sur tous ces droits².

L'opposition dont le poète s'érige en porte-parole représenterait, en effet, les intérêts de la plus grande partie du Pays. En conclusion du discours, Lamartine exalte la beauté du sacrifice au nom d'une cause collective et il lance « le mot d'ordre de [s]a vie politique » :

Il y a un grand mot, un grand et beau cri qui sortit un jour d'une assemblée nationale de notre pays à une de ces crises où l'âme d'un peuple tout entier paraît s'élever au-dessus d'elle-même, et semble, pour ainsi dire, s'échapper par une seule voix ; c'est ce cri que vous connaissez tous : *Périssent nos mémoires, pourvu que nos idées triomphent !*

Eh bien ! ce cri sera le mot d'ordre de ma vie politique, comme c'est celui de l'opposition ; c'est celui qui nous ralliera toujours autour de cette grande cause pour laquelle il est beau de vaincre, pour laquelle il est beau de souffrir et beau encore de succomber³.

Lamartine reprend, en la modifiant, une phrase attribuée à Antoine Barnave, célèbre orateur révolutionnaire, dans l'*Histoire des Girondins* (« *Périssent les colonies plutôt qu'un principe⁴ !* »).

1. *Ibid.* Cf. la description de l'« homme public » dans le discours « Sur le députés fonctionnaires publics » (séance du 11 février 1842) et celle de l'« homme de progrès régulier » dans le discours « Sur l'adjonction de la liste départementale du jury » (15 février 1842). *Ibid.*, p. 148-149 et p. 157.

2. « Sur l'adresse » (séance du 27 janvier 1843), dans *ibid.*, p. 302.

3. *Ibid.*, p. 303.

4. Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins* [1847], éd. cit., t. I, 1984, p. 333. Sur l'histoire de cette sentence célèbre, voir Florence Gauthier, « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! De Jaucourt à Marx en passant par Robespierre et Desmoulins », dans Florence Gauthier (dir.), *Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contributions*

Ce faisant, il évoque le souvenir de la Révolution française au moyen d'une formule que le Pays aurait criée à l'unisson. Lamartine se pose donc en interprète des principes de la Révolution ; en tant que représentant, il promet d'agir en accord avec cette maxime, en confondant sa voix avec celle de la Nation.

Il est évident que Lamartine considère son mandat de député comme la manifestation concrète de la « mission » confiée au poète romantique. Souvenons-nous de ce qu'il affirmait en conclusion de *Sur la politique rationnelle* :

si la chambre n'a pas d'échos pour nous, le pays en aura. Les paroles du mandataire du peuple portent plus loin et plus juste que la voix de l'écrivain ; c'est toute une population, toute une province, toute une opinion, qui parlent par cette bouche¹.

Dès lors, Lamartine défend dans ses discours les intérêts de ceux qui n'ont pas de voix. À travers le « parti social », censé représenter la société tout entière, le poète essaye de réaliser dans le royaume politique un idéal d'harmonie entre les personnes, car « l'homme ne vit pas seulement d'idéal ; il faut que cet idéal s'incarne et se résume pour lui dans des institutions sociales² ». L'idée du « parti social » n'a pas de succès auprès des députés et Lamartine, fidèle à son propos d'être au-dessus des factions, demeure toujours politiquement isolé à la Chambre ; cependant, au fil des années, il parvient à être reconnu comme le porte-parole du plus grand nombre au sein du gouvernement.

Entre 1835 et 1845, c'est surtout grâce à ses combats humanitaires, notamment en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'émancipation des esclaves, que l'orateur acquiert une grande célébrité auprès de la population. Les « discours humanitaires³ », en effet, sont prononcés aussi bien à la Chambre qu'à l'occasion d'événements publics tel que le banquet donné à Paris pour l'abolition de l'esclavage (10 mars 1842), ce qui permet à Lamartine de se familiariser avec des tribunes et des publics divers. Or, lors des débats parlementaires les députés traitent les questions les plus disparates et, dès son entrée à la Chambre, Lamartine aborde un grand nombre de sujets différents afin de perfectionner son art oratoire. Mais la souplesse de l'orateur témoigne aussi de l'ampleur de ses intérêts politiques. Ainsi prononce-t-il des discours tels que « Sur la proposition tendant à réprimer la falsification des vins » (10 février 1846), « Sur la proposition relative au droit d'octroi sur les bestiaux » (23 février 1846), « Sur la réduction de l'impôt du sel » (22 avril 1846)⁴. Lamartine, en

à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804, Paris, Société des études robspierriennes, coll. Études révolutionnaires n° 2, 2002, p. 91-103.

1. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 124-125.

2. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 86.

3. Ainsi appelés par Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 432.

4. *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. IV, 1865, p. 309-311, p. 312-321 et p. 378-392.

outre, défend à la Chambre des pétitions de toute nature présentées par des délégations de citoyens¹, parce qu'il considère qu'à travers l'exercice du droit de pétition prévu par la Charte de 1830² « des masses de citoyens se mettent en rapport direct avec les hommes politiques qui ont eu le bonheur d'exprimer leurs sentiments ou leurs idées³ ». Une lettre du 11 février 1846 montre que Lamartine est conscient de la popularité dont il jouit dans le Pays, bien qu'il refuse de sortir de son isolement politique⁴ : « Je suis seul, et j'ai dix journaux ; je suis seul, et la Chambre se range en silence chaque fois que je me lève pour parler, plus que pour un ministre ou un chef de parti ; je suis seul, et j'ai avec moi la moitié de Paris⁵. »

Comme nous l'avons remarqué, la Chambre des députés n'est pas la seule tribune où Lamartine exerce son art oratoire. Dans sa terre natale, en particulier, Lamartine prononce des discours d'apparat ayant une fonction de célébration⁶ à l'occasion d'événements publics. Le cadre de ces interventions est moins contraignant que celui de la Chambre et l'auditoire se compose de concitoyens issus de différentes classes sociales. Dans ces allocutions, l'orateur-poète exploite sa veine lyrique ; en adoptant un ton familier qui le rapproche de son public, il s'arrête sur des détails intimes et sur les souvenirs qui le lient à sa région natale⁷. Lamartine souhaite donner une impression de spontanéité et de sincérité, comme le montre ce passage de l'« Improvisation à la séance générale de la société d'horticulture de Saône-et-Loire » :

je retourne [dans le jardin de son père] y cultiver surtout ces images des choses et des personnes aimées et perdues ! ces mémoires des tendresses évanouies, ces traces vivantes, saignantes souvent, d'une vie déjà à moitié écoulée !... (*L'orateur s'arrête un moment comme s'il cherchait une expression ou comme s'il délibérait avec lui-même*). J'hésite, Messieurs ! j'hésite, irai-je plus loin ? (*Il s'arrête encore.*) Non,

1. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 213-214. Citons, à titre d'exemple, les discours « Sur les évêchés. Discussion sur la pétition de 180, 000 habitants de plusieurs départements pour la conservation de leurs évêchés » (séance du 26 avril 1834), « Sur un établissement d'école normale pour les femmes. Pétition de Madame Mazure » (séance du 30 mai 1835), « Réponse à l'adresse présentée par une députation d'ouvriers de Paris » (16 mai 1845).

2. Jacques Bouveresse, *op. cit.*, par. 29 (« La discussion des pétitions »).

3. « Réponse à l'adresse présentée par une députation d'ouvriers de Paris » (16 mai 1845), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. IV, 1865, p. 203.

4. Au fur et à mesure que la popularité de Lamartine augmente, les autres députés, dont Thiers et Guizot, lui proposent des alliances politiques et ils lui offrent des ministères. Lamartine refuse toujours de renoncer à son indépendance. Voir Louis Barthou, *op. cit.*, p. 215-216.

5. Lettre de Lamartine à Louis-Marie-Hilaire Ronot du 11 février 1846, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. IV : 1842-1846, 2001, p. 622. Italique dans le texte. Cf. le discours prononcé trois ans auparavant à l'occasion d'un banquet organisé à Mâcon : « – Je suis seul, Messieurs? Et qui donc êtes-vous? [...] Ah! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité. Mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple ! » Dans ce discours, Lamartine déclare que « [l]e temps des masses approche » ; pourtant, « il faut que leur avènement soit régulier pour être durable ». « Au banquet offert par la ville de Mâcon à M. de Lamartine » (4 juin 1843), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. III, 1865, p. 381 et p. 383.

6. Voir Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. I, 1866, p. 500.

7. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 234-245 (« Le lyrisme familier ou l'éloquence à la Jean-Jacques »).

je n'en dirai pas davantage ; il y a des pudeurs sur tous les sentiments profonds ; il ne faut pas arracher les dernières voiles de l'âme humaine ; il y a des larmes qui ne doivent tomber que dans le silence et dans le secret du cœur !... Je vais donc, vous disais-je, retrouver dans cet asile de mon enfance des charmes plus puissants pour moi, pour nous tous, que les plus riches et les plus odorantes floraisons de vos expositions : le parfum des souvenirs, l'odeur du passé ! (*Sensation.*) les voluptés mêmes de cette mélancolie qui est la fleur d'automne de la vie humaine (*Vive émotion.*), toutes choses, Messieurs, qui sont pour nous comme des émanations de la terre, comme une senteur lointaine, comme un avant-goût de ces Élysées, de ces Édens, de ces jardins éternels où nous espérons tous retrouver dans le bonheur ceux que nous avons aimés et quittés dans les larmes !...toutes choses qui font désirer à l'homme de la nature, à quelque distance, dans quelque abîme, ou à quelque hauteur que la fortune l'ait jeté, de revenir achever ses jours sur la terre qui l'a vu naître, et d'avoir au moins sa tombe dans le jardin où il eut son berceau ! (*Impression unanime d'émotion et d'attendrissement.* – *On n'applaudit pas.*)¹

Dans cet « exercice d'oraison funèbre déplacé d'une Église à une assemblée champêtre² », Lamartine évoque sa propre douleur pour établir avec l'auditoire une communication fondée sur le sentiment. Ainsi, l'orateur instaure avec son public un rapport comparable à celui qui existe entre le poète lyrique et ses lecteurs. Lamartine construit son discours comme une confession intime et il affecte une certaine réticence à parler. Une série de prétéritives (« Non, je n'en dirai pas davantage ») rendent ses hésitations. Les didascalies entre parenthèses montrent que l'orateur exploite savamment les gestes et les pauses afin d'émouvoir ses auditeurs.

Le 18 juillet 1847 la ville de Mâcon organise un banquet en l'honneur de Lamartine pour célébrer la publication de l'*Histoire des Girondins*. Le discours prononcé par l'écrivain à l'occasion de cette manifestation grandiose (six mille participants environ³) nous paraît significatif puisqu'il marque la consécration du poète en porte-parole de la communauté non seulement régionale mais nationale⁴ :

quand un homme représente en lui, ne fût-ce que pour une minute, la pensée collective d'une masse imposante d'autres hommes, il doit s'oublier lui-même, se respecter lui-même ou vous respecter en lui ; il doit pour un instant se considérer, non comme un homme, mais comme un signe, comme un de ces drapeaux qui sont suspendus derrière moi ; et, sans se faire illusion sur son mérite ou sur son importance, doit se tenir debout dans l'évidence où vous l'avez placé ; il doit se dire : ce qu'on honore en moi, ce qu'on acclame, ce n'est pas moi, c'est ma

1. « Improvisation à la séance générale de la société d'horticulture de Saône-et-Loire » (20 septembre 1847), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 71-72.

2. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 244.

3. « Au banquet offert à l'auteur des *Girondins* » (18 juillet 1847), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 27. Nous reviendrons sur l'importance historique du banquet de Mâcon dans le chapitre suivant.

4. « [C]'était un spectacle *incomparable, inouï, historique* », écrit Lamartine à sa femme Marianne le 19 juillet 1847. Et à son ami François Aubel de la Geneste il avoue : « Jamais un tel retentissement ne me rapporta tant d'adhésions. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 130 et p. 136. Italique dans le texte.

signification ! Ce n'est pas l'étoffe du drapeau, c'est sa couleur ! (*Longue acclamation.*)¹

L'homme politique devient « un signe » : il perd de son importance en tant qu'individu pour se confondre avec ses concitoyens. Il devient l'incarnation des principes qu'il défend. Quelques mois plus tard, après la révolution de Février, Lamartine deviendra la voix du gouvernement provisoire ; alors, pendant la brève période de sa « dictature oratoire² », le tribun parlera au nom de la République tout entière.

Louis de Cormenin, auteur d'une série de portraits de parlementaires publiés en revue à partir de 1836 et réunis, ensuite, sous le titre de *Livre des orateurs*, nous donne un aperçu de l'éloquence de Lamartine depuis ses débuts oratoires jusqu'en 1848. L'ouvrage a un grand succès et il connaît plusieurs rééditions au cours du XIX^e siècle. Voici comment Cormenin décrit Lamartine en 1842 :

M. de Lamartine est à nos bons orateurs ce que la rhétorique est à l'éloquence.

Le Parlement n'est pas un théâtre où les acteurs doivent venir débiter des amplifications flûtées et des périodes arrondies, pour l'amusement des spectateurs. [...]

M. de Lamartine peut émerveiller les députés de province par le reflet scintillant de ses couleurs, mais il offense la délicatesse des hommes de goût. Le genre délibératif a ses règles et ses beautés, qui ne sont point les règles et les beautés du genre lyrique. Le style de l'orateur doit être plein, mais clair. Ses pensées doivent être grandes, mais simples. Elles doivent marcher et s'enchaîner dans un ordre précis et rigoureux. Or, M. de Lamartine est diffus et redondant. Il n'a ni profondeur d'idées, ni vigueur d'argumentation. Il se rencontre des gens cependant qui prennent ces dithyrambes de tribune pour de l'éloquence³.

Ce jugement sévère rend compte du manque d'expérience de l'orateur débutant ; le passage cité, en outre, montre que les défauts de l'éloquence de Lamartine sont toujours imputés à son identité de poète⁴. Cinq ans plus tard, l'opinion de Cormenin a changé radicalement :

Ce n'était [...] qu'un récitateur de mémoire, et *aujourd'hui il improvise sur le premier sujet donné, avec une fougue, une audace, une grâce, une délicatesse d'à-propos, une richesse d'images, une abondance de mouvements, un bonheur d'expression, dont aucun orateur vivant n'approche...* [...]. Il parle une espèce de langue magnifique, pittoresque, enchantée, qu'on pourrait appeler la langue de

1. « Au banquet offert à l'auteur des *Girondins* » (18 juillet 1847), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 31.

2. Louis Barthou intitule le chapitre X de son ouvrage, *Lamartine orateur*, « Trois mois de dictature oratoire (24 février-10 mai 1848) ». Dominique Dupart reprend cette expression en parlant de « dictature oratoire de l'Hôtel de Ville ». Louis Barthou, *op. cit.*, p. 236. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 369.

3. Timon (pseudonyme de Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin), *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, onzième édition, 1842, p. 494-495.

4. Dans le *Cours familier de littérature*, Lamartine évoque la « malheureuse prévention de poésie » dont il souffrait au début de sa carrière politique. Alphonse de Lamartine, *Cours familier de littérature. Un entretien par mois*, éd. cit., t. XII, 1861, Entretien LXX (« Critique de l'*Histoire des Girondins* »), p. 262.

Lamartine, car il n'y a que lui qui la parle et qui puisse la parler, et d'où s'échappent avec profusion, comme autant de jets lumineux, une foule de pensées heureuses et de termes figurés qui surprennent, qui captivent, qui remplissent, qui ravissent l'oreille et l'âme de ses auditeurs... Personne à la Constituante, à la Convention... n'a eu de physionomie oratoire, pareille à la sienne, de près ni de loin¹.

À la veille de la révolution de Février, Lamartine est considéré comme l'un des plus grands orateurs de France ; sa parole, à laquelle on reconnaît le pouvoir d'enchanter les auditoires, saura s'adapter aux circonstances extraordinaires de l'éloquence révolutionnaire.

4.4 La révolution de Février et l'éloquence quarante-huitarde de Lamartine

Pour comprendre les caractères spécifiques de l'éloquence de Lamartine en 1848 il est fondamental de reconstruire le contexte historique de la révolution de Février et de clarifier le rôle du poète au sein du gouvernement provisoire². Louis-Philippe d'Orléans, proclamé « roi des Français » le 9 août 1830, au lendemain de la révolution de Juillet, encourage, dans un premier temps, des mesures progressistes telle que l'abolition de l'hérédité de la pairie (le dernier des privilèges de l'ancienne aristocratie) et promeut la loi Guizot pour la réglementation de l'instruction primaire en 1833. Sous la monarchie de Juillet la France connaît également une première industrialisation. Toutefois, dès 1834, des mesures répressives portent atteinte aux libertés d'expression et d'association conquises quatre ans auparavant. À partir de 1846, en outre, on assiste à un tournant conservateur du régime à cause de la politique menée par François Guizot, ministre des Affaires étrangères depuis 1840 et élu président du Conseil en septembre 1847. 1846 est aussi l'année du commencement d'une crise économique mondiale qui aggrave les tensions sociales et la misère des classes populaires aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Dans les centres urbains, l'essor du prolétariat entraîne des problèmes liés aux transformations du travail dans la société industrielle naissante et qui s'imposent à l'attention de la presse et des hommes politiques sous le nom de « question sociale³ ». Au mécontentement des classes défavorisées s'ajoute celui d'une partie de la bourgeoisie. Le système électoral, en effet, demeure censitaire et, malgré l'abaissement du cens décrété par Louis-Philippe, les couches inférieures de la bourgeoisie ne jouissent pas du droit de vote. Dans les dernières années de la monarchie de Juillet, même les intérêts des classes les plus riches sont

1. Timon, *op. cit.*, quinzième édition, 1847, p. 244-254 et p. 353-372. Passages cités par Louis Barthou, *op. cit.*, p. 304. Italique dans le texte.

2. Sauf mention contraire, les informations relatives au contexte historique sont reprises du livre de Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit. Voir en particulier les chapitres 1-4.

3. Voir Samuel Hayat, *1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Paris, Éditions du Seuil, 2014, p. 59-64 (« Réforme électorale et question sociale »).

parfois en contraste avec la politique du gouvernement, car au protectionnisme pratiqué par l'État s'opposent pour certains les avantages du libre-échange¹. En résumé, à la fin des années 1840, la politique prudente, voire sclérosée de Louis-Philippe et de Guizot éveillent un sentiment d'insatisfaction dans une large partie de la société.

Ce mécontentement général se manifeste au cours de la « campagne des banquets » menée par les opposants au régime (aussi bien dynastiques que républicains) qui demandent une réforme électorale et parlementaire. La ruse du « banquet », à savoir un « repas donné à un grand nombre de convives, dans un but politique² », est une manière de contourner les restrictions à la liberté d'association. Un de ces événements est resté célèbre, en l'occurrence le banquet offert par la ville de Mâcon à Alphonse de Lamartine le 18 juillet 1847, lors de la publication de l'*Histoire des Girondins*³. Ce dernier ouvrage, comme d'autres³ qui sont publiés dans la même période (tels que l'*Histoire de la Révolution française* de Jules Michelet et l'œuvre homonyme de Louis Blanc), contribue à revaloriser aux yeux du public la mémoire de la Révolution de 1789. Malgré le gigantesque rassemblement de Mâcon, Lamartine se tient en dehors de la campagne des banquets⁴. Il n'empêche que le 11 février 1848 le poète prendra la parole à la Chambre pour défendre le droit de réunion face à la tentative du gouvernement d'interdire la dernière de ces manifestations⁵. Lamartine est bien conscient du malaise social et de la nécessité de mettre en œuvre des réformes immédiates ; il comprend que l'immobilisme du roi Louis-Philippe et de son gouvernement ne sera pas toléré longtemps⁶. Une lettre à Adolphe de Circourt datée du 2 août 1847, peu après le banquet de Mâcon, témoigne de la lucidité de l'écrivain face à la situation de la France :

On est las de cette réaction stupide qui dure depuis le 18 Brumaire contre les idées, la philosophie, la politique du XVIII^e siècle. Il y a une aspiration sourde et honteuse encore vers la vérité et la liberté des intelligences. Mais avant un an ou deux, cette

1. Maurice Agulhon souligne le poids de telles considérations économiques dans le républicanisme de Lamartine qui en tant que propriétaire terrien du Mâconnais « ne pouvait pas ignorer les intérêts du vin de Bourgogne ». De même, le développement des chemins de fer que Lamartine appuie résolument ne peut que bénéficier à l'économie de la région du poète. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 19 et p. 34.

2. « Banquet », dans Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. II, 1867, p. 179.

3. L'événement est si sensationnel qu'une voix à part lui est consacrée dans le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* : « Banquet de Mâcon : Banquet offert à Lamartine en 1847, après la publication de son *Histoire des Girondins*. Le poète-orateur y prononça des paroles véritablement prophétiques sur la chute possible du gouvernement de Juillet. » *Ibid.*, p. 180.

4. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 14.

5. « Sur les banquets réformistes » (séance du 11 février 1848). La péroraison de ce discours sonne comme un dernier avertissement lancé à la monarchie de Juillet : « Souvenez-vous du Jeu de Paume de 1789, à Versailles ; souvenez-vous de ce Jeu de Paume, d'où sortirent pour la France la Révolution, la liberté avec toutes ses conséquences funestes, et ses conséquences glorieuses pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, et pour les générations qui viendront après nous. Or, qu'est-ce que c'était que le Jeu de Paume et ses suites, Messieurs ? [...] [L]e Jeu de Paume [...] ne fut qu'un lieu de réunion politique fermé par des ministres imprudents et rouvert par la main de la nation à la représentation du pays ! » *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 161-162.

6. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 9-13.

aspiration fortement et franchement articulée par nous deviendra une passion qui redressera la marche de l'esprit français ou qui abandonnera les chefs du gouvernement pour en choisir d'autres. Voilà ce que je *pressens* avec l'évidence d'un fait accompli. Le succès des livres qui reprennent en sous-ordre l'œuvre répudiée de 1789, et la passion qui soufflait dans six mille âmes réunies sans s'être entendues au banquet de Mâcon en sont pour moi une preuve de plus¹.

La tension explose à l'occasion du dernier des banquets réformistes, censé se dérouler à Paris le 22 février 1848. Le gouvernement Guizot interdit la manifestation, une première fois en janvier puis encore le 21 février. Face à cette double interdiction, « [i]l devenait évident qu'un choc terrible allait se produire, et que les coups de fusil allaient remplacer le bruit des verres et des discours². » En effet, bien que les organisateurs du banquet décident au dernier moment d'annuler la manifestation, le jour fixé une foule de Parisiens envahit les rues de la capitale. C'est le début de la révolution. Le 23 février, la garde nationale appelée par le gouvernement à réprimer l'insurrection fraternise avec les révoltés, ce qui pousse Guizot à démissionner. Le gouvernement semble enfin disposé à s'engager dans la voie des réformes. Cependant, plus tard dans la même journée, le sang est versé lors d'une manifestation devant le ministère des Affaires étrangères, boulevard des Capucines ; les cadavres des insurgés sont « traînés dans les rues de Paris en un spectaculaire appel aux armes³ ». Le combat se déchaîne sur les barricades dressées dans la ville. Le jour suivant, le 24 février 1848, Louis-Philippe abdique. Puisque le petit-fils du roi, héritier du trône, a seulement neuf ans, l'abdication de Louis-Philippe ouvre la perspective d'une Régence de la duchesse d'Orléans. Le Parlement se réunit au Palais-Bourbon pour discuter de cette possibilité et pour légitimer éventuellement la Régence par un vote, mais une foule d'insurgés envahit la salle au moment de la consultation. Interrogé, Lamartine se prononce en faveur de la république. Selon lui, la Régence n'est pas une réponse adéquate aux demandes de la population en révolte ; une telle solution ne ferait qu'exaspérer les tensions⁴. La prise de position du poète face aux parlementaires et aux insurgés a un poids important dans la décision

1. Lettre de Lamartine à Adolphe de Circourt du 2 août 1847, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 145. Italique dans le texte. Adolphe-Marie-Pierre, comte de Circourt (1801-1879), est un ami de Lamartine et un légitimiste convaincu.

2. « Banquets réformistes », dans Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. II, 1867, p. 181.

3. Il s'agit de la célèbre « promenade des Cadavres ». Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 39.

4. Voir le « Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin, ayant pour but la formation d'un gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation » (24 février 1848), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 169-171.

finale : la République est proclamée. Un gouvernement provisoire qui compte onze membres¹ se constitue le soir même du 24 février à l'Hôtel de Ville.

Le gouvernement provisoire est « le résultat d'un compromis² » entre une tendance réformiste libérale hostile au socialisme et un républicanisme plus progressiste, ouvert à l'idée socialiste. Lamartine, chargé du ministère des Affaires étrangères, devient en fait le chef du gouvernement. Le poète joue le rôle de médiateur entre ses collègues et il incarne la possibilité d'une conciliation entre les différentes factions de la société. En effet, les conservateurs font confiance à Lamartine du fait de son appartenance sociale ; afin de les rallier à sa cause, le poète insiste sur l'idée que la république est nécessaire pour préserver l'ordre et la propriété³. En même temps, le projet de nationalisation des chemins de fer soutenu par Lamartine et l'attention de l'écrivain à la question ouvrière permettent d'amorcer un dialogue avec les hommes de la gauche progressiste⁴. Qui plus est, en 1848 Lamartine est à l'apogée de sa popularité car c'est un notable avec une longue expérience parlementaire, un orateur réputé et un homme de lettres extrêmement célèbre, membre de l'Académie française.

Lamartine est donc « l'âme » du gouvernement provisoire et, de la fin de février à la fin d'avril, il « exerc[e] [...], d'un consentement presque universel, une sorte de dictature de la persuasion. »⁵ Les événements de février ont des conséquences majeures sur son éloquence. En effet, les conditions dans lesquelles se déroule l'événement oratoire ainsi que l'auditoire du tribun ont changé. Pendant les journées révolutionnaires, les insurgés envahissent à plusieurs reprises les salles des séances du parlement, et les membres du gouvernement ont « pour seul interlocuteur possible le peuple de Paris⁶ ». Le 25 et le 26 février, Lamartine prend la parole plusieurs fois face à une foule hétérogène et menaçante. Il est urgent d'éviter les explosions de violence, c'est pourquoi les allocutions de l'orateur doivent être brèves et incisives. Le poète fait appel à l'art de l'improvisation cultivé au cours de sa carrière oratoire et il utilise des images poignantes qui frappent l'auditoire. Comme le remarque Louis Barthou,

[l]a parole [de Lamartine] s'adapta tout de suite aux circonstances. Habitué par la tribune aux longs discours, et s'y complaisant, resté un peu solennel, il se transforma avec une extraordinaire promptitude. Il devint bref, simple, énergique, trouvant le mot de la situation et, souvent, résumant la situation d'un mot admirable ou héroïque⁷.

1. Jacques Charles Dupont de l'Eure (nommé président du Conseil des Ministres), Pierre Marie de Saint-Georges, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Armand Marrast, Adolphe Crémieux, François Arago, Alphonse de Lamartine, Alexandre Ledru-Rollin, Ferdinand Flocon, le théoricien socialiste Louis-Blanc et l'ouvrier Alexandre-Albert Martin.

2. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 41.

3. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 18-20.

4. *Ibid.*, p. 9-10.

5. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 256.

6. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 37.

7. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 248.

Songez à la phrase très célèbre par laquelle, le 25 février 1848, Lamartine parvient à repousser le drapeau rouge associé à la révolution violente en faveur du drapeau tricolore représentant l'intégrité de la Nation : « le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et [...] le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple¹. »

Dans l'*Histoire de la Révolution de 1848*, Daniel Stern (pseudonyme de Marie d'Agoult) décrit cet extraordinaire événement oratoire :

Alors M. de Lamartine, qui déjà à plusieurs reprises avait paru aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville pour tenter de conjurer la tempête, résolu, au péril de ses jours, de descendre, en fendant une foule compacte et toute hérissée d'armes, jusqu'à l'entrée de la voûte principale, d'où sa voix sonore retentirait peut-être avec assez de force pour être entendue sur la place. Là, entouré, pressé, poussé, étouffé, menacé de mort par l'inadvertance, la passion, la folie ou l'ivresse de ces hommes hors d'eux-mêmes, M. de Lamartine, calme, imperturbable, ne perdit pas un instant, et c'est ce qui le sauva, le sentiment de l'ascendant que donne sur les passions impersonnelles et irresponsables de la multitude une volonté qui a conscience d'elle-même. Tantôt se livrant à l'inspiration, comme s'il n'eût entendu au sein de cet épouvantable rumeur que la voix de la muse, tantôt silencieux, les bras croisés sur sa poitrine, laissant planer son œil confiant et doux sur des visages crispés par la colère et désarmant d'un sourire les soupçons les plus farouches, il soutint, sans faiblir une minute, une lutte presque surnaturelle. L'électricité révolutionnaire, dont son organisation nerveuse s'était tout imprégnée depuis vingt-quatre heures, son attitude fière, l'abondance et la souplesse de sa parole, tour à tour impérieuse ou caressante, exerçaient sur le peuple une séduction à laquelle les plus endurcis cherchaient vainement à se soustraire. Vingt fois, pendant ces heures critiques, la vie de Lamartine dépendit d'un mot, d'un regard. [...] Il sut captiver, attendrir le peuple au récit des prodiges opérés pendant ces trois jours ; il l'exalta au tableau de sa propre grandeur ; et quand, par un heureux tour oratoire, il opposa *le drapeau rouge, faisant le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple, au drapeau tricolore faisant le tour du monde, et portant partout le nom et la gloire de la patrie*, une immense acclamation de ce peuple artiste lui apprit qu'il demeurerait vainqueur. Un prolétaire en haillons, la poitrine nue, saignante encore d'une récente blessure, se jeta dans ses bras et l'étreignit en pleurant².

Comme le montre bien ce passage, les contemporains reconnaissent à Lamartine le pouvoir d'apaiser les multitudes par sa parole. À ce propos, nous pouvons citer aussi une lettre datée du 27 février 1848 où Lamartine raconte à sa nièce Valentine les événements qui viennent de se dérouler :

1. « Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 174. Lamartine fait référence à la fusillade du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791, pendant laquelle avait été arboré le drapeau rouge. Mais ce dernier était surtout associé à la révolution sociale souhaitée par la gauche socialiste, que Lamartine ne voulait pas encourager.

2. Daniel Stern (pseudonyme de Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1869, p. 159-160.

Des colonnes de peuple ivres et furieuses se succédant sans discontinuité, demandant *Lamartine !*, l'écoutant après d'horribles menaces, puis s'attendrissant, pleurant sur ses mains, lui arrachant ses habits (j'en ai perdus trois), puis devenant sages et doux comme des agneaux ou des lions domptés, et lui obéissant de proche en proche jusqu'à ce que d'autres colonnes furieuses viennent les remplacer, inonder les escaliers, les appartements, enfoncer les portes en criant : *Lamartine, Lamartine seul ! sa tête, sa tête !* puis la même scène de menaces et de tendresses¹.

En outre, les témoignages de l'époque nous aident à reconstruire les circonstances extraordinaires de l'éloquence révolutionnaire qui se déploie en dehors des lieux institutionnels et qui échappe à la logique de la discussion parlementaire. Louis Barthou note que, dans les premiers jours du gouvernement provisoire,

[t]out lui servait [à Lamartine] de tribune : une fenêtre, une balustrade, la marche d'un escalier. Tantôt il prononçait un vrai discours pour contenir cette marée montante, que le nom de la République ne suffisait pas à satisfaire, tantôt l'heureuse fortune d'une repartie lancée à propos apaisait les colères menaçantes².

La fonction du gouvernement provisoire est de porter le Pays aux élections du 23 avril 1848, qui seront les premières au suffrage universel masculin. Pour que le changement de régime soit accepté et sanctionné par le vote des citoyens, il est nécessaire de conjurer le souvenir de la Terreur révolutionnaire et de construire la nouvelle République sur des valeurs de paix et de fraternité. C'est pourquoi le gouvernement proclame l'abolition de la peine de mort en matière politique et la fin de l'esclavage dans les colonies françaises³. La liberté d'expression est restaurée, la durée de la journée de travail est réduite et, en matière de politique extérieure, Lamartine rassure les monarchies étrangères en adoptant généralement une politique de non-intervention dont les lignes directrices sont exposées dans une circulaire du 4 mars intitulée « Manifeste aux puissances⁴ ». Maurice Agulhon évoque en ces termes l'atmosphère effervescente de ces mois :

L'Hôtel de Ville, où se forme et s'installe le 24 [février] le gouvernement provisoire, est toujours plein à craquer d'une foule chaleureuse et vigilante ; les 11 ont parfois peine à trouver une salle pour délibérer seuls. Le climat est à la fois enthousiaste et tendu. L'équipe siège à peu près en permanence, travaillant sans grande méthode, constamment interrompue par des visites de délégations, soit

1. Lettre de Lamartine à Valentine de Cessiat du 27 février 1848, dans *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 255.

2. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 249.

3. L'esclavage, aboli par un décret de la Convention le 4 février 1794, avait été rétabli par Napoléon en 1802. Voir « L'abolition de l'esclavage », dans *Lamartine. La politique et l'histoire*, éd. cit., p. 444.

4. « Manifeste aux puissances » (4 mars 1848), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 175-182.

qu'elles amènent des adhésions solennelles à la République, soit qu'elles présentent des revendications ou des plaintes¹.

En effet, les discours prononcés par Lamartine dès les premiers jours de mars sont, pour la plupart, des réponses aux très nombreuses « députations » de citoyens dont chacune représente une catégorie professionnelle, une association ou une nationalité déterminées² : citons, à titre d'exemple, la « Réponse à une députation des ouvriers des raffineries de Paris, offrant à la République une collecte prélevée sur leur salaire³ » (26 mars 1848), la « Réponse à une députation des Norvégiens résidant à Paris, venant présenter leur adhésion à la République française⁴ » (15 mars 1848) et la « Réponse à une députation de l'Association nationale italienne⁵ » (27 mars 1848). *Le Moniteur universel*, qui devient après la révolution la gazette officielle de la République, publie dans sa « partie officielle » les proclamations du gouvernement et dans sa « partie non officielle » les textes des allocutions prononcées par les délégations et les réponses de Lamartine. « Entre le peuple et lui, – affirme Louis Barthou – il s'établit un dialogue dont je doute qu'il y ait dans l'histoire un autre exemple⁶ » : pour nous figurer ce dialogue, il est fondamental de lire les journaux de l'époque. En effet, lorsque Lamartine recueille ses discours quarante-huitards dans *Trois mois au pouvoir*, il résume le contenu des adresses des citoyens sans les transcrire entièrement et il enlève les didascalies et les interruptions signalées dans *Le Moniteur*⁷. Par conséquent, la lecture et l'analyse des textes sont plus aisées mais l'éloquence de Lamartine disparaît dans un monologue, alors que la communication directe entre l'orateur et le peuple est l'un des caractères fondamentaux de la « dictature idéale⁸ » de 1848. Les réponses aux députations sont plus brèves que les discours prononcés à la Chambre, et la structure même de ces allocutions est simplifiée par rapport à l'articulation traditionnelle en cinq parties. En effet, dans la plupart des cas, Lamartine se limite à remercier les délégations pour leur soutien et à promettre aux citoyens que l'Assemblée issue des élections s'occupera de toute les questions présentées à son attention⁹.

1. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 43.

2. Pour une catégorisation détaillée de ces députations, voir Roger Bellet, « Deux mois de pouvoir : M. de Lamartine répond à diverses délégations apportant leur soutien à la nouvelle République (mars-avril 1848) », cit., p. 121-132.

3. *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 227-228.

4. *Ibid.*, p. 207.

5. *Ibid.*, p. 229-232.

6. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 250.

7. Nous rappelons que, pour la période comprise entre février et juillet, Louis Ulbach reprend *Trois mois au pouvoir*. Dès lors, les discours transcrits dans *La France parlementaire* ont les mêmes caractéristiques.

8. Daniel Stern décrit ce « court passage d'un poète au pouvoir » comme « quelque chose d'inouï, d'inexprimable, une espèce de dictature idéale plus semblable au rêve qu'à la réalité, et qui tient du roman plus que de l'histoire. » *Op. cit.*, p. 128.

9. Voir, à titre d'exemple, la « Réponse à une députation des ouvriers en nacre, présentant une pétition contre la concurrence que font aux ouvriers les entrepreneurs du travail des prisonniers » et la « Réponse à une députation de gardes du commerce, réclamant au sujet du décret qui suspend la contrainte par corps », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 186 et p. 193-194.

Pendant les premières semaines de la Seconde République, l'harmonie et la concorde semblent triompher. Cependant, les tensions sociales réapparaissent bientôt. Le débat sur les conditions des travailleurs est animé et il vise notamment les « ateliers nationaux » institués par le gouvernement provisoire pour embaucher les très nombreux chômeurs. Lors des élections du 23 avril, les citoyens élisent leurs représentants à l'Assemblée constituante qui sera chargée de rédiger la Constitution de la République et qui détiendra entretemps le pouvoir exécutif. À la tête de l'Assemblée, une Commission de cinq membres dirigera le gouvernement. Lamartine, élu représentant dans dix départements, est sans aucun doute « le grand vainqueur des élections¹ ». Le poète obtient 259 800 voix seulement à Paris ; au total, « [p]rès de deux millions de suffrages sont allés sur son nom². » L'Assemblée nomme Lamartine à la Commission exécutive avec quatre autres anciens membres du gouvernement provisoire³. Mais les élections mettent un terme au rapport direct entre l'orateur et le peuple : l'auditoire du tribun est à nouveau une assemblée de représentants. Le 6 mai, Lamartine présente à l'Assemblée, au nom du gouvernement provisoire, un « Rapport général sur la situation de la France⁴ » et, deux jours plus tard, un « Rapport sur les relations extérieures⁵ ».

À l'issue des élections, la majorité des Français ont exprimé une orientation républicaine modérée. Dans les mois suivants, les exposants de l'extrême gauche, les partisans du socialisme et tous les hommes soupçonnés d'encourager des agitations populaires sont éloignés des postes de gouvernement, puis poursuivis⁶, tandis que l'aile conservatrice du Parlement, qui inclut les nostalgiques de la monarchie, se renforce. Le 21 juin, à la suite d'un débat acharné, l'Assemblée vote la dissolution des ateliers nationaux, jugés improductifs et considérés comme des « foyer[s] d'agitation⁷ » dangereux. Cette décision déclenche l'insurrection ouvrière qui ensanglante Paris du 22 au 26 juin 1848. La Commission exécutive est dissoute et le pouvoir passe dans les mains du général Cavaignac qui engage une répression brutale. Les journées de Juin sont un épisode de guerre civile⁸ et « une bataille de classes à l'état pur⁹. » D'une part, en votant la dissolution des ateliers nationaux, le gouvernement renie, aux yeux du peuple de Paris, ses promesses de pourvoir à la

1. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 71.

2. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 53.

3. Arago, Garnier-Pagès, Marie et Ledru-Rollin.

4. « Rapport général sur la situation de la France, présenté à l'Assemblée nationale au nom de M. Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 248-255.

5. « Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures », dans *ibid.*, p. 255-271.

6. Louis Blanc et Albert, les deux seuls socialistes au sein du gouvernement provisoire, sont élus à l'Assemblée, mais ils sont exclus de la Commission exécutive par les autres députés. Le 15 mai 1848, ils sont arrêtés avec plusieurs autres représentants de l'extrême gauche. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 71 et p. 74.

7. Jean Carpentier et François Lebrun (dir.), *Histoire de France* [1987], en collaboration avec Elisabeth Carpentier, Jean-Marie Mayeur et Alain Tranoy, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points histoire, 2000, p. 280.

8. *Ibid.*

9. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 79.

question du travail et à l'amélioration des conditions des pauvres ; d'autre part, la République légitimée par le suffrage universel est menacée par une insurrection violente. Ainsi, l'idylle de Février se termine dans le sang. Même si Lamartine essaye d'éviter l'insurrection et qu'il s'oppose ensuite au déchaînement de la violence contre le peuple¹, le drame des journées de Juin ne peut que nuire au prestige et à la popularité du poète, considéré comme le porte-parole de la République de Février. À ce propos, Henri Guillemin cite les mots de Sainte-Beuve dans les *Cahiers* : « On peut dire de la chute de cette Commission exécutive et en particulier de Lamartine : *Le pied leur a glissé dans le sang* ; — c'est vrai à la lettre : dans des flots de sang². »

Après les journées de Juin, les interventions de Lamartine à l'Assemblée sont de plus en plus rares. Désireux de clarifier son rôle dans les événements survenus depuis février et de répondre aux nombreuses accusations portées contre lui, il publie le 25 août 1848 une lettre adressée aux dix départements qui l'ont élu représentant en avril ; ce texte est aussi conçu comme une sorte de manifeste électoral en vue des élections à la présidence de la République³. Entre le 6 septembre et le 6 octobre 1848, Lamartine prononce quatre discours importants relatifs à la Constitution (« Sur le projet de Constitution⁴ », « Sur le droit au travail⁵ ») et aux institutions de la nouvelle République (« Sur la question d'une ou deux Chambres⁶ », « Sur la présidence⁷ »). Le discours « Sur la présidence » est le dernier grand succès oratoire de Lamartine qui se prononce en faveur de la désignation du chef de l'État au suffrage universel⁸.

La Constitution de la Seconde République est promulguée le 4 novembre 1848. Les premières élections du président de la République se déroulent le 10 décembre : le candidat Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur, remporte une « victoire écrasante » en recueillant « plus de 5 400 000 voix »⁹. Le nombre dérisoire de suffrages obtenu par Lamartine (moins de 18 000 voix¹⁰) scelle la fin de sa brève expérience du pouvoir. Entre janvier 1849 et mars 1851, il ne prononce que

1. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 70-80.

2. Charles-Augustin de Sainte-Beuve, *Les Cahiers de Sainte-Beuve suivis de quelques pages de littérature antique*, Paris, Lemerre, 1876, p. 104. Italique dans le texte.

3. « Lettre aux dix départements » (25 août 1848), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 354-391. Voir aussi Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 375.

4. « Sur le projet de Constitution » (séance du 6 septembre 1848), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 392-409.

5. « Sur le droit au travail » (séance du 14 septembre 1848), dans *ibid.*, p. 410-427.

6. « Sur la question d'une ou deux Chambres » (séance du 27 septembre 1848), dans *ibid.*, p. 428-445.

7. « Sur la présidence » (séance du 6 octobre 1848), dans *ibid.*, p. 446-470.

8. « Ce discours compte assurément parmi les chefs-d'œuvre que la tribune a inspirés, et je n'en connais pas, pour ma part, qui soit encore capable de remuer plus profondément les âmes. Sa grandeur, sa puissance tragique et sa mélancolie fièrement résignée font penser à Bossuet. L'effet en fut immense. Les représentants se précipitèrent sur les marches de la tribune pour entourer, applaudir, acclamer l'orateur de génie qui les avait bouleversés et séduits. Personne n'osa se mesurer avec lui. » Louis Barthou, *op. cit.*, p. 285.

9. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 97.

10. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 87.

seize discours à l'Assemblée législative¹. Lorsqu'il prend la parole, il essaie de défendre les principes inspirateurs de la révolution de Février : par exemple, le 23 mai 1850, face à l'évolution de plus en plus conservatrice de la Seconde République, Lamartine s'oppose au projet de loi visant à restreindre le suffrage universel². Le poète continue de siéger à l'Assemblée jusqu'au 2 décembre 1851³, jour du coup d'État qui porte à l'instauration du Second Empire ; depuis des mois, désormais, il a abandonné la tribune en faveur de l'activité journalistique⁴.

1. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 288.

2. *Ibid.*, p. 289.

3. Maurice Toesca, *op. cit.*, p. 40-41.

4. Voir Louis Barthou, *op. cit.*, p. 291-292.

Chapitre 5. La République idéale de Février

5.1 La République rationnelle

Le 4 mars 1848, Lamartine répond à une députation d'étudiants qui le remercient d'avoir défendu le drapeau tricolore et qui déclarent « qu'en lui les qualités du poète n'excluent pas celle de l'homme d'État¹ ». La brève allocution de l'orateur se termine sur cette exclamation : « Eh ! que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies² ! » Il ne s'agit pas d'une simple formule à effet. Nous avons vu que, dès les *Méditations poétiques*, Lamartine exprime dans sa poésie le sentiment d'un vide existentiel ; suivant l'évolution de la pensée du poète, ce vide devrait être comblé par l'accomplissement de la mission sociale dont il se croit investi auprès de l'humanité. En 1848, cette mission est enfin accomplie. La République issue de la révolution de Février est la forme de gouvernement parfaite dont Lamartine avait prévu l'avènement dans *Sur la politique rationnelle* : elle est l'incarnation de la raison sur terre. Lamartine définit cette République comme « pure, innocente, glorieuse, tranquille, *rationnelle*³ ». Le peuple, après sa victoire, s'est montré prudent et modéré, « comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, *la raison générale* était à elle seule le gouvernement de la France⁴ », écrit le ministre des Affaires étrangères dans le « Manifeste aux puissances ». Plus loin dans la circulaire nous lisons :

La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe⁵.

Souvenons-nous que, dans *Des Destinées de la poésie*, Lamartine affirmait :

la poésie à venir [...] a une destinée nouvelle à accomplir : elle doit suivre la pente des institutions et de la presse : elle doit se faire peuple, et devenir populaire comme la religion, la raison et la philosophie. La presse commence à pressentir cette œuvre,

1. « Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales, et déclarant qu'en lui les qualités du poète n'excluent pas celles de l'homme d'État », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 182.

2. *Ibid.*

3. « Réponse à une députation des élèves de l'École militaire de Saint-Cyr, venant entretenir le Gouvernement provisoire d'affaires de service », dans *ibid.*, p. 188. C'est nous qui soulignons.

4. « Manifeste aux puissances », dans *ibid.*, p. 175. C'est nous qui soulignons.

5. *Ibid.*, p. 178.

œuvre immense et puissante qui [...] ne laissera bientôt plus d'autre puissance sur la terre que celle de la raison universelle¹.

Puisque Lamartine conçoit la raison comme la manifestation des desseins de Dieu dans le monde, dans sa réponse à une députation d'Irlandais il définit « la proclamation du grand principe démocratique » de la part de la République française comme un « christianisme nouveau éclatant à l'heure opportune et séparant le monde comme autrefois en monde païen et en monde chrétien »². En outre, pour Lamartine, la raison est l'élément constitutif de la poésie de l'avenir (« [l]a poésie sera de la raison chantée³ »), et c'est pourquoi nous pouvons affirmer que la poésie s'incarne dans la République de Février.

L'écart entre le réel et le monde des idées est aboli, comme l'affirme Lamartine dans la « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons » : la « propagation⁴ » des « sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité qui sont l'évangile de la raison humaine⁵ »

sera d'autant plus puissante qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des symboles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages⁶.

« Liberté », « égalité » et « fraternité » sont à la fois des « sentiments » et des mots qui « se répandront de toutes les bouches » sur le territoire français. La devise de la République française n'est plus un symbole mais une réalité ; ce nouvel état de la société est caractérisé par l'avènement de la langue idéale, décrite dans *La Chute d'un ange*, où il n'y a aucune séparation entre le signifiant et le signifié des mots. Dès lors, la République nouvelle n'a plus besoin de symboles si ce n'est que comme témoignages du passé :

si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail, avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la franc-maçonnerie a supportés dans des temps difficiles, et dont elle présente maintenant le témoignage au genre humain⁷.

1. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 82.

2. « Réponse à une députation des citoyens irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, demandant la sympathie de la France pour l'indépendance de l'Irlande », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 234.

3. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 81.

4. « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons venant saluer le Gouvernement républicain qui a inscrit sur la bannière de la France la devise LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, qui fut toujours celle de la Maçonnerie », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 195.

5. *Ibid.*, p. 194.

6. *Ibid.*, p. 195.

7. *Ibid.*

Selon le vœu exprimé dans *Sur la politique rationnelle*, les systèmes politiques et les partis sont abolis et « la morale, [...] la raison et [...] la vertu¹ » gouvernement désormais à elles seules la France. En effet, « [c]e qui n'était, il y a cinquante-cinq ans, que l'idée des hommes supérieurs de la nation a passé dans les idées et dans le mœurs du peuple tout entier, sans exception². » La réponse de Lamartine à une délégation anglaise, prononcée le 11 mars 1848, se termine sur cette affirmation hyperbolique :

Je disais tout à l'heure à l'un de vos honorables compatriotes qui vous a précédés ici, que je lui parlais comme ministre des affaires étrangères, mais que c'était désormais un titre inutile pour maintenir l'harmonie entre les deux peuples, attendu que le véritable ministre des affaires étrangères, entre la France et l'Angleterre, c'est l'esprit invincible des deux nations qui les unit dans le sentiment religieux de la fraternité³.

Plus tard dans la même journée, Lamartine répète devant une députation de démocrates de Londres qu'« il n'y a plus d'autre ministre des affaires étrangères entre les deux peuples [les Français et les Anglais] que la sympathie des deux nations⁴ » et que « [l]es sentiments de religion et d'humanité générale [...] doivent être désormais la grande politique des peuples⁵ ». « La monarchie déchue avait des traitées et des diplomates ! – s'écrie l'orateur en réponse à une députation d'Irlandais – nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités⁶ ! ».

L'insistance de Lamartine sur l'abolition des symboles pourrait nous étonner, dès lors que la Révolution de 1848 est connue pour sa dimension fortement théâtrale⁷. Dans les premières semaines marquées par l'enthousiasme, les manifestations extérieures d'adhésion à la République se multiplient, comme le décrit Flaubert dans *l'Éducation sentimentale* :

1. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 25.

2. « Réponse au ministre des États-Unis, présentant les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 247. Cf. un passage du « Rapport sur les relations extérieures » que Lamartine présente à l'Assemblée nationale le 8 mai 1848 : « C'est la première fois dans l'histoire qu'un principe désarmé et purement spiritualiste se présente à l'Europe organisée, armée et alliée par un autre principe, et que le monde politique s'ébranle et se modifie de lui-même devant la puissance, non d'une nation, mais d'une idée ! », dans *ibid.*, p. 256.

3. « Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire », dans *ibid.*, p. 193.

4. « Réponse à la députation des Démocrates de Londres, venant exprimer la joie qu'a éprouvée tout le peuple anglais en apprenant que la France a détruit le gouvernement monarchique, pour fonder la République sur les bases de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité », dans *ibid.*, p. 196.

5. *Ibid.*

6. « Réponse à une députation des citoyens irlandais », dans *ibid.*, p. 235.

7. Comme le note Maurice Agulhon, la dimension folklorique de la Révolution de 1848 est très forte. Voir Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 63-65.

Le négligé des costumes atténuait la différence des rangs sociaux, la haine se cachait, les espérances s'épandait, la foule était pleine de douceur. L'orgueil d'un droit conquis éclatait sur les visages. On avait une gaieté de carnaval, des allures de bivac ; rien ne fut amusant comme l'aspect de Paris, les premiers jours.

Frédéric prenait la Maréchale à son bras ; et ils flânaient ensemble dans les rues. Elle se divertissait des rosettes décorant toutes les boutonnières, des étendards suspendus à toutes les fenêtres, des affiches de toute couleur placardées contre les murailles, et jetait çà et là quelque monnaie dans le tronc pour les blessés, établi sur une chaise, au milieu de la voie. Puis elle s'arrêtait devant des caricatures qui représentaient Louis-Philippe en pâtissier, en saltimbanque, en chien, en sangsue. Mais les hommes de Caussidière, avec leur sabre et leur écharpe, l'effrayaient un peu. D'autres fois, c'était un arbre de la Liberté qu'on plantait. MM. les ecclésiastiques concouraient à la cérémonie, bénissant la République, escortés par des serviteurs à galons d'or ; et la multitude trouvait cela très bien¹.

Le plus célèbre parmi les discours prononcés par Lamartine en cette période est consacré à la défense du drapeau tricolore (« La France et le drapeau tricolore c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis² ! »). Les devises, les monuments, les drapeaux, sont autant d'éléments qui nourrissent le sentiment d'appartenance à la Nation ; les symboles, en effet, donnent un corps visible à des principes abstraits, c'est pourquoi ils sont importants pour tout régime politique. D'où le paradoxe auquel Lamartine est confronté : pour lui, la société idéale est caractérisée par la disparition des symboles, mais ces derniers sont indispensables à la République, en particulier dans les moments de crise.

À ce propos, il est intéressant d'analyser les discours du 16 avril 1848. La journée du 16 avril est un épisode complexe dans l'histoire du gouvernement provisoire. Les représentants de la gauche ont organisé une manifestation ouvrière pour demander au gouvernement l'ajournement des élections ; ces dernières, initialement prévues pour le 9 avril, ont déjà été reportées au 23. Or, les socialistes savent que la majorité des Français, constituée de paysans, exprimera un vote modéré ou conservateur, c'est pourquoi ils souhaitent plus de temps pour diffuser leurs idées dans les zones rurales. Les membres du gouvernement hostiles au socialisme, dont Lamartine, présentent cette manifestation pacifique comme une menace pour la République ; dès lors, un grand nombre de gardes nationaux sont mobilisés pour défendre les représentants du peuple. La journée se révèle un échec pour les hommes de la gauche, accusés de complot, et un triomphe pour le gouvernement provisoire qui est couvert d'acclamations³. Le 16 avril, les tensions sociales qui semblaient avoir disparu dans l'euphorie du lendemain de la révolution refont surface, comme le montre l'opposition entre les

1. Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale* [1869], dans *Œuvres : L'Éducation sentimentale, Trois contes, Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., p. 325.

2. « Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 173.

3. Voir Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 56-57 et Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 45-52.

masses ouvrières largement acquises à l'extrême gauche et la bourgeoisie modérée. Dès lors, Lamartine « arme » les citoyens de symboles et de devises, indispensables pour rallier le peuple autour du gouvernement identifié avec la République en danger. Nous lisons dans la « Réponse à une députation de tailleurs de pierres, apportant au Gouvernement provisoire l'assurance de leur dévouement » :

Il faut que tous les citoyens courageux comme vous se serrent autour du Gouvernement provisoire, qui lui-même couvre en ce moment de son corps tous les citoyens.

Prenez la devise de la journée, la devise du Gouvernement provisoire lui-même indivisiblement uni pour la défense de la République. Cette devise, c'est le cri de l'unanimité : *Vive le Gouvernement provisoire tout entier*¹ !

Remarquons le pléonasme « indivisiblement uni » qui suggère l'idée de la cohésion du gouvernement.

Plus tard dans la même journée, Lamartine s'adresse à la garde nationale ; dans ce discours, l'expression même « Gouvernement provisoire » devient un « mot d'ordre » que les soldats doivent proférer pour manifester leur foi républicaine :

Citoyens, le Gouvernement provisoire tout entier doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'intégrité, contre l'indivisibilité du Gouvernement provisoire que le mouvement contre lequel vous êtes venus nous former un rempart de vos poitrines avait, dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces divisions suscitées entre nous, diviser la patrie comme le Gouvernement provisoire. Aucune division possible n'existe entre ses membres².

Les expressions « tout entier » et « intégrité » ainsi que l'isolexisme « indivisibilité », « divisions », « diviser », « division » traduisent l'unité et l'unanimité des représentants dont le peuple devrait suivre l'exemple. Lamartine insiste de manière presque obsessionnelle sur cette idée :

l'unité existe dans le patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la République, dans le même dévouement qui les anime envers Paris et la France !

Cette union est le symbole de celle de tous les citoyens³ !

La Seconde République, continue Lamartine, est symbolisée par un mot qui l'empêche d'être confondue avec la Première. En effet, « [à] l'époque de la première République, il y eut un mot fatal

1. « Réponse à une députation de tailleurs de pierres, apportant au Gouvernement provisoire l'assurance de leur dévouement », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 239. Italique dans le texte.

2. « Réponse au citoyen Châteaurenaud apportant au Gouvernement provisoire l'expression du dévouement des gardes nationaux sédentaires et mobiles, réunis dans la cour de l'Hôtel-de-Ville », dans *ibid.*, p. 242.

3. *Ibid.*

qui perdit tout et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres ! Ce mot, c'était la défiance¹ ! ». En revanche,

il n'y a qu'un seul mot qui correspond à [la] situation [actuelle], et ce mot c'est la confiance. Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs ! Que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée².

Nous pouvons remarquer dans ce discours à la garde nationale une accumulation de symboles (les différents « mots d'ordre », les « drapeaux ») par lesquels Lamartine rend visible et tangible la République menacée pour que les citoyens la défendent contre les factions. L'insistance de Lamartine sur les symboles dans les discours prononcés dans les derniers jours du gouvernement provisoire, alors que les tensions sociales ressurgissent, indique, selon nous, que la République idéale ne coïncide déjà plus avec la République réelle. Dès lors, bien avant les journées de Juin, le règne de l'évidence et des pures principes apparaît comme une chimère.

5.2 *Le spectacle de la République*

Dès lors que Lamartine considère la République comme la manifestation de la raison sur terre, dans le « Manifeste aux puissances » il emploie pour la décrire la métaphore de la lumière :

Elle ne laissera mettre la main de personne entre le *rayonnement* pacifique de sa liberté et le regard des peuples. [...] Mais elle exercera, par la *lueur* de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là *incendier* le monde, c'est *briller* de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois³.

Lamartine, désireux de rassurer les puissances étrangères, se sert de cette personnification pour expliquer que la France n'a pas l'intention d'embraser l'Europe en exportant le « feu » de sa révolution, en revanche elle resplendit comme une étoile merveilleuse mais immobile pour les peuples qui souhaitent suivre son exemple. Le terme « lueur » indique au sens figuré une « [c]larté qui éclaire l'esprit » ; l'expression « la lueur de la raison » est en effet courante⁴.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 243.

3. « Manifeste aux puissances », dans *ibid.*, p. 181. C'est nous qui soulignons.

4. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. X, 1873, p. 774. Lorsque le ministre des Affaires étrangères doit illustrer à l'Assemblée constituante la politique menée

Dans ses discours au peuple, Lamartine présente la République comme un miracle. Dès le 25 février, au lendemain de la proclamation de la nouvelle forme de gouvernement, l'orateur insiste sur la rapidité de la révolution :

Citoyens, si l'on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, détruit l'oligarchie, obtenu le suffrage universel au nom du titre d'homme, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin la République ! cette République, le rêve lointain de ceux même qui sentaient son nom caché dans les derniers replis de leur conscience comme un crime¹ !

Lamartine s'adresse au peuple à la deuxième personne du pluriel et il se pose en témoin des événements. Puisque le peuple accuse le gouvernement provisoire de trahison et qu'il veut le forcer à officialiser la proclamation de la République sans attendre les élections, Lamartine essaye de convaincre les citoyens d'être patients en insistant sur les progrès accomplis en un temps très resserré :

Si l'on vous avait dit tout cela, il y a trois jours, vous auriez dit : Trois jours... il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité. Eh bien ! ce que vous auriez déclaré impossible est accompli ! Voilà notre œuvre au milieu de ce tumulte, de ces armes, de ces cadavres et de vos martyrs, et vous murmurez contre Dieu et contre nous ?

Ah ! vous seriez indignes de ces dons du ciel, si vous ne saviez pas les contempler et les reconnaître² !

Le peuple est incrédule face aux événements, c'est pourquoi l'orateur l'encourage à « contempler » et à « reconnaître » la beauté de ce qui a été accompli. L'expression « notre œuvre », introduite par le présentatif « voilà », souligne que le gouvernement provisoire et les citoyens travaillent de concert à l'instauration de la République, et le parallélisme « contre Dieu et contre nous » suggère que le changement de régime est l'expression de la volonté de Dieu ; les acquis de la révolution sont, en effet, des « dons du ciel ». Le terme « martyrs », précédé du pronom possessif « vos » qui souligne les pertes subies par le peuple, relève aussi du lexique religieux.

pendant le gouvernement provisoire, il se sert d'une prosopopée et il met ces mots dans la bouche de la République nouvelle-née : « Nous n'armons pas l'idée nouvelle du fer ou du feu comme les Barbares ; nous ne l'armons que de sa propre lueur. » « Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 264.

1. « Discours au peuple envahissant l'intérieur de l'Hôtel de Ville, accusant le Gouvernement provisoire de trahison, et voulant le forcer à proclamer immédiatement, sans réserver les droits de la nation, la forme du gouvernement républicain », dans *ibid.*, p. 172.

2. *Ibid.*, p. 172-173. Cf. la proclamation du 17 mars, sur laquelle nous reviendrons : « En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. » « Le Gouvernement provisoire au peuple français », dans *ibid.*, p. 216.

La révolution de Février, affirme Lamartine, a été un spectacle « dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et j'espère la dernière représentation¹ ». Lorsque l'orateur annonce aux citoyens l'abolition de la peine de mort en matière politique, il loue le « magnifique concours national² » dont les Français ont fait preuve et il déclare : « Il n'y a pas de plus digne hommage à offrir à un peuple tel que vous, que le spectacle de sa propre magnanimité³ ». Dans ce discours nous pouvons remarquer l'un des caractères propres à l'éloquence du gouvernement provisoire. L'orateur ne doit pas convaincre une assemblée à adopter un décret mais il est chargé d'annoncer à la population une décision qui a déjà été prise ; autrement dit, dans la plupart des cas, les allocutions de Lamartine n'ont pas une finalité politique immédiate. En revanche, l'orateur « raconte sans cesse l'histoire fabuleuse des événements qui viennent d'advenir⁴ » et il réaffirme l'action politique du gouvernement ; c'est pourquoi Dominique Dupart emploie l'adjectif « immobile⁵ » pour définir l'éloquence de la période de février à avril 1848. Dans ces discours, Lamartine multiplie les louanges adressées au peuple et il « décrit inlassablement un pays exceptionnel⁶ » ; flatter son auditoire est l'un des caractères propres à l'éloquence épideictique que l'orateur adopte dans ses harangues de 1848. Citons un autre exemple, la « Réponse à une députation des élèves de l'École militaire de Saint-Cyr » du 7 mars : « Jamais nous ne vous témoignerons assez toute la reconnaissance et l'admiration que nous a inspirées votre belle conduite pendant nos glorieuses journées⁷. »

Lamartine exalte la modération du peuple. En effet, malgré les combats sanglants sur les barricades, le fait que les accès de violence pendant les journées de Février sont assez limités par rapport aux insurrections précédentes, et surtout par rapport à la première Révolution, alimente le mythe d'une révolution pacifique et d'un peuple qui atteint enfin sa maturité⁸. Cette idée, courante dans l'imaginaire quarante-huitard empreint d'humanitarisme, se retrouve dans la plupart des discours prononcés par Lamartine pendant le gouvernement provisoire. Citons, par exemple, la

1. « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons », dans *ibid.*, p. 194. Roger Bellet note que, dans ce discours, la première Révolution et la Révolution de 1848 sont décrites comme « deux *représentations*, successives, différentes, la seconde étant définitive : tout alors a été re-présenté, c'est-à-dire réitéré et projeté sur la scène du monde ; la théâtralité est devenue réalité. » Roger Bellet, « Deux mois de pouvoir : M. de Lamartine répond à diverses délégations apportant leur soutien à la nouvelle République (mars-avril 1848) », dans *Relire Lamartine aujourd'hui. Actes du colloque international (Mâcon, juin 1990)*, éd. cit., p. 129. Italique dans le texte.

2. « Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 174.

3. *Ibid.*

4. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 385.

5. *Ibid.*, p. 363.

6. *Ibid.*, p. 371.

7. « Réponse à une députation des élèves de l'École militaire de Saint-Cyr », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 186. Le peuple qui apporte son soutien à la République naissante est aussi un « admirable spectacle ». « Réponse à une députation des ouvriers des raffineries de Paris, offrant à la République une collecte prélevée sur leur salaire », dans *ibid.*, p. 228.

8. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 39-40.

« Réponse aux délégués du club du Marais », inquiets que le gouvernement ne fasse rentrer des troupes à Paris :

Mais il serait bien plus coupable à nous, qui avons été *témoins*, non-seulement de *prodiges* d'héroïsme, de courage individuel, mais encore d'humanité, de modération, d'esprit d'ordre, qui ont caractérisé cet *admirable* mouvement de la population de Paris, nous serions mille fois traîtres à nos sentiments, après avoir été pour ainsi dire acclamés représentants de notre pays, si nous pouvions nous défier d'une nation que nous avons *vue* si grande, et qui, si grande qu'elle a été le jour du combat, a été plus grande encore, permettez-moi de le dire, après la victoire, par les sentiments de modération, d'ordre et de calme qu'elle a *manifestés*¹.

Nous soulignons dans ce passage les termes associés à une isotopie de la vue. Le mot « prodige » est synonyme de « merveille » et de « miracle » ; il renvoie à la sphère de l'extraordinaire et du mystérieux mais il évoque aussi la beauté². Le peuple français a offert un merveilleux spectacle de modération et de sagesse à ses représentants (« ceux qui ont été témoins de sa victoire³ ») et « au monde tout entier⁴ », comme le montre aussi la « Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire ». Le titre du discours, qui résume le contenu de l'adresse reportée dans *Le Moniteur universel*⁵, montre que l'éloquence de cette période est souvent un échange de louanges entre l'orateur et son auditoire. « Le *spectacle* dont vous avez été les *témoins* porte lui-même témoignage des vertus que l'usage de cinquante ans de liberté a données à l'Angleterre », affirme Lamartine ; le peuple français a « *montré* au soleil et au monde le *spectacle magnifique* auquel vous [les Anglais] avez *assisté*. »⁶ Encore une fois, nous pouvons remarquer une accumulation de mots renvoyant à la sphère de la vue. Dans l'avenir, l'adresse des citoyens anglais, qui sera conservée dans les archives nationales, témoignera du comportement admirable du peuple français :

Permettez-moi de consacrer ce témoignage comme une des gloires de la Révolution française ; permettez-moi de conserver votre adresse dans les archives

1. « Réponse aux délégués du club du Marais, exprimant leurs craintes à l'occasion des bruits répandus que le Gouvernement faisait venir 20,000 hommes de troupes à Paris », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 191. C'est nous qui soulignons.

2. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. XIII, 1875, p. 212-213.

3. « Réponse aux délégués du club du Marais », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 191.

4. *Ibid.*

5. *Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française*, n° 72, 12 mars 1848, p. 596.

6. « Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 192. C'est nous qui soulignons.

de la République, pour qu'elle soit montrée au peuple si jamais nous étions assez traîtres, assez indignes de notre destinée pour mériter une nouvelle révolution¹.

Lamartine souligne cette fonction de témoignage au moyen d'un prosopopée :

S'il avait des libertés à défendre ou à reconquérir, cette adresse lui dirait : Voilà comment ont été vos pères ; voilà comment ils ont été intrépides dans le combat ; voilà comment ils ont été patients, modérés, humains après la victoire².

L'anaphore de l'expression « voilà comment » sert la mise en scène du peuple. Comme le montre bien ce discours, l'éloge n'est pas une fin en soi. Pendant le gouvernement provisoire, en effet, Lamartine est conscient que les tensions ne sont pas assouvies et que la violence pourrait éclater à tout moment ; tant que le changement de régime ne sera pas ratifié par le vote des citoyens, la République est constamment menacée³. C'est pourquoi l'orateur, en flattant le peuple, l'encourage à se montrer digne, par sa modération, de l'admiration des autres pays de l'Europe et de ses propres descendants⁴. Citons, à titre d'exemple, la réponse à une délégation d'ouvriers du 23 avril 1848 :

vous êtes, je le vois à vos paroles, vous êtes de cet admirable peuple dévoué à l'amélioration, non à la destruction de l'ordre social !

Jamais la postérité n'oubliera les preuves sublimes de bon sens, de dévouement, de désintéressement que vous donnez, à cette grande époque, devant la France et devant le monde⁵.

La proclamation du 17 mars 1848 résume ce que nous avons exposé à propos de la mise en scène de la République et du peuple révolutionnaire. Les représentants de l'extrême gauche ont

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. Voir, par exemple, la lettre de Lamartine à sa nièce Valentine de Cessiat du 9 mars 1848 : « la popularité du Gouvernement provisoire augmente beaucoup d'heure en heure. Mais le danger des conspirateurs et des assassinats en masse augmente aussi. Nous sommes livrés à Dieu seul pour tout défenseur encore trente-deux jours [jusqu'aux élections]. Chacun a son plan d'attaque contre nous. Je ne dors pas deux heures par nuit. Je tiens tous les fils les plus ténébreux dedans et dehors. » Le 22 mars 1848, Lamartine écrit à nouveau à Valentine : « Paris est calme depuis deux ou trois jours à la surface, mais le fond des démagogues terroristes, clubistes à mauvais projets est très agité, quoique peu large et peu profond. Dans l'absence de toute autre force que nos poitrines, je ne comprends pas comment nous existons encore, il y a bien des mauvais projets contre nous. [...] Le Gouvernement provisoire est indivisible ; ébréché, il serait avili et perdu. Nous en sommes là, tout dépend d'arriver à l'Assemblée nationale. [...] [N]ous pouvons être enlevés ou fusillés toutes les nuits et tous les jours [...]. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 289 et p. 322-323.

4. Il s'agit d'un autre caractère propre à l'éloquence épидictique. Comme le souligne Gilles Declercq à propos de l'âge d'or de ce genre d'éloquence, à savoir le XVII^e siècle : « Il ne faudrait pas méconnaître, au demeurant, la fonction morale inscrite dès Cicéron dans l'éloquence épидictique. L'éloge le plus paroxystique contient toujours une part d'injonction, dans la mesure où le roi est en quelque sorte contraint d'adhérer à son mythe, de se conformer à la grandeur qu'on lui attribue. » Gilles Declercq, « La rhétorique classique entre évidence et sublime (1650-1675) », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 674.

5. « Réponse à une députation d'ouvriers, venant offrir ses services et son sang au Gouvernement provisoire, et demandant quel cri ils doivent proférer », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 245.

mobilisé le prolétariat et ils ont organisé pour le 17 mars une grande manifestation par laquelle ils souhaitent rappeler au gouvernement les promesses faites à la population en matière de travail et ils espèrent obtenir un report des élections. Les membres du gouvernement craignent que le rassemblement ne dégénère en une agitation violente. En fait, la journée se déroule pacifiquement et elle se transforme en une manifestation populaire d'affection et de confiance envers les institutions¹. Lamartine rédige au nom du Gouvernement provisoire une proclamation qu'il lit au peuple. Ce dernier est encouragé à contempler son œuvre et à se montrer digne de la République qu'il a instaurée et des progrès qu'il a accomplis :

Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne !

Le règne du peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, [...] nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République ! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

[...]

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire².

Cette proclamation est intéressante du point de vue du système de la personnalisation. Lamartine commence par s'adresser au peuple à la deuxième personne du pluriel, ensuite il parle de lui à la troisième personne du singulier. Ce faisant, l'orateur établit une distinction entre ses auditeurs et le peuple sublime des journées de Février dont il met en scène les actions ; de cette manière, l'auditoire est encouragé à contempler ses propres gestes. En conclusion du passage cité, Lamartine mélange la deuxième personne du pluriel et la troisième du singulier dans une même phrase où il exhorte le peuple à s'inspirer, dans l'avenir, de son propre comportement pendant la révolution : « Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui³ ! ». La France est en train d'accomplir « la plus grande œuvre des temps modernes⁴ » qui est l'expression d'une révélation divine. La République, en effet, portera « le salut du peuple⁵ » ; dès le jour des élections, annonce Lamartine en conclusion du discours,

1. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 35-38.

2. « Le Gouvernement provisoire au peuple français », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 214.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 215.

5. *Ibid.*

tout sera sauvé ! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée de peuple, impérissable comme la patrie¹.

5.3 Le mot « république »

Le 7 mars 1848, Lamartine reçoit une délégation de sourds-muets accompagnés par un interprète². Dans sa réponse, l'orateur regrette de ne pas pouvoir communiquer directement avec eux :

Nous regrettons de n'avoir pas une langue pour faire comprendre sans intermédiaire les sentiments du Gouvernement provisoire pour la classe si intéressante de la population et de l'humanité que vous représentez³.

Comme le remarque Roger Bellet, « [l]a réponse [...] révèle que pour Lamartine les méconnaissances fondamentales sont de *langue* et de communication verbale⁴ ». Quelques jours plus tard, en répondant à une délégation de Francs-Maçons, le poète avoue ne pas connaître « la langue particulière » de la Maçonnerie parce qu'il n'est affilié à aucune loge : « Je vous parlerai donc pour ainsi dire une langue étrangère en vous remerciant⁵. » Pour Lamartine, il est fondamental que tous les citoyens de la République partagent la même langue. Dans la communauté idéale, aucune incompréhension ne doit se produire ni entre les citoyens, ni entre ces derniers et leurs représentants, c'est pourquoi il faut que tous les Français attribuent le même sens au mot « république » qui définit les caractères de la société nouvelle.

Dans la « Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Mâcon », Lamartine souligne que ses concitoyens et lui comprennent la république de la même manière :

[l]a manière dont vous comprenez la République nouvelle est la manière dont nous la comprenons nous-mêmes, et dont nous nous efforcerons, à travers toutes les difficultés, de la faire comprendre, accepter et chérir au-dedans comme au dehors⁶.

1. *Ibid.*, p. 216.

2. *Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française*, n° 68, 8 mars 1848, p. 565.

3. « Réponse à une députation des sourds-muets, exprimant leur adhésion à la République, et réclamant le changement du directeur de leur établissement », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 184.

4. Roger Bellet, « Deux mois de pouvoir : M. de Lamartine répond à diverses délégations apportant leur soutien à la nouvelle République (mars-avril 1848) », cit., p. 122. Italique dans le texte.

5. « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 194.

6. « Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Mâcon, venant faire acte d'adhésion à la République », dans *ibid.*, p. 188-189.

Cet accord (sur lequel l'orateur insiste au moyen du polyptote « comprenez », « comprenons », « comprendre ») témoigne de l'harmonie qui existe entre représentants et représentés. Pour que les Français ratifient, lors des élections, le changement de régime, il est nécessaire qu'ils comprennent et qu'ils partagent les principes inspirateurs de la révolution de Février. La délégation « de la Fraternité, Société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes, contre les maladies et les blessures » incarne l'un de ces principes, et c'est pourquoi Lamartine félicite les délégués : « Vous avez admirablement compris quel est le vrai sens de la Révolution que vous nous avez aidés à conquérir, et que nous travaillons en ce moment à organiser¹. » République et révolution sont constamment associées dans les discours de 1848 où Lamartine s'efforce de modifier la connotation négative attribuée, à l'époque, à ces deux mots.

Comprendre la Seconde République signifie, en premier lieu, ne pas la confondre avec la Première. Comme le remarque Louis Ulbach dans son introduction à *La France parlementaire*, le poète

fut, dans la sympathique effusion de son génie, le réconciliateur suprême entre l'ombre terrible de la première république et la république nouvelle. Il voila sous l'éblouissement de sa parole la transition qui répugnait aux cœurs prévenus².

Lamartine veut convaincre le peuple français et les autres peuples du monde qu'une république sans Terreur est possible, et, plus en général, que l'avènement de la forme de gouvernement républicaine est souhaitable pour une nation, ce qui, à l'époque, ne va pas de soi. Le « Manifeste aux puissances », où le ministre des Affaires étrangères s'adresse aux autres nations de l'Europe pour éclairer « le caractère de notre révolution³ » et pour définir la République nouvelle, témoigne de cet effort. Cette circulaire rédigée au début de mars 1848 développe bien des thèmes que nous pouvons retrouver dans les discours prononcés au cours des semaines suivantes. Si Lamartine présente la révolution de Février comme l'héritière de la Révolution française, il insiste sur la différence entre la Première République, à vocation belliqueuse, et la République de 1848 qui se veut pacifique⁴. La guerre représentait une « diversion⁵ » pour la France de 1792 ravagée par la lutte entre les différentes classes de citoyens. En effet, l'ancienne aristocratie s'opposait à « la classe moyenne⁶ » qui, ayant conquis

1. « Réponse à une députation de la Fraternité, Société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes, contre les maladies et les blessures », dans *ibid.*, p. 218.

2. Louis Ulbach, « Lamartine et son temps », dans *ibid.*, t. I, 1864, p. xcv.

3. « Manifeste aux puissances », dans *ibid.*, t. V, 1865, p. 179.

4. *Ibid.*, p. 176-177.

5. *Ibid.*, p. 177.

6. *Ibid.*

ses droits avec le concours du peuple tout entier, voulait en profiter seule : « [e]n 1792, – commente Lamartine – le peuple n'était que l'instrument de la Révolution, il n'en était pas l'objet¹. » En revanche, en 1848,

la Révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot².

Dans ce passage, Lamartine identifie la révolution et le peuple, ensuite le peuple et la paix (cette dernière identification est soulignée par l'allitération de la consonne initiale « p »). De cette manière, l'écrivain parvient à juxtaposer deux termes apparemment oxymoriques, « Révolution » et « paix » : une république née d'une révolution pacifique, suggère-t-il, ne peut constituer une menace. Comme le remarque Daniel Stern dans l'*Histoire de la Révolution de 1848* :

[l]a voix [de Lamartine] puissante et douce tout ensemble familiarisait les esprits avec le mot terrible de révolution. Une révolution qui apparaissait dans les nuages dorés de la poésie, qui prenait dans les imaginations le nom de Lamartine, n'avait plus rien d'effrayant. On s'accoutumait à la voir sous un aspect idéal. De même que, dans les créations de sa jeunesse, Lamartine avait renouvelé la tradition chrétienne en la dépouillant de toutes ses rigueurs, de même, dans les inspirations de sa maturité, il renouvelait la tradition révolutionnaire en éloignant d'elle les images sanglantes³.

Il faut du temps pour que les peuples se familiarisent avec des mots effrayants. Si à l'époque de la première Révolution, poursuit Lamartine dans le « Manifeste aux puissances », [l]a démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés », « [a]ujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté »⁴. Dès lors, bientôt

[i]ls s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice ; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns⁵.

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 177-178.

3. Daniel Stern, *op. cit.*, p. 15-16.

4. « Manifeste aux puissances », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 178. Cf. un passage de *Sur la politique rationnelle* cité dans notre troisième chapitre : « [c]e nom de démocratie, souillé et ensanglanté récemment parmi nous dans les saturnales de la révolution française, répugne encore à la pensée ». Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 34.

5. « Manifeste aux puissances », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 178.

La forme de gouvernement républicaine, affirme Lamartine, est garante de l'ordre puisqu'elle accorde à chacun ses droits légitimes. En conclusion de la circulaire, la République de Février est personnifiée ; nous pouvons remarquer dans ce passage la centralité de la parole :

La République a prononcé en naissant [...] trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, égalité, fraternité*. Elle a donné, le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au-dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix¹.

L'action du gouvernement provisoire est assimilée à un « commentaire » de la devise républicaine ; les représentants du peuple ont illustré par leurs décisions politiques les principes fondateurs de la République française. Lamartine se fait l'interprète de ces principes dont il dévoile le sens à la France et à l'Europe. Dans les deux dernières phrases du texte, le ministre résume l'essentiel de sa politique étrangère (la France ne déclarera la guerre à aucune nation à moins qu'elle ne soit elle-même attaquée) à travers un parallélisme qui souligne l'opposition entre la guerre et la paix sur laquelle est fondé tout le manifeste.

Dans la communauté nouvellement fondée, il faut veiller à éviter les malentendus. Un épisode survenu dans les premiers jours de vie du gouvernement provisoire est exemplaire en ce sens. Par une circulaire rédigée le 12 mars 1848 sans l'approbation des autres membres du gouvernement, le ministre de l'Intérieur Ledru-Rollin confère des pouvoirs « illimités² » aux commissaires de la République répandus sur le territoire français. Les commissaires sont autorisés à adopter toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour défendre la République et assurer « le salut public³ » (cette dernière expression rappelle explicitement le « Comité de salut public » institué en 1793). Ledru-Rollin soutient également la nécessité d'une épuration des cadres administratifs afin qu'au lendemain des élections les fonctionnaires ayant servi sous les régimes précédents soient remplacés par des républicains de confiance⁴. Dès que Lamartine prend connaissance de cet « abus de pouvoir⁵ », il s'empresse de désavouer la circulaire. Dans sa réponse aux représentants « du Club républicain pour la liberté des élections », le ministre des Affaires étrangères condamne l'initiative

1. *Ibid.*, p. 181-182. Italique dans le texte.

2. *Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française*, n° 72, 12 mars 1848, p. 595.

3. *Ibid.*

4. Voir Louis Barthou, *op. cit.*, p. 257-258.

5. *Ibid.*, p. 258.

de son collègue : « [l]e Gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois¹. » Ensuite, il rassure ses auditeurs :

Soyez certains qu'avant peu de jours, le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, que ce qui a pu, dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même du Gouvernement tout entier².

Il est fondamental que les citoyens interprètent correctement les paroles et les actes du gouvernement parce que c'est de l'incompréhension que naissent le mécontentement et les séditions. Lamartine souhaite que ses paroles

rassurent la République sur le sens mal interprété de quelques mots qui n'avaient ni le sens ni la portée qu'on a voulu leur donner, en s'alarmant d'expressions qui faussent souvent les pensées dans la multiplicité de signatures et d'affaires dont nos collègues sont accablés dans ce tumulte d'événements qui nous emporte³.

Lamartine, qui essaye de réparer l'erreur de Ledru-Rollin tout en sauvegardant l'image du gouvernement provisoire, explique que la menace pour la liberté contenue dans la circulaire est imputable, en fait, à une mauvaise interprétation du texte. Le gouvernement républicain, assure l'orateur, n'attentera jamais à la liberté des citoyens. Dans la langue de la communauté idéale, en effet, le mot « république » doit être synonyme de « liberté » : « Vous voulez que la République et la liberté soient un même mot ; autrement la République serait un mensonge, et nous voulons qu'elle soit une vérité⁴ ! » Dans le discours prononcé à l'Assemblée constituante le 12 juin 1848, « la deuxième, la vraie République⁵ » est opposée à la Première ; l'opposition entre mensonge et vérité est développée dans la « Lettre aux dix départements » :

la terre française vomirait le sang dont des *plagiaires* de la terreur rêveraient de l'abreuver pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu ! Ce sont là les pires ennemis de notre République ; car le seul danger de la République, c'est son nom ; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les *vrais* républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter. Mais 93 n'était pas la République : c'était la Révolution. Serait-il donc donné, à quelques

1. « Réponse à la députation du Club républicain pour la liberté des élections, venant exprimer les craintes qu'a fait naître la circulaire de M. le ministre de l'intérieur », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 202.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 203.

4. *Ibid.*, p. 204.

5. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive, prononcé à la suite d'une opinion favorable exprimée par le général Bedeau », dans *ibid.*, p. 339.

mois de notre histoire, de *calomnier* à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous ? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle¹ ?

Mais pour que la République soit acceptée et reconnue comme la meilleure forme de gouvernement, il ne suffit pas d'écarter le souvenir de la Terreur, il faut aussi définir les caractères propres à la République de Février. Cette dernière, comme nous l'avons vu dans le « Manifeste aux puissances », ne peut qu'être à l'image du peuple sage et modéré qui l'a instaurée². Nous lisons également dans la proclamation du 17 mars 1848 :

Le règne du peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République³ ! »

En abolissant la peine de mort et en respectant la propriété, les Français ont « fait [...] du nom du peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu⁴. » À la suite de la révolution de Février, le mot « peuple » qui désignait, aux yeux des hautes classes, la masse inculte et ennemie de l'ordre est devenu synonyme d'héroïsme et de vertu.

Le 23 avril 1848, Lamartine répond à une délégation d'ouvriers « demandant quel cri ils doivent préférer » : « [l]e seul cri qui soit permis aux généreux citoyens que vous représentez, le seul cri que les membres du Gouvernement provisoire puissent accepter, c'est celui de *vive la République*⁵ ! ». Or, il est important que les citoyens et leurs représentants attribuent la même signification à ce cri (« Vous lui donnez le même sens que nous, Citoyens travailleurs⁶ »). Pour qu'il ne puisse se produire de malentendus, en conclusion de sa brève réponse l'orateur précise les implications de ce « *vive la République* ! » : « en criant ainsi, vous crierez : *Vive le travail ! Vive la propriété ! Vive l'ordre qui garantit tout*⁷ ! ». Par ce cri fictif qu'il met dans la bouche des ouvriers, Lamartine impose sa propre conception de la république. En excluant toute interprétation différente de la sienne, l'orateur exerce une certaine violence sur son auditoire. Il importe de souligner que cette réponse est prononcée le jour des élections. Comme nous l'avons vu, pendant les dernières semaines du gouvernement provisoire

1. « Lettre aux dix départements », dans *ibid.*, p. 390. C'est nous qui soulignons.

2. Cf. un passage du discours du 12 juin à l'Assemblée constituante : « Oh ! quel peuple ! Citoyens ; nous lui ferons une république assez belle, si nous lui faisons la République à son image ! » « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 335.

3. « Le Gouvernement provisoire au Peuple français », dans *ibid.*, p. 214.

4. *Ibid.*

5. « Réponse à une députation d'ouvriers, venant offrir ses services et son sang au Gouvernement provisoire, et demandant quel cri ils doivent préférer », dans *ibid.*, p. 245. Italique dans le texte.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 246. Italique dans le texte.

les tensions sociales ressurgissent ; dans ses discours, Lamartine essaye de les apaiser et il veille à éviter les dérives qu'il juge extrémistes. Dès lors, il insiste sur le respect de l'ordre et de la propriété car le terme « république » ne doit pas être synonyme de « socialisme », un autre mot effrayant pour la bourgeoisie de l'époque. Le 18 mars, Lamartine explique aux gardes nationaux que la République de Février est caractérisée par

l'esprit de concorde, de sagesse, le respect de l'opinion, l'inviolabilité de la propriété, celle de la vie des hommes, toutes choses sans lesquelles le mot de République effrayerait le monde au lieu de le rassurer en le consolant¹.

Des idées semblables sont exprimées au moyen d'une personnification de la République dans la réponse de Lamartine au ministre des États-Unis :

c'est une république dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière des mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité des peuples².

En conclusion, dans les discours prononcés pendant ses deux mois à la tête du gouvernement provisoire, Lamartine s'efforce de dissocier le mot « république » de tous les termes effrayants liés au souvenir de la Révolution ou au danger d'un bouleversement de l'ordre social. Puisque, dans la société idéale, il n'y a pas de séparation entre les mots et les concepts auxquels ils renvoient, donner une connotation positive au terme « république » est le premier pas pour faire accepter la forme de gouvernement nouvelle.

1. « Réponse à la députation du Club de la garde nationale, apportant son adhésion à la République », dans *ibid.*, p. 217.

2. « Réponse au ministre des États-Unis », dans *ibid.*, p. 247.

5.4 Lamartine, poète et mandataire du peuple

Dans la « Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants », Lamartine déclare :

Quant à cette épithète de poète que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte, Messieurs, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie¹ !

Devenu le porte-parole de la République, Lamartine à qui l'on a toujours reproché de se consacrer à la fois à la poésie et à la politique peut enfin revendiquer son identité de poète. Nous avons vu que, dans les discours d'apparat prononcés sous la monarchie de Juillet, l'orateur exploitait sa veine lyrique en évoquant ses souvenirs et ses émotions. Cette tonalité lyrique se retrouve dans les discours prononcés pendant le gouvernement provisoire et, en particulier, dans les réponses aux députations qui viennent de territoires auxquels Lamartine est personnellement lié. Comme le souligne Dominique Dupart, en effet, « [l]a dictature idéale du Gouvernement provisoire consacre [...] pour la première fois l'éloquence d'apparat et l'éloquence familière des banquets en mode de gouvernement² » ; un brassage des genres se produit dans les discours de cette période qui constituent des hybrides intéressants entre l'éloquence politique et l'éloquence d'apparat pratiquées par Lamartine dans des contextes distincts au cours des années précédentes. Le public populaire des discours d'apparat est devenu l'auditoire habituel de l'orateur qui s'adresse à lui comme l'on s'adresserait à un confident intime : « Nos sentiments, nous pouvons les exprimer ici en famille³ », avoue par exemple Lamartine aux délégués du club du Marais.

Le 11 mars 1848, le ministre des Affaires étrangères s'adresse à ses concitoyens de Mâcon :

Permettez-moi aussi de vous remercier en particulier de l'honneur que vous voulez bien me faire en qualité de compatriote, car, si j'ai eu quelque force dans cette circonstance, c'est dans le sein du pays, c'est dans vos conversations de tous les jours, c'est dans les rapports fraternels avec vous que je l'ai puisée, alimentée, nourrie, et que je suis arrivé à ce point de bonheur d'en faire rejaillir, non pas une misérable gloire personnelle, mais une liberté grande, solide, sur toutes les parties du territoire français⁴.

1. « Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants », dans *ibid.*, p. 182.

2. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 363.

3. « Réponse aux délégués du club du Marais », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 190.

4. « Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Mâcon », dans *ibid.*, p. 188.

Lamartine esquisse un portrait de lui-même en porteur de liberté et il souligne son rôle dans la fondation de la République, tandis que dans la plupart de ses discours il se pose en témoin de l'œuvre du peuple. Le verbe « jaillir » signifie « [s]ortir, être lancé avec force, en parlant d'un liquide, d'un fluide¹ ». « *Jaillir* – comme l'indique le dictionnaire *Larousse* – marque un premier mouvement et un mouvement simple » : « l'eau *jaillit* » et, au sens figuré, « les idées, les expressions *jaillissent* d'un esprit fécond, d'une bouche éloquente »². Le verbe « rejaillir », composé à partir de « jaillir » et du préfixe itératif « re- », indique un rebondissement et une multiplication de ce même mouvement³. Par ce mot, l'orateur établit un lien entre son intériorité et la liberté de la Nation et il flatte ses auditeurs en faisant du Mâconnais où il a été élevé le foyer de la République⁴.

L'Italie a été également importante pour la formation de Lamartine et pour l'éveil de son génie poétique : l'écrivain se rend pour la première fois dans la péninsule en 1811 et il y séjourne à deux reprises dans les années 1820⁵ ; Aix-les-Bains, le théâtre de son histoire d'amour avec Julie Charles, se trouve dans la région de la Savoie qui à l'époque n'a pas encore été annexée à la France. L'orateur évoque sa naissance à la poésie dans la « Réponse à une députation des Savoisiens » : « J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans vos montagnes ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie qui a commencé ma modeste illustration auprès de votre jeunesse⁶ ». En répondant aux représentants de l'Association nationale italienne, Lamartine s'étend sur son attachement à l'Italie dont il se considère « un enfant d'adoption⁷ » : « Votre génie – dit-il – a coloré ma pâle imagination⁸ ». Sous la République idéale, une conciliation entre le poète et l'homme politique semble enfin possible.

Lamartine est un représentant du peuple dont le mandat, en 1848, est ratifié par acclamation. Les membres du gouvernement provisoire, en effet, n'ont pas été élus mais « portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple⁹ ». Dans les discours prononcés à l'Assemblée nationale après les élections d'avril, Lamartine insiste sur cette investiture orale pour légitimer sa brève « dictature oratoire¹⁰ » au moment où il remet le pouvoir dans les mains des représentants régulièrement

1. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. IX, 1873, p. 880.

2. *Ibid.*

3. Voir *ibid.* et *ibid.*, t. XIII, 1875, p. 880.

4. En effet, Lamartine parle aussi de « la liberté que vous nous avez aidés à conquérir, et que vous avez conquise avec vos sentiments avant que le peuple de Paris ne l'ait conquise par les armes. » « Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Mâcon », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 188.

5. Voir Maurice Toesca, *op. cit.*, p. 14-16 et p. 20-23.

6. « Réponse à une députation des Savoisiens résidant à Paris, venant protester de son dévouement à la République, et lui offrir son concours dans la garde nationale pour maintenir l'ordre et la liberté », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 220.

7. « Réponse à une députation de l'Association nationale italienne », dans *ibid.*, p. 229.

8. *Ibid.*, p. 230. Sur la réponse à la délégation italienne, voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 383.

9. « Le Gouvernement provisoire au peuple français », dans *ibid.*, p. 213.

10. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 236.

choisis¹. Nous lisons dans le « Rapport général sur la situation de la France » qu'il présente à l'Assemblée au nom du gouvernement provisoire : « [l]e peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations². » Le 12 juin 1848, Lamartine compare la période de février à mai à une dictature romaine : « Nous avons été un gouvernement d'acclamation, un gouvernement nécessairement arbitraire et, passez-moi le mot, quoiqu'il soit trop superbe pour nos noms, un gouvernement de dictature³. »

Pour nous figurer ce « gouvernement d'acclamation », nous pouvons lire *Le Moniteur universel* en focalisant notre attention sur les didascalies et sur les commentaires qui ont été enlevés au moment de réunir les discours dans les anthologies. Considérons, par exemple, la transcription du discours du 26 février 1848 où Lamartine annonce au peuple et à la garde nationale l'abolition de la peine de mort en matière politique :

« Citoyens ! le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour ce magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions. (*Acclamations prolongées de la foule et de la garde nationale*).

[...]

« Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans salaire. (*Immense acclamation*.)

« L'armée se réorganise. La garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre, de la même main qui vient de conquérir la liberté. (*Acclamations nouvelles*.)

« Enfin, messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer, dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique. (*Bravos unanimes*.)

« C'est le plus beau décret, messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. (*Oui ! oui !*)

« C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. (*Oui ! oui ! bravo !*) [...]

A la suite de cette manifestation, le Gouvernement provisoire, accompagné par l'acclamation unanime du peuple innombrable qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville, a été appelé à recevoir de nouveau la consécration de la voix populaire. [...] Les acclamations du peuple se sont renouvelées et étendues de la place aux rues et quais environnants⁴.

1. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 367-376 (« Le Gouvernement d'acclamation »).

2. « Rapport général sur la situation de la France, présenté à l'Assemblée nationale au nom de M. Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 253.

3. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 324.

4. *Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française*, n° 58, 27 février 1848, p. 508. Nous soulignons les didascalies et les commentaires absents dans *La France parlementaire*. En revenant sur ce discours lorsqu'il présente son rapport à l'Assemblée nationale, Lamartine affirme que le peuple « signa [le décret] par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'Hôtel-de-Ville. » « Rapport général sur la situation de la France », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 249.

Naturellement il faut garder à l'esprit que *Le Moniteur* est l'organe officiel de la République ; dès lors, cette insistance sur le soutien populaire dont jouit le gouvernement provisoire a aussi une fonction de propagande. Or, le journal nous donne une idée de la relation qui existe entre les représentants et le peuple à un moment où ce dernier ne peut pas encore exprimer son opinion à travers le vote.

La lecture des discours de Lamartine et des commentaires donnés dans *Le Moniteur* nous permet d'avancer deux considérations. En premier lieu, la voix des citoyens est présentée comme unique et unanime, ce qui est révélateur de la conception lamartinienne du peuple dont nous parlerons dans le chapitre suivant. En second lieu, la centralité accordée à l'acclamation populaire montre que les membres du gouvernement reconnaissent le peuple comme la source de leur autorité ; par la révolution, en effet, les citoyens ont conquis leurs droits de parole et d'action et ils sont désormais prêts à les exercer.

5.5 *Le peuple de Février*

Le mythe du peuple est fondamental dans l'imaginaire romantique. Au tournant du XVIII^e siècle, la revalorisation du Moyen-Âge en tant qu'époque de formation des États-Nations et l'intérêt porté aux traditions populaires sont les symptômes d'un éveil du sentiment d'appartenance nationale. Dans la même période, les courants du néocatholicisme et de l'humanitarisme répandent l'idée d'une communauté humaine en constante évolution vers l'accomplissement « d'une destinée collective¹ » ; l'héritage du cosmopolitisme des Lumières est relu à la lumière de la spiritualité nouvelle. Dès lors, l'idée de peuple telle qu'elle se configure au début du XIX^e siècle recouvre aussi bien la communauté nationale que l'humanité². Comment est-il possible de concilier ces deux aspects ? Aux yeux de certains écrivains, la Révolution consacre la France comme guide et modèle pour les autres pays du monde. Selon Jules Michelet, « la France est le champion du Peuple universel, son héros souffrant et salvateur³ » ; une idée semblable se retrouve chez Lamartine et Victor Hugo.

En ce qui concerne la communauté nationale, au XIX^e siècle, le terme « peuple » peut indiquer aussi bien l'ensemble des habitants d'un territoire que la « [p]artie la plus nombreuse, mais la moins riche et la moins privilégiée de la population d'un État⁴ ». Dans l'imaginaire romantique, le plus

1. Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. I, p. 806. Voir aussi *ibid.*, p. 805-810.

2. Bénichou souligne que c'est dans cette période que s'impose l'acception moderne du terme « humanité » ; ce dernier mot donne naissance à l'adjectif « humanitaire ». *Ibid.*, p. 806-807.

3. *Ibid.*, p. 961.

4. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, t. XII, 1874, p. 732.

grand nombre est relégué à un stade enfantin à cause de son manque d'instruction ; or, cela implique aussi qu'il n'est pas corrompu par la civilisation. En outre, les misères que les classes populaires doivent supporter les rendent moralement supérieures au reste de la population. C'est pourquoi certains écrivains jugent que le peuple (identifié, dans ce cas, avec les couches sociales défavorisées) doit être le moteur du renouvellement de la société. Michelet, par exemple, glorifie l'instinct populaire et il voit dans le peuple un réservoir d'énergie et l'acteur principal de l'histoire à l'époque moderne¹. Bien des auteurs romantiques, dont George Sand, Eugène Sue, Alexandre Dumas, Lamartine et Victor Hugo, saluent avec enthousiasme le phénomène des ouvriers-poètes, considéré comme un signe de l'entrée du peuple dans l'âge adulte grâce à l'alphabétisation croissante². Une autre constante chez les romantiques est l'idée que la tâche de guider le plus grand nombre vers l'émancipation intellectuelle revient à l'écrivain et, en particulier, au poète : comme l'affirmera Victor Hugo dans *William Shakespeare* (1864), « les poètes sont les premiers éducateurs du peuple³ » ; d'où l'aspiration du poète-prophète romantique à parler à tous⁴.

Nous avons vu que, dès la fin des années 1830, Lamartine élabore une nouvelle conception du lyrisme où le poète ne chante plus ses souffrances personnelles mais celles de l'humanité tout entière ; en même temps, dans sa production épique, il essaye de donner forme à une épopée humanitaire. Dans *Sur la politique rationnelle*, le poète, devenu un « Bonaparte de la parole⁵ », se pose en interprète des besoins et des intérêts du plus grand nombre qu'il s'engage à défendre par ses discours et par son action politique ; en outre, il prophétise l'avènement de « l'époque *du droit et de l'action de tous*⁶ » qui sera inaugurée en 1848 par l'institution du suffrage universel.

Dans les discours quarante-huitards de Lamartine, le mot « peuple » indique en premier lieu la totalité des Français⁷. L'orateur célèbre l'unité et l'unanimité de la population, ce qui est courant dans les premières semaines de la Seconde République, décrites par les contemporains comme un triomphe de concorde et de fraternité⁸. Considérons le discours au peuple du 25 février où Lamartine définit la République qui vient d'être instituée :

1. Voir Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. I, p. 959-966 (« Peuple et communion »). Voir aussi Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 20-22.

2. Voir René Garguilo, « Un paternalisme littéraire : Chateaubriand, Lamartine, Hugo et la littérature prolétarienne », *Romantisme*, n° 39, 1983, p. 61-72.

3. Victor Hugo, *William Shakespeare* [1864], dans *Œuvres complètes de Victor Hugo. Philosophie – II*, Paris, Albin Michel, 1937, p. 164.

4. Voir Paule Petitier, *op. cit.*, p. 59-60.

5. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 104.

6. *Ibid.*, p. 30. Italique dans le texte.

7. Voir Maurice Tournier, art. cit., en particulier p. 10-11.

8. Dans *l'Éducation sentimentale*, Flaubert dénonce la précarité de cette concorde apparente : « On se reedit, pendant un mois, la phrase de Lamartine sur le drapeau rouge, « qui n'avait fait que le tour du Champ de Mars, tandis que le drapeau tricolore », etc. ; et tous se rangèrent sous son ombre, chaque parti ne voyant des trois couleurs que la sienne — et se promettant bien, dès qu'il serait le plus fort, d'arracher les deux autres. » Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale* [1869], dans *Œuvres : L'Éducation sentimentale, Trois contes, Bouvard et Pécuchet*, éd. cit., p. 325.

une république égalitaire où il n'y a plus ni aristocratie ni oligarchie, ni grands ni petits, ni maîtres ni ilotes devant la loi ; où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens, et où le droit et le pouvoir public ne se composent que du droit et du vote de chaque individu, venant se résumer en un seul pouvoir collectif appelé le gouvernement de la République et retournant en lois, en institutions populaires, en bienfaits à ce peuple d'où il est émané¹.

L'orateur présente le peuple à la fois comme une entité indivisible (« un seul peuple », « l'universalité des citoyens », « un seul pouvoir collectif ») et comme une somme d'individus (« chaque individu ») ; de cette manière, Lamartine souligne que, grâce à la proclamation du suffrage universel masculin, chaque citoyen détient désormais le pouvoir.

La masse des citoyens électeurs, sur laquelle l'orateur insiste à plusieurs reprises (« le Gouvernement appartient à 35 millions de Français² » ; « La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs ! et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français³ ! »), renforce le gouvernement républicain. En effet, comme le note Paul Bénichou, dès les années 1830 Lamartine considérait que

l'exercice universel des droits politiques présenterait plus d'avantages que de dangers : il communiquerait au pouvoir, pour conserver autant que pour réformer, une force irrésistible, bien autre que celle des ministères de routine et d'expédients de la monarchie censitaire⁴.

Mais pour que le gouvernement profite de cette force, il est nécessaire que tout le monde soit mis dans les conditions d'exercer ses droits. C'est pourquoi, pour reconstruire l'édifice social sur des bases solides, l'acclamation n'est pas suffisante :

je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune ; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable, et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes⁵.

1. « Discours au peuple envahissant l'intérieur de l'Hôtel de Ville », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 172. C'est nous qui soulignons.

2. « Réponse à la députation du Club de la garde nationale, apportant son adhésion à la République », dans *ibid.*, p. 217.

3. « Réponse à une députation des Polonais, demandant l'appui du Gouvernement pour le rétablissement de la nationalité polonaise », dans *ibid.*, p. 221.

4. Paul Bénichou, *Les Mages romantiques*, dans *Romantismes français*, éd. cit., t. II, p. 1023. Il convient de souligner, cependant, que Lamartine songeait plutôt à un système d'élection proportionnel qu'au suffrage universel au sens absolu tel qu'il sera proclamé en février 1848. Il faut en effet « donner à chacun l'expression réelle de son importance politique réelle par un vote, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale. » Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 76. Voir aussi Louis Barthou, *op. cit.*, p. 26.

5. « Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin, ayant pour but la formation d'un gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 170.

En effet, « ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter », tandis qu'« il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. »¹ Dès le 24 février, avant que la République ne soit proclamée, Lamartine incite les autres représentants à puiser leur force dans le peuple « [e]n descendant dans le fond même du pays² ». L'orateur souhaite l'institution

d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens, d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, nous empêchant de nous reconnaître comme un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser³.

Comme le montre le passage cité, la société idéale rêvée par Lamartine n'est plus divisée en classes⁴ ; dès lors, dans ses descriptions du peuple de Février, Lamartine gomme les distinctions sociales. Nous lisons dans le « Manifeste aux puissances » :

Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité [...] va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion⁵.

Le ministre des Affaires étrangères souhaite l'avènement du « règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation⁶. » Le 19 mars 1848, il déclare encore :

les républiques précédentes n'étaient que des républiques de parti ; nous voulons que celle-ci soit la République de la nation tout entière ; que, par l'accessibilité à toutes

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* Cf. un passage du « Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur la question de la constitution du pouvoir exécutif intérimaire, en réponse au rapporteur de la commission et à M. Odilon Barrot, qui proposaient la nomination directe et par voie de scrutin individuel, par l'Assemblée nationale, des ministres à portefeuille » : « les partis sont vaincus à dater du jour où vous avez paru dans cette enceinte devant la nation tout entière évoquée des profondeurs de l'élection universelle, apportant avec tous les droits toutes les forces », dans *ibid.*, p. 274.

3. « Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français », dans *ibid.*, p. 171.

4. Cf. un passage du discours du 23 avril 1839 : « le mot de *classes* a été complètement rayé par la Révolution de 89 (*Vive adhésion à gauche*) ; c'est un mot effacé de la langue française. (*Très-bien! très-bien ! à gauche.*) Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. » « Interpellations ministérielles (Réponse à M. Guizot) » (séance du 23 avril 1839), dans *ibid.*, t. II, 1864, p. 190. Italique dans le texte.

5. « Manifeste aux puissances », dans *ibid.*, t. V, 1865, p. 177.

6. *Ibid.*

les fonctions publiques, à toutes les puissances, à toutes les lumières de la civilisation, elle appartient à toutes les classes¹.

Il faut souligner que, dans les premières semaines après la révolution, le défilé ininterrompu des délégations de différents métiers manifestant leur soutien au gouvernement provisoire témoigne du concours de toutes les composantes de la société dans la construction de la République et il semble conforter l'idée d'une disparition (ou, du moins, d'une atténuation) des distinctions sociales². Citons, à titre d'exemple, la « Réponse à une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine, apportant une offrande à la République » du 26 mars 1848 :

Ce qu'il y aura un jour de plus glorieux pour la République, ce ne sera pas d'avoir été fondée par les gouttes de sang de quelques hommes, ce sera d'avoir été élargie et cimentée par ces tributs volontaires qui nous arrivent de toutes parts, qui font que chaque citoyen, chaque profession vient apporter le denier d'airain dans les fondements de la liberté³.

Le même jour, Lamartine répond à une délégation des égoutiers de Paris « offrant au Gouvernement le prix d'une journée de travail » :

Il est impossible [...] de ne pas sentir que toutes les classes de la société ont élevé leur niveau à la hauteur de la plus grande générosité patriotique, à la hauteur de cette République que nous avons fondée en trois jours, mais que nous avons fondée à son heure, et non pas prématurément, comme on l'a dit, puisque toutes les professions, toutes les classes, toutes les fortunes se dévouent avec une si admirable unanimité à sa fondation et à son soutien⁴.

Dans la République idéale, en outre, les frontières géographiques sont abolies. Dans ses discours, Lamartine s'efforce, en premier lieu, de réduire la distance géographique et symbolique entre Paris et le reste de la France. En effet, puisque dans le nouveau régime tous les citoyens de France sont devenus des électeurs, il est fondamental que les habitants de la province se sentent partie prenante de la République issue de la révolution parisienne. Nous lisons dans la « Réponse à une

1. « Réponse à une députation de la Fraternité, Société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes, contre les maladies et les blessures », dans *ibid.*, p. 219.

2. Voir Roger Bellet, « Deux mois de pouvoir : M. de Lamartine répond à diverses délégations apportant leur soutien à la nouvelle République (mars-avril 1848) », cit., p. 127-128.

3. « Réponse à une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine, apportant une offrande à la République », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 228.

4. « Réponse à une députation des égoutiers de Paris, offrant au Gouvernement le prix d'une journée de travail », dans *ibid.*, p. 229.

députation de la commission municipale de Saint-Omer, venant faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire » :

La ville de Paris, qui était la capitale de la France, sent aujourd'hui qu'elle est quelque chose de plus, au concours de toutes ces municipalités, de toutes ces gardes nationales qui s'empressent de tous les points du territoire pour lui serrer la main et pour jurer avec elle une liberté éternelle. Elle sent qu'elle est, non seulement la capitale du pays, la capitale des villes de France, mais qu'elle a été véritablement, dans cette circonstance, la capitale de ses idées, la capitale de ses sentiments, de son enthousiasme et de ses libertés¹.

À travers la personnification de Paris qui serre la main aux citoyens provenant de toutes les villes de France, Lamartine évoque un rapprochement physique de tous les Français et il abolit ainsi l'écart entre la capitale et la province. L'effet de cette image est d'autant plus fort pour l'auditoire que Lamartine lui-même n'est pas parisien et qu'il est notoirement très lié à sa terre natale.

Enfin, nous pouvons remarquer dans les discours du gouvernement provisoire un élargissement de la notion de peuple de la communauté nationale à l'humanité tout entière. Là encore, aux yeux du ministre des Affaires étrangères, le défilé des délégations provenant de tous les coins de l'Europe est le signe de la réalisation de l'idéal de fraternité qui a inspiré la Révolution de 1848. Comme l'affirme Lamartine dans sa réponse à une délégation de Sarrelouis, en Allemagne : « la liberté [...] ne connaît plus de frontières, il n'y a plus qu'une seule famille dans le genre humain². » Les principes de la révolution de Février se répandent dans le monde entier et ils effacent les frontières entre les Nations : « [i]l n'y a plus de Pyrénées – proclame Lamartine en réponse à une délégation espagnole, et – [d]evant [cette réalité] les montagnes s'aplanissent, les fleuves se combent, les mers disparaissent : la fraternité humaine ne connaît plus d'obstacles à l'union féconde qu'elle consacre. »³

Si la République née de la révolution de Février est l'incarnation de la raison sur terre et qu'elle est, dès lors, assimilée à la poésie, nous pouvons supposer que le peuple qui l'instaure accomplit un acte poétique. En effet, dans *Des Destinées de la poésie*, Lamartine prophétisait l'avènement d'une poésie, distincte de l'œuvre poétique, qui « sera l'homme lui-même et non plus son image, l'homme sincère et tout entier⁴ » : la poésie, dans la société de l'avenir, n'est plus un simple écho de l'histoire

1. « Réponse à une députation de la commission municipale de Saint-Omer, venant faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire », dans *ibid.*, p. 187.

2. « Réponse à une députation des enfants de Sarrelouis, accompagnés de plusieurs compagnons d'armes du maréchal Ney, demandant la nullité du jugement du 6 décembre 1815 », dans *ibid.*, p. 225.

3. « Réponse à une députation des Espagnols résidant à Paris, offrant à la République l'ancien drapeau des démocrates espagnols », dans *ibid.*, p. 232-233. Cf. un passage du « Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures » : « Sous la République, c'est le principe démocratique et fraternel qui devient la véritable frontière de la France. Ce n'est pas son sol qui s'élargit, c'est son influence, c'est sa sphère de rayonnement et d'attraction sur le continent », dans *ibid.*, p. 269.

4. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 81.

humaine mais elle s'identifie avec les entreprises de l'humanité. Or, dans certains de ses discours de 1848, Lamartine représente l'action du peuple pendant les journées de Février au moyen de la métaphore de la langue. Considérons la « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons » :

Je disais tout à l'heure que je ne savais pas parler le langage de la franc-maçonnerie, mais je sais parler comme vous cette grande langue du peuple que le peuple a si noblement parlée pour nous tous pendant trois jours¹.

La révolution est identifiée à un acte de langage : pendant trois jours, le peuple a « parlé » pour tous. Nous retrouvons une idée semblable dans la réponse à une délégation de gardes nationaux du 16 avril 1848, où, comme nous l'avons vu, Lamartine érige le mot « confiance » en symbole de la République :

Cette confiance que je vous recommande, Citoyens, c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir les jours du combat ici même, sur cet escalier, dans ces cours, de la bouche des blessés du combat héroïque du peuple ! Oui, je l'ai entendu sortir de la bouche de ceux qui expiraient ici pour la République, et qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette recommandation suprême le mot sauveur de la République nouvelle et de la patrie².

Lamartine présente le mot et le sentiment de la confiance comme l'héritage des blessés expirants des journées de Février ; l'orateur recueille cet héritage et il le transmet au reste de la population pour qu'elle se souvienne, dans les moments de désespoir, des souffrances qu'a coûtées l'institution de la République. En faisant la révolution, le peuple a proféré des mots dont Lamartine se fait l'interprète ; souvenons-nous qu'en 1834 l'écrivain affirmait que

[le peuple] est plus poète par l'âme que nous, car il est plus près de la nature : mais il a besoin d'un interprète entre cette nature et lui ; c'est à nous de lui en servir, et de lui expliquer, par ses sentiments rendus dans sa langue, ce que Dieu a mis de bonté, de noblesse, de générosité, de patriotisme et de piété enthousiaste dans son cœur³.

Dans d'autres discours, Lamartine représente les événements de Février comme un « cri » par lequel le peuple a exprimé ses sentiments ; le gouvernement provisoire n'a fait qu'explicitier la volonté des citoyens lorsqu'il a donné forme à ce cri en instituant la République :

1. « Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 195.

2. « Réponse au citoyen Châteaurenaud apportant au Gouvernement provisoire l'expression du dévouement des gardes nationaux sédentaires et mobiles », dans *ibid.*, p. 243.

3. « Des Destinées de la poésie (1834) », cit., p. 83.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant d'elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation¹.

La même idée est exprimée dans le plaidoyer du 12 juin 1848 :

ces partis nous accuseront longtemps [...] parce que nous avons eu le courage, l'audace d'écrire ce cri du peuple que vous avez ratifié vous-mêmes si unanimement et si glorieusement le premier jour où vous avez pris possession de la patrie tout entière².

Citons, en conclusion, un passage du discours du 26 février 1848 où Lamartine s'adresse au peuple et à la garde nationale pour leur annoncer l'abolition de la peine de mort en matière politique :

C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement³.

Si les événements révolutionnaires incarnent la poésie de l'avenir et que le peuple accomplit un acte poétique, nous pouvons relier ce passage à la conception lamartinienne de la poésie comme « cri de l'âme » qui sera développée pour la première fois en 1849, dans la « Première préface des *Méditations* »⁴.

1. « Rapport général sur la situation de la France », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 248.

2. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 324.

3. « Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique », dans *ibid.*, p. 174.

4. « Première Préface des *Méditations* » [1849], dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 151. Comme l'affirme Dominique Dupart, « Lamartine ne conçoit pas de politique dépourvue de l'étiquette ou de l'idéal de la poésie. Le sacerdoce poétique de Lamartine reposait sur l'idéal d'une langue primitive et édénique conçue comme la pure langue de l'âme. Il s'est traduit à la tribune par une parole enthousiaste incarnant une voix *nationale* et *lyrique* et créditant le pays des attributs apolliniens du poète. » Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 396. Italique dans le texte.

Chapitre 6. L'éloquence de Lamartine au lendemain de la révolution

Le 23 avril 1848 se déroulent les premières élections au suffrage universel masculin. Le scrutin est une « apothéose¹ » pour Lamartine qui atteint l'apogée de sa popularité. Dans un article du *Conseiller du peuple* daté du 26 mai 1849, le poète définit ces élections comme

une merveille de sagesse, de patriotisme et d'unanimité. Elles ont été faites sous l'empire de l'enthousiasme qui venait d'inspirer au Gouvernement provisoire l'abolition de la peine de mort².

Entre la fin du gouvernement provisoire et les élections présidentielles de décembre 1848, l'ancien ministre des Affaires étrangères ne prononce qu'une vingtaine de discours, tandis que *La France parlementaire* en répertorie une cinquantaine pour la seule période qui va du 24 février au 26 avril. Les discours prononcés au lendemain des élections présentent les caractéristiques traditionnelles de l'éloquence parlementaire : en effet, l'orateur s'adresse à une assemblée de représentants régulièrement élus. Dès lors que l'éloquence politique investit les lieux institutionnels, la communication directe entre l'orateur et le peuple propre à la « dictature oratoire³ » de Lamartine n'est plus possible. À l'Assemblée, le poète continue de remporter des succès oratoires, mais il perd progressivement la faveur des autres représentants et, après les journées de Juin, sa popularité auprès des Français diminue considérablement. Les contemporains remarquent que l'orateur est visiblement fatigué, alors que la République nouvelle-née est sans cesse menacée et que l'éloquence seule ne suffit plus à empêcher les conflits.

Au lendemain des élections, Lamartine doit rendre compte à l'Assemblée constituante de l'action du gouvernement provisoire et de la politique menée en tant que ministre des Affaires étrangères. Dans le « Rapport général sur la situation de la France » prononcé le 6 mai 1848, l'orateur revendique le mérite le plus important du gouvernement des onze :

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu⁴.

1. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 261.

2. *Le Conseiller du peuple, journal mensuel*, t. I, n° 3, 26 mai 1849, p. 94. Cité par Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 374.

3. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 236.

4. « Rapport général sur la situation de la France », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 253.

Par la répétition du terme « unité » et par l'isolexisme « universalisé », « universalisant », « universel », l'ancien ministre souligne la cohésion du peuple et le concours de tous les citoyens à la construction de la République grâce à l'extension du droit de vote. Dès le mois d'avril, l'orateur insistait de manière obsessionnelle sur l'unité et l'unanimité de la population qu'il estimait menacées par les factions. Désormais, affirme-t-il,

[i]l n'y a plus de faction possible dans une république où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques, entre les citoyens armés et les citoyens désarmés ; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! Voilà l'unanimité que nous vous avons faite. Perpétuez-la, c'est le salut commun¹.

Un trait caractéristique de l'éloquence de Lamartine que nous avons eu l'occasion de remarquer dans l'ensemble de ses discours est particulièrement évident dans les deux derniers passages cités : l'orateur exploite largement les répétitions, les isolexismes, les polyptotes et les figures de construction telles que les parallélismes et les chiasmes. Ce genre d'outils rhétoriques lui permettent d'insister sur les idées qu'il souhaite transmettre à son auditoire ; les figures de construction confèrent au discours un rythme cadencé grâce auquel les phrases s'impriment facilement dans la mémoire du public. En outre, l'emploi fréquent des répétitions et le recours à des structures régulières aident l'orateur lorsqu'il doit mémoriser ou improviser son discours. Ici, la série de parallélismes (« il n'y a plus de faction [...] il n'y a plus de division », « les citoyens politiques et les citoyens non politiques », « les citoyens armés et les citoyens désarmés », « tout le monde a son droit, tout le monde a son arme ») véhicule l'idée que l'universalisation du droit a uniformisé la population². Comme l'affirme Dominique Dupart, « Lamartine hisse [...] l'unisson – à savoir la communion de pensées et de sentiments entre le peuple et ses gouvernants – au rang de chef-d'œuvre politique du Gouvernement provisoire³ » : en effet, il exhorte les autres députés à contempler « l'unanimité que nous vous avons faite » et il les engage à la préserver. Par ces mots, Lamartine remet le pouvoir dans les mains de l'Assemblée constituante. Le premier devoir des représentants, « [a]près avoir absorbé en [eux] la souveraineté », c'est de donner aussitôt au Pays un gouvernement qui se charge de rédiger la

1. *Ibid.*, p. 254. Dans un discours prononcé le 20 mai 1850 pour défendre le suffrage universel institué par le Gouvernement provisoire, Victor Hugo décrit lui aussi le droit comme une arme dans les mains des citoyens de la République : « le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil. » « Le suffrage universel - 20 mai 1850 », dans Victor Hugo, *Hugo orateur*, dossier et notes réalisés par Myriam Roman, lecture d'image par Valérie Lagier, Paris, Gallimard, coll. Folioplus classiques, 2015, p. 57.

2. Comme nous l'avons vu, aux yeux de Lamartine la révolution de Février marque l'avènement d'une société sans classes.

3. Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 389.

Constitution, pour éviter que le pouvoir ne « flott[e], un seul instant, précaire et provisoire »¹. Dans ses discours quarante-huitards, Lamartine emploie souvent des termes appartenant au champ sémantique de l'eau (ici, les verbes « absorber » et « flotter »). En l'occurrence, la métaphore de l'eau renvoie à la précarité et évoque, par contraste, l'image de la république solide qu'il est nécessaire de construire.

Trois jours plus tard, Lamartine se prononce en faveur de la création d'une Commission exécutive qui, à l'instar du gouvernement provisoire, représente toutes les nuances de l'opinion, alors que la majorité des députés souhaite la nomination d'une équipe de ministres conservateurs guidée par Lamartine lui-même². Comme le note Henri Guillemin, « [i]l remporte cette victoire presque inimaginable qui consiste à faire changer d'avis, par un discours, dans une Assemblée, assez de gens pour modifier une décision arrêtée d'avance³. » Afin de convaincre ses collègues, Lamartine donne la parole aux citoyens à l'aide du discours direct : en février, le peuple

a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait s'il ne l'a pas dit par la parole, il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés, confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a ; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public ; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous. C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple. Faites comme lui et comme nous⁴ !

Il est intéressant de remarquer que, dans ce passage, la métaphore de l'eau a une connotation positive : l'océan est un tout indistinct qui renvoie à l'unité et à l'unanimité du peuple. Lamartine engage les députés à suivre l'exemple du peuple de Février en oubliant les discordes de parti pour se dévouer à la cause collective. L'expression « il l'a dit par le fait s'il ne l'a pas dit par la parole » montre que, en vertu du rôle joué dans les mois précédents, Lamartine se fait l'interprète des actions et de la volonté de la population. Le fait que, dans ce passage, il parle tour à tour au nom du peuple et au nom du gouvernement provisoire (réfèrent du pronom « nous ») renforce l'idée que l'orateur se pose en intermédiaire entre les citoyens et leurs représentants⁵. Entraînée par le discours de Lamartine, l'Assemblée vote la constitution d'une commission de cinq membres. Conscient qu'aucun gouvernement ne peut être formé sans lui (étant donné son triomphe aux élections), le poète pose

1. « Rapport général sur la situation de la France », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 254.

2. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 59.

3. *Ibid.*

4. « Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur la question de la constitution du pouvoir exécutif intérimaire », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 276.

5. En conclusion du passage cité, nous pouvons identifier deux chiasmes qui soulignent l'harmonie entre le gouvernement provisoire et le peuple et la position intermédiaire de Lamartine : « ce que nous avons fait [...] ce qu'a fait le peuple » et « C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple. Faites comme lui et comme nous ! ».

comme condition de sa propre participation à la Commission exécutive la nomination de Ledru-Rollin. L'ancien ministre de l'Intérieur représente aux yeux de la population un républicanisme plutôt progressiste, et c'est pourquoi les conservateurs souhaiteraient l'éloigner du pouvoir. Bien que, dans cette circonstance, Lamartine arrive à imposer sa volonté, la popularité du poète au sein de l'Assemblée s'affaiblit considérablement¹.

Le 15 mai 1848, une manifestation en faveur de la Pologne organisée par les hommes de l'extrême gauche se transforme en une émeute dont les circonstances exactes ne sont pas claires aux historiens². Comme dans les journées de Février, les insurgés envahissent la salle des séances de l'Assemblée ; cependant, cette fois, Lamartine refuse d'avoir recours à son éloquence car, explique-t-il aux autres députés : « dans les circonstances urgentes où nous sommes placés, la tribune n'est pas la place de l'homme politique que vous avez désigné avec ses collègues pour veiller au salut de la patrie³. » En effet, trois mois auparavant, le poète souhaitait favoriser une transition pacifique de la monarchie à la république ; une fois cette transition accomplie, tous les soulèvements sont désormais des attentats contre la République légitimée par le suffrage universel. Lamartine se rend donc à l'Hôtel de Ville pour combattre le « gouvernement de faction, [...] [le] gouvernement de parti » qui s'est « substitué pour un instant à la grande et unanime expression de l'élection universelle du peuple »⁴. Là encore, il refuse de parler aux insurgés⁵. Les chefs de l'émeute et tous les représentants les plus en vue de l'extrême gauche sont arrêtés. À son retour au Palais-Bourbon, Lamartine assure que l'insurrection a été réprimée « par l'unanimité du peuple de Paris, de la garde nationale, de l'armée, de tout ce qui mérite le nom de nation⁶. » Bien que le poète s'efforce de reconstruire, dans ses discours, l'unanimité idéale de Février, les agitations de plus en plus fréquentes montrent qu'il s'agit une aspiration vaine.

Lamartine avait établi son autorité parmi les députés en se posant en conciliateur entre les différents partis ; cependant, au lendemain de la révolution, son refus de se rallier à un groupe politique finit par nuire à sa popularité. L'orateur commence à perdre la faveur de son auditoire, comme le montre le discours du 12 juin 1848. Lamartine prend la parole pour répondre au général Bedeau qui a suggéré la possibilité de destituer la Commission exécutive et de confier le pouvoir au

1. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 58-60.

2. Comme l'explique Maurice Agulhon, les historiens hésitent entre l'hypothèse d'une émeute mal organisée et l'hypothèse d'un complot tramé par les conservateurs afin d'avoir un prétexte pour arrêter les représentants de l'extrême gauche. Cette dernière interprétation est soutenue par Henri Guillemin. Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 73-74. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 61-64.

3. « Discours prononcé à la suite de l'envahissement de l'Assemblée nationale par les délégués des clubs », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 280.

4. *Ibid.*

5. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 268.

6. « Discours prononcé au retour de l'hôtel de ville », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 281.

général Eugène Cavaignac. L'absence des didascalies et des interruptions dans la transcription de ce discours donnée dans *La France parlementaire* nous empêche de reconstruire l'atmosphère de la séance. Daniel Stern raconte que, lorsque Lamartine monte à la tribune,

il n'a pas sa sérénité habituelle, son visage est pâle, contracté. Lui, obligé de se défendre devant l'Assemblée ! Quelle nouveauté dans sa carrière politique et comme on voit qu'elle le trouble ! Il commence une longue justification des actes du gouvernement provisoire, remonte jusqu'à la proclamation de la République, rappelle le drapeau rouge écarté. On l'écoute avec froideur ; on le trouve prolix, emphatique. Il se glace en parlant ; il voit son auditoire distrait, inattentif, et demande enfin, sous prétexte qu'il a besoin de repos, la suspension de la séance¹.

Pendant la pause, des coups de feu sont tirés à l'extérieur du Palais-Bourbon. Remonté à la tribune, Lamartine déclare que ce geste a été accompli au cri de « vive l'Empereur », et il en profite pour demander à l'Assemblée d'invalider l'élection à la députation de Louis-Napoléon Bonaparte². Comme nous l'avons remarqué en analysant le discours « Sur la translation des restes mortels de Napoléon », Lamartine redoute la popularité énorme dont l'Empereur jouit encore auprès des Français. C'est pourquoi il évite autant que possible de prononcer le nom dangereux de Napoléon et qu'il se limite à y faire allusion par des expressions comme : « *Quel que soit le nom glorieux* dont se couvre une faction dans la République, nous saurons déchirer le voile, pour ne voir derrière le nom que la faction, s'il en existe³ » ; la France ne permettra pas « qu'on achète la République, *sous un nom quelconque*, des mains de quelques vociférateurs⁴ ! » L'orateur refuse d'attribuer aux partisans de Bonaparte le statut même de « faction » (il faut combattre « toutes les factions, *s'il y en avait*⁵ » ; « cette faction, *s'il en existait une sous ce nom*⁶ »). Nous avons vu que, dans la langue de la République idéale, il n'y a pas de distinction entre les mots et les réalités qu'ils désignent : dès lors, prononcer un mot équivaut à faire exister la chose. Comme le montre bien ce discours, cela vaut aussi pour les mots potentiellement dangereux pour le régime républicain⁷. Poussé par le sentiment

1. Daniel Stern, *op. cit.*, p. 400-401. Comme Lamartine est accusé d'avoir conspiré avec les révolutionnaires Sobrier et Blanqui, il répond par une belle métaphore restée célèbre : « J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour en dégager l'électricité ». Mais Daniel Stern note que « [I]es rires et les murmures accueillent cette métaphore. » « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *La France parlementaire (1834-1851)*. *Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 336-337. Daniel Stern, *op. cit.*, p. 402.

2. En effet, pendant la monarchie de Juillet, le neveu de l'Empereur s'était rendu coupable de deux tentatives de coup d'État. Voir Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 67.

3. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *La France parlementaire (1834-1851)*. *Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 333-334. C'est nous qui soulignons.

4. *Ibid.*, p. 334. C'est nous qui soulignons.

5. *Ibid.*, p. 333. C'est nous qui soulignons.

6. *Ibid.*, p. 334. C'est nous qui soulignons.

7. Cf. un passage du discours « Sur le droit au travail » : « Je ne me servirai pas de ces mots qui m'offensent chaque fois que je les entends ici, ou que je les lis dans des écrits incitateurs d'une classe contre une autre ; je ne me servirai pas de

d'urgence, Lamartine propose de revenir à une pratique anachronique et inconcevable dans une république démocratique : dans des circonstances pareilles, s'écrie-t-il, « la loi doit être votée d'acclamation¹ ». Lorsqu'il transcrit son discours dans *Trois mois au pouvoir*, l'écrivain supprime les interruptions des députés qui réagissent avec indignation à cette affirmation². La proposition de Lamartine échoue. Cependant, Bonaparte refuse de siéger à l'Assemblée³ ; il n'acceptera son mandat que lorsque les Français l'éliront de nouveau en septembre⁴.

Les journées de Juin portent un coup fatal à la popularité de Lamartine. Les conservateurs l'accusent de ne pas avoir empêché l'insurrection, tandis que les hommes de la gauche le tiennent pour responsable des massacres. Par son éloquence enflammée, le poète aurait excité les passions populaires et, ensuite, il aurait trompé les espérances des citoyens qu'il avait portés à croire à un avenir idéal et irréalisable⁵. Après une période de silence, ramené à la tribune par la question de la Constitution et des institutions de la nouvelle République, Lamartine remporte ses derniers succès oratoires ; et pourtant, l'orateur qui parlait aux multitudes pendant la révolution s'avoue fatigué : au milieu de son discours « Sur le projet de Constitution », il demande « un instant de repos⁶ » et, le 6 octobre, il prie ses collègues de modérer leurs interruptions qui « brisent la pensée⁷ » et qui mettent à l'épreuve sa « voix fatiguée⁸ ». Les harangues prononcées entre septembre et octobre 1848 témoignent de l'effort de Lamartine pour traduire en actes l'idéal de république ébauché dans les mois précédents ; le poète essaie également de dresser un premier bilan de l'expérience de Février dont il ne cesse de revendiquer le rôle de porte-parole :

je n'ai pu entendre les fausses appréciations, les atténuations, les amoindrissements de l'esprit, des intentions, des droits de la révolution de Février et de l'Assemblée nationale qui en est sortie, sans demander la permission à l'Assemblée de venir, comme je le dois à plus de titres, peut-être, que beaucoup d'entre ses membres, confesser ici hautement cette révolution dans son droit, dans son principe, dans ses conséquences, et dire comme le soldat de Virgile : « *Me, me, adsum qui feci...* »⁹

ce mot de bourgeoisie, je ne le connais plus ; et il n'y a plus ni bourgeois ni prolétaires, il y a un peuple » et un passage du discours « Sur la question d'une ou deux Chambres » : « une représentation aristocratique, à un titre quelconque, ne peut être qu'un rêve parmi nous. Vous n'en avez plus la chose ; vous en créeriez le mot avec danger, et non avec profit pour nos institutions républicaines. » « Sur le droit au travail », dans *ibid.*, p. 426. « Sur la question d'une ou deux Chambres », dans *ibid.*, p. 433.

1. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 332.

2. Comme le note Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 373-374. Les interruptions, signalées dans *Le Moniteur*, disparaissent également dans *La France parlementaire*.

3. Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 67.

4. *Ibid.*, p. 84.

5. Voir Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 43-45.

6. « Sur le projet de Constitution », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 400.

7. « Sur la présidence », dans *ibid.*, p. 457.

8. *Ibid.*

9. « Sur le projet de Constitution », dans *ibid.*, p. 392.

Selon Lamartine, les lois de la République doivent fixer pour toujours le sens de la révolution de Février. Dès le 12 juin, le poète mettait en garde les députés :

Ne lui faisons jamais dire [au peuple], en retardant involontairement les lois nécessaires à son instruction, à sa moralité, à son armement, à son travail surtout, que la République n'est qu'un mot de déception et de mensonge de plus dans la langue politique, et qu'après s'être servi de ses mains pour l'inaugurer, nous le rejetons en arrière, et nous oublions ses intérêts nombreux et sacrés pour nous occuper exclusivement des intérêts moins urgents et moins généreux. La première constitution, c'est le bonheur de ce peuple ; la première politique, ce sont des lois populaires et pratiques¹.

Le mot « république » restera un terme abstrait aux yeux du plus grand nombre jusqu'à ce que soient promulguées des lois ayant un effet concret sur la vie des citoyens. La rédaction de la Constitution, que le poète définit comme « la forme extérieure d'un peuple² », est le premier pas à accomplir pour transformer l'idéal de Février en réalité.

Le 6 septembre, Lamartine prend la parole en faveur de la rédaction d'un préambule pour la Constitution. Bien des députés jugent un pareil texte inutile, tandis que, selon le poète, renoncer à « écrire un préambule sur le frontispice de [l]a constitution » revient à « diminuer, contester, réduire non-seulement la portée des paroles inscrites en tête de cette constitution, mais la portée même du grand acte populaire et patriotique d'où cette constitution est sortie. »³ Énoncer en tête de la Constitution les principes inspirateurs de la République sert à orienter l'interprétation des lois fondamentales et à écarter le danger des malentendus. En revanche,

si nous omettions d'inscrire ici, au sommet de notre constitution, quelles ont été nos intentions fondamentales, quelles ont été nos intentions profondes, nos révélations sociales, pour ainsi dire, en faisant la constitution que nous allons édifier, que pourrait-il arriver ? Il pourrait arriver qu'après quelques années, après dix ans, vingt ans d'oblivion de nos souvenirs, d'effacement de ces grandes pensées, de ces grands sentiments et de ces grands enthousiasmes qui nous ont dominés à l'heure de la révolution créatrice, l'avenir ne reconnût plus ni ces intentions, ni ces enthousiasmes, ni ces pensées. Il pourrait arriver que, dans l'interprétation judaïque qu'on viendrait faire laborieusement ensuite, on donnât à chacun de ces articles un sens diamétralement opposé à l'esprit général que votre constitution veut lui assigner. Il pourrait arriver enfin qu'avec la liberté pour le peuple on fit de l'égoïsme social et qu'on retombât peu à peu, faute d'une interprétation présente, vivante, toujours sous les yeux de ceux qui auront à appliquer ou à discuter vos actes, qu'on retombât dans ce passé dont il faut séparer l'avenir par cette inscription ineffaçable,

1. « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 335.

2. « Sur la question d'une ou deux Chambres », dans *ibid.*, p. 430.

3. « Sur le projet de Constitution », dans *ibid.*, p. 393.

éternelle, qui ne permettra plus de se tromper sur nos intentions et sur l'esprit de la Révolution¹.

Un préambule est fondamental pour éviter que le sens de la révolution de Février ne soit oublié ou mal interprété par les citoyens de l'avenir. La Constitution, en effet, doit être un monument au bénéfice de la postérité, et c'est pourquoi, dans les discours prononcés par Lamartine à l'Assemblée constituante, l'écriture est associée à l'idée de solidité, comme le montre l'emploi du terme « édifier » référé à la rédaction de la loi fondamentale de la Nation ; plus loin, l'orateur affirme que, dans chaque paragraphe de la Constitution, les députés doivent « incruster » les considérations pratiques « avec le principe moral et religieux qui les inspire », afin que « la politique de la République » ne se réduise pas au pur « matérialisme » mais qu'elle soit plutôt « une religion, un véritable culte de la société envers elle-même ; oui, une religion de l'humanité envers Dieu »². Remarquons aussi, dans cette dernière phrase, l'insistance de Lamartine sur le caractère sacré de la foi républicaine. Le lexique religieux est récurrent dans le discours : dans le passage cité plus haut, il parle des « révélations sociales » qui inspireront les travaux de l'Assemblée constituante.

« Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter³ », affirmait Lamartine dès le 24 février. Le poète reconnaît enfin que le régime de l'acclamation ne peut avoir qu'une durée éphémère, d'autant plus que la relation privilégiée entre les citoyens et leur tribun propre à la période révolutionnaire est limitée au peuple de Paris et aux représentants des délégations qui défilent à l'Hôtel de Ville (bien que *Le Moniteur*, en publiant les proclamations du gouvernement et les transcriptions des échanges entre Lamartine et les députations de citoyens, essaye de réduire la distance entre la capitale et la province afin que tous les Français se sentent impliqués dans ce dialogue avec leurs gouvernants). Lorsque la République entre dans sa phase de fonctionnement régulier, la communication entre le gouvernement et les millions de Français devenus électeurs doit nécessairement passer par le vote écrit et par une législation écrite⁴. Comme nous l'avons vu, Lamartine croit à la primauté de l'oralité sur l'écriture ; dans l'avenir idéal dépeint dans les brochures des années 1830, cette dernière est destinée à disparaître, dès lors qu'il n'y a plus de distinction entre la pensée, la langue et le monde. Aux yeux du poète, la période immédiatement successive aux

1. *Ibid.*, p. 395.

2. *Ibid.*, p. 396.

3. « Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français », dans *ibid.*, p. 170.

4. Selon Dominique Dupart, l'avènement du suffrage universel et du vote écrit serait l'une des causes de l'échec politique du poète orateur : « Les électeurs ne gardent qu'à l'occasion la trace du sentiment éprouvé à l'écoute d'un orateur. Quand ils ont eu la chance de l'entendre ! Le vote n'est pas une acclamation. » « Le modalités du suffrage universel – le vote écrit, la brochure, la distance physique entre le candidat et l'électeur – ont miné de l'intérieur ce qui était à la fois une éloquence et un mode de représentation singuliers. Elles ont frappé de caducité le primat de la parole vive en politique qui s'exerçait dans les imaginaires sur le modèle lyrique. » Dominique Dupart, *op. cit.*, p. 376 et p. 399. À propos de la disparition nécessaire de l'acclamation après la révolution, voir *ibid.*, p. 372.

jours de Février est celle qui se rapproche le plus de ce tableau utopique. Or, lorsque l'idéal doit « s'incarne[r] et se résume[r] [...] dans des institutions sociales¹ », l'écriture redevient fondamentale. Il est donc temps de donner une forme écrite au « cri » du peuple, ce qui revient à légitimer la révolution :

c'est l'heure, dis-je, de recueillir [...] le cri instinctif, spontané, d'une nation tout entière, s'échappant au contact même de la passion la plus surexcitée d'un peuple, c'est-à-dire au moment de sa révolution, de saisir ce cri magnanime, fugitif souvent, et de le rendre impérissable et pratique en l'inscrivant dans ce qu'il a de raisonnable, de juste, de saint, de conservateur de la République, dans le préambule de toutes les lois que vous allez faire pour elle².

Il est intéressant de remarquer que le « cri » ne doit pas être transcrit tel quel mais « dans ce qu'il a de raisonnable, de juste, de saint, de conservateur de la République ». Lamartine, en effet, souhaite imposer une certaine interprétation modérée de la révolution et de la République de Février, et c'est pourquoi il insiste sur la nécessité de délimiter les implications de la devise républicaine.

En effet, au moment de rédiger la Constitution, les députés doivent se confronter à la « difficulté radicale, philosophique, métaphysique³ » de définir les principes inspirateurs de la République et leur champ d'application : « il est très-difficile d'établir la limite précise, la définition précise de ce mot, égalité⁴ », reconnaît Lamartine ; « il est difficile [de] définir ce mot magique de fraternité⁵ ». Et pourtant il est nécessaire de fixer

le sens de ce grand et beau mot de fraternité, afin qu'il ne tombe pas comme une dérision de la bouche des hommes d'État sur la tête du peuple, mais afin qu'il ait le même sens et dans le cœur du peuple et dans le cœur de l'homme d'État [...]⁶.

Comme nous l'avons vu, il est fondamental que le peuple et ses représentants s'entendent sur le sens des mots qui définissent leur République, et la Constitution doit refléter cette harmonie. Il faut souligner que, après la guerre civile de juin, Lamartine ressent plus que jamais la nécessité d'éviter les malentendus entre les citoyens et le gouvernement. Or, plus les représentants s'efforcent d'élucider le sens des principes fondateurs de la Constitution, moins ils laissent de place aux mauvaises interprétations dont les factions se servent pour ébranler l'unité de la population : pour

1. « Des Destinées de la poésie (1834) », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 86.

2. « Sur le projet de Constitution », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 397.

3. *Ibid.*, p. 398.

4. *Ibid.*, p. 397.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 398.

exprimer cette idée, le poète exploite l'image de la lumière en opposant « le jour foudroyant des lumières de la raison et de l'intelligence » et les « lumières vraies, sincères, divines, célestes » de la vérité aux « flambeaux menteurs qui fascinent aujourd'hui, mais pour un moment seulement, les populations qui ne sont qu'égarées. »¹ Si la République idéale est considérée comme l'incarnation de la raison, au sein de l'Assemblée nationale « il ne faut pas de malentendu [...]. Il faut que tous les voiles soient déchirés. Il faut que tous les abîmes soient sondés.² »

Les discours prononcés par Lamartine au lendemain de la révolution sont, pour l'essentiel, tournés vers le passé. L'orateur, en effet, revient sans cesse sur les événements de Février. Dans le chapitre précédent, nous avons analysé la mise en scène du peuple dans l'éloquence révolutionnaire du poète. Dans les discours prononcés à l'Assemblée, Lamartine met également en scène le peuple sublime de Février, mais sa finalité a changé. Lorsqu'il s'adressait aux citoyens ordinaires, en effet, l'orateur souhaitait convaincre son auditoire de la beauté des événements en train de se dérouler ; en outre, il demandait au peuple de se montrer digne de l'admiration du monde et de l'estime de ses propres représentants. Maintenant ce sont les députés qui doivent se montrer dignes du peuple de Février en pourvoyant à ses besoins. Considérons, par exemple, la manière dont Lamartine évoque la période du gouvernement provisoire dans son discours concernant l'inscription du droit au travail dans le préambule de la Constitution (14 septembre 1848) :

Quand je voyais, il y a six mois, ce peuple admirable, écoutez bien le mot, sublime dans les premières et grandes journées de sa révolution, où il avait la société dans la main, et où il la rapportait intacte dans la nôtre, pour qu'à notre tour nous puissions vous la rapporter à vous-mêmes, quand ce peuple pleurait devant nous en nous demandant [...] seulement la providence de la société et de la République pour ses misères, du pain pour lui et sa famille, alors que les industries suspendues n'offraient pas de salaire, et nous demandait un salaire purement accidentel, alimentaire, aussi réduit que possible, et nous apportait même ses offrandes, l'obole de ses sueurs à la patrie, en nous demandant du pain, de l'assistance, de la compassion pour lui, et du travail, du travail, uniquement du travail ; et en nous demandant cela, Messieurs, il arrosait nos mains de larmes ; il nous offrait ses bras, Messieurs, pour aller éteindre ces incendies qui commençaient à dévorer nos édifices, et pour aller pendant tant de mois se faire lui-même la sentinelle assidue et infatigable à la porte de toutes les propriétés³.

1. *Ibid.*, p. 399.

2. *Ibid.* Le même lexique est employé dans le plaidoyer du 12 juin 1848 : « toutes les fois qu'une discussion de cette nature viendra déchirer le voile, soi-disant mystérieux, qui cache le Gouvernement à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée nationale au gouvernement, le pays s'en trouvera bien, la lumière fera descendre sur lui la conviction et la confiance qui descendent de jour en jour davantage sur vous ; et après quelques mois, [...] nous arriverons à la fondation solide de cette République d'honnêteté, de bienfaisance, de paix et de grandeur surtout, dont le peuple, auquel nous avons été tant mêlés, nous eût donné l'inspiration, si nous ne l'avions pas trouvée en vous et en nous-mêmes. » « Discours sur le projet de décret, destiné à ouvrir un crédit de 100,000 francs par mois à la Commission exécutive », dans *ibid.*, p. 338.

3. « Sur le droit au travail », dans *ibid.*, p. 415.

Dans ce tableau, accueilli par les députés au cri de « *Très-bien ! très-bien !* » Lamartine exploite le pathétique. Par la référence aux larmes et à la sueur du peuple, l'orateur exprime aussi la communion physique qui existait en Février entre les citoyens et lui. Il fait entendre à l'auditoire la voix du peuple désespéré en insistant sur le sujet principal de son discours (« en nous demandant [...] du travail, du travail, uniquement du travail »).

Par cette évocation, Lamartine exhorte les députés à accomplir leur devoir qui consiste à traduire en lois écrites les libertés que le peuple a conquises sans se laisser effrayer par les souvenirs de juin :

Ce n'est pas une raison, parce que quelques sophistes corrupteurs du peuple ont changé leurs sophismes en séditions, parce que ce malheureux peuple a changé souvent ses premières bonnes intentions en guerre civile, ce n'est pas une raison pour nous de murer à jamais dans une constitution nos cœurs. Nous faisons la constitution, non pas pour une heure, non pas pour une circonstance, mais pour l'avenir, pour la gloire et pour la sécurité de notre pays tout entier¹.

La parole et la discussion sont pour Lamartine les fondements de la République et de toutes les institutions modernes, « institutions de paroles, institutions de liberté² ». Dès lors, il est nécessaire

de parfaitement débattre, de complètement étudier entre nous, et de parfaitement définir, d'un concert commun, les droits et les devoirs que nous voulons inscrire à l'égard du peuple dans notre préambule³ [.]

parce que « s'il y [a] du danger dans les mots, il y en [a] bien davantage dans les silences⁴. » Le devoir des législateurs est, en premier lieu, celui de reconnaître par la parole, dans le code de la Nation, l'existence d'une population souffrante dont les nécessités ne peuvent être ignorées : « [i]l ne dépend pas du silence de la commission d'imposer le sceau aux lèvres d'un million d'hommes quand ils viendront crier la faim devant la générosité du pays⁵ ». Dans ce discours, Lamartine reprend un argument exploité à plusieurs reprises à la tribune de la monarchie de Juillet, lorsqu'il essayait de convaincre les conservateurs d'adopter les réformes nécessaires au Pays : le seul moyen de contraster les factions ennemies de l'ordre, c'est d'inclure dans les lois de la Nation tout ce qu'il y a de bon et de légitime dans leurs revendications. L'orateur adopte un ton menaçant :

1. *Ibid.*, p. 416.

2. *Ibid.*, p. 425.

3. *Ibid.*, p. 416.

4. *Ibid.*, p. 419.

5. *Ibid.*, p. 424-425.

Tant que vous avez une vérité contre vous en dehors de la constitution, ne dormez jamais tranquilles : cette vérité que vous laissez en dehors sera tôt ou tard une arme avec laquelle on viendra attaquer votre société¹.

Selon Lamartine, les lois de la République devraient être la transposition écrite des bons sentiments que le peuple français a exprimés par son « cri » en février : « ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est humain, ce qui est honnête dans le cœur de la généralité des citoyens, doit passer le plus tôt possible en droit écrit dans le domaine de la loi [...] »². Le sentiment a toujours eu un rôle central dans la conception lamartinienne du politique ; dès lors, l'orateur termine son discours sur cette exhortation aux députés :

Ayez l'audace de vos bonnes pensées ; ne vous défiez pas de vous-mêmes ; osez écrire toutes vos bonnes pensées ; vos âmes en sont pleines, je le sais ; je n'accuse que votre timidité dans le bien.

[...] « Du cœur, Citoyens ! du cœur ! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République ! » (*Vifs et nombreux applaudissements.*)³

Lamartine considère que, pour protéger la République nouvellement fondée de la menace des factions, il est vital de renforcer et de concentrer le pouvoir exécutif ; néanmoins, il est conscient des dangers qu'une telle concentration peut entraîner. La tension entre ces deux convictions est perceptible dans les deux derniers discours prononcés par l'orateur en 1848. Le 27 septembre, Lamartine se prononce « Sur la question d'une ou deux Chambres ». Pour soutenir la nécessité d'une Chambre unique, il se sert d'images fortes, à l'instar de cette personnification des idées séditeuses qui évoque les combats de Juin :

ces idées désespérées seraient vingt fois sur les barricades pendant que vos trois corps, pondérés l'un par l'autre, tâcheraient de se concilier et de s'entendre pour les combattre et sauver la patrie des patries, la société et la civilisation. (*Très-bien ! très-bien !*)⁴

Dans ce discours, le nom « dangereux » de Bonaparte est envisagé comme une sorte de garant de la liberté républicaine : le souvenir encore vivant de l'Empire, en effet, devrait empêcher les Français de jamais confier le pouvoir à un seul homme⁵. Dans la péroraison de son discours, Lamartine avoue son indécision avant de monter à la tribune :

1. *Ibid.*, p. 425.

2. *Ibid.*, p. 422.

3. *Ibid.*, p. 427.

4. « Sur la question d'une ou deux Chambres », dans *ibid.*, p. 437.

5. *Ibid.*, p. 444-445.

Citoyens, j'étais monté, presque indécis sur mon vote, sur les raisons analysées du moins qui me faisaient me prononcer, et pour m'interroger moi-même devant vous plutôt que pour vous communiquer mes convictions faites. Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque ; je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. (*Très-bien ! très-bien ! – Mouvement prolongé d'approbation.*)¹

Malgré la conviction affectée, les hésitations de Lamartine demeurent, comme en témoigne le fait que, après avoir ému l'Assemblée, il s'abstient du vote. Louis Barthou interprète ainsi le choix du poète :

Son éloquence, sa passion, la fougue de son improvisation l'ont entraîné et exalté. Quand la réflexion le reprend et qu'il faut donner à sa parole la sanction d'une résolution pratique, il hésite à nouveau et il concilie dans l'abstention les contradictions où son anxiété l'a plongé².

Le discours « Sur la présidence » est le dernier que Lamartine prononce en 1848. Par ce dernier chef d'œuvre d'éloquence, le poète persuade l'Assemblée de décréter l'élection du président de la République au suffrage universel³. L'élection du président par la totalité de la population, argumente l'orateur, donnerait au représentant du pouvoir exécutif la force et la popularité indispensables pour exercer ses fonctions⁴. Il est intéressant d'observer comment Lamartine écarte la perspective dangereuse d'une usurpation du pouvoir de la part de l'ancienne faction monarchique ou des partisans de plus en plus nombreux de Louis-Napoléon Bonaparte. En premier lieu, l'orateur affecte de dévoiler les préoccupations secrètes de l'Assemblée qui sont aussi les siennes : « Osez le dire, dites tout. Le pays doit tout entendre ; c'est l'esprit de la République, elle n'a peur de rien⁵ » ; « je veux soulever, moi, autant qu'il est en moi, le poids secret qui pèse sur la pensée et sur la conscience de l'Assemblée nationale et du public⁶ ». Cependant, il ne prononce jamais le nom de Napoléon (« ce grand nom⁷ »)

1. *Ibid.*, p. 445.

2. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 278.

3. Dans une lettre à Valentine de Cessiat du 7 octobre 1848, Lamartine commente cette séance animée. On perçoit qu'il est sensible à son grand succès, même s'il parle avec détachement de son discours : « j'en suis sorti hier [de Paris] après un triomphe d'éloquence de deux heures dans l'Assemblée nationale. Tous les journaux en sont retentissants comme de mon chef-d'œuvre d'improvisation dans toute ma vie politique. Quant à moi, je viens de me lire sans me comprendre et avec dégoût. Mais l'émotion, la spontanéité, le geste, le regard, la voix, la taille, la tête, la tribune ébranlée, les acclamations de deux mille auditeurs, la chaleur des interruptions et des répliques, la tristesse énergique de ma péroraison ont produit un effet tel que je n'en ai jamais vu de pareil et que la Chambre entière s'est sauvée à 5 heures sans vouloir, ni pouvoir plus rien entendre. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 489.

4. « Sur la présidence », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 452.

5. *Ibid.*, p. 456.

6. *Ibid.*, p. 456-457.

7. *Ibid.*, p. 458.

et il refuse de donner de l'importance à ses partisans (« ces groupes d'hommes, que je ne voudrais pas même qualifier du nom de faction dans le pays¹ »), comme s'il espérait réduire, de cette manière, la portée de la menace.

Lamartine préfère attirer l'attention des députés sur les vrais maux qui, selon lui, accablent la République à quelques mois de sa fondation. Il pose donc à ses auditeurs une question rhétorique :

quel est le vrai danger de la République de Février, à l'heure où nous sommes, non pas à ses premiers jours, elle ne le courait pas alors, mais à l'heure où nous sommes, heure un peu triste, passez-moi le mot, à l'heure de ce reflux des révolutions, qui est le moment où l'enthousiasme tombe, le plus pénible, le plus ingrat à traverser pour le peuple ; quel est le vrai danger² ?

Voici la réponse de l'orateur :

ce danger, c'est un manque de foi, c'est une certaine indifférence par défaut de foi ; c'est une certaine désaffection aussi de la République, à cause des difficultés mêmes qu'un gouvernement si beau, si grand, impose au peuple qui a voulu se le conquérir, et qu'il saura raffermir pour lui et pour ses enfants. (*Très-bien !*)³

La passion des citoyens pour l'idée républicaine, assimilée à une foi religieuse, doit être constamment alimentée. Par contraste avec la situation présente, Lamartine évoque le moment idyllique de Février :

l'enthousiasme du peuple, la beauté du caractère populaire pendant les premiers temps, la magnificence de l'institution de cette République, qui ne coûtait ni un regret, ni une larme, ni une goutte de sang à la patrie, et qui lui apportait des espérances que vous êtes appelés à réaliser, non pas d'un seul coup, mais jour à jour, avec sagesse, avec possibilité, avec cette lenteur que comporte toujours l'accomplissement d'une des plus grandes choses humaines, tout cela a rallié à la République, dans les premiers moments, tous les esprits. Et, permettez-moi de vous le dire, nous qui en avons été témoins, la République a rallié à elle tous les cœurs [...]⁴.

Au bout de quelques mois, les agitations populaires, la crise économique, la plaie toujours vivante de la misère et l'œuvre néfaste des factions extrémistes ont attiédi l'enthousiasme républicain des Français. Comment éveiller

ce pays déjà trop refroidi, déjà trop ralenti dans son mouvement vers les institutions populaires, déjà trop indifférent et trop désaffectionné de ce magnifique idéal que la révolution de Février lui avait ouvert⁵ [?]

1. *Ibid.*, p. 459.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 460.

4. *Ibid.*, p. 460-461.

5. *Ibid.*, p. 462.

Selon le poète, il faut laisser le peuple jouir pleinement des droits conquis en février : les citoyens devraient donc exercer leur souveraineté en élisant leur président.

Pour illustrer aux députés les bénéfices d'un tel choix qui rallierait tous les cœurs à la République, Lamartine exploite le discours direct. Il imagine de s'adresser directement à chacun des Français pour lui demander d'exprimer sa préférence :

si je voulais [...] rallier, recruter, coïntéresser, solidariser, par un lien rattaché au cœur de chaque citoyen, tous les individus, toutes les volontés, toutes les forces de la population pour la République, [...] je dirais : Ce que nous vous proposons, nous, avec la commission, c'est de dire loyalement, hardiment à tous les citoyens du pays, à chaque citoyen du pays, à son foyer, dans sa demeure, dans sa commune : Réfléchis, réfléchis et juge, et quand tu auras jugé et réfléchi, prononce toi-même, choisis toi-même parmi tous tes concitoyens, parmi ceux dont le nom, venu jusqu'à toi, t'inspirera le plus de sécurité, le plus d'estime, le plus de confiance, choisis-le et nomme-le. Celui-là sera, non pas ton maître, il n'y en a point sous les républiques, mais celui-là sera ta personnification même, et cela est plus glorieux que d'être ton maître, celui-là sera ta personnification, et il sera le chef, le modérateur, le régulateur de tes institutions républicaines ; il protégera ta propriété, celle de ta famille, celle de tes enfants. (*Très-bien ! très-bien !*)¹

Le suffrage universel place la source du pouvoir dans la masse des citoyens : ainsi, la République puise sa force dans le nombre alors que chaque individu est investi d'une puissance extraordinaire. L'orateur exprime cette idée par un double mouvement de la collectivité à l'individu (« à tous les citoyens du pays, à chaque citoyen du pays ») et de l'individu à la collectivité (« à son foyer, dans sa demeure, dans sa commune »). Soulignons, dans ce passage, la lucidité de Lamartine : ce dernier est parfaitement conscient que, dans un Pays qui a des millions d'électeurs, le « nom » du candidat est fondamental. En effet, la popularité d'un nom est susceptible de pénétrer jusque dans les zones les plus reculées de la province, comme le montrera la victoire de Louis-Napoléon Bonaparte². Aux yeux du poète, le président de la République ne devrait pas être un simple représentant mais la véritable « personnification » du peuple et de la Nation, comme l'a été Lamartine lui-même pendant sa « dictature »³.

1. *Ibid.*, p. 463.

2. Voir Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852*, éd. cit., p. 97.

3. Certains critiques affirment que Lamartine se prononce en faveur de l'élection du président au suffrage universel parce qu'il espère en un retour de popularité auprès des Français, bien que, dans une lettre à sa nièce Valentine de Cessiat du 10 septembre 1848, il affirme : « L'opinion s'est arrêtée à mon égard, il est certain que je ne serai pas même discuté pour être président. C'est la Chambre qui le nommera, là je n'aurai pas dix voix. Je parlerai contre ce mode de nomination, mais ce n'est pas en vue de moi que je parlerai. Je désire passionnément que ce calice passe loin de moi, et ce désir est maintenant aussi ardent que sincère. Je voudrais que ce fût le général *Cavaignac* qui a assez des qualités des premières années de la République. Quant à moi, je ne demande qu'à me retirer inaperçu dans un coin quelconque du globe, avec l'espérance de vous voir quelques jours de mon âge froid. Il en sera comme Dieu voudra. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. V : 1847-1849, 2002, p. 473. Italique dans le texte. Finalement, Lamartine ne se

Dans la dernière partie de son discours, l'orateur se montre conscient que, au moment des élections, le plus grand nombre se laissera aisément aveugler par le nom de Napoléon Bonaparte: « Je sais bien [...] qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison¹ ! ». Lamartine pressent également que l'élection à la présidence du neveu de l'Empereur pourrait constituer un danger pour la République ; et pourtant il juge que le moment est venu pour les citoyens de prendre eux-mêmes la parole et de montrer par leur choix s'ils tiennent véritablement à leur liberté. En effet, une fois la République instaurée et légitimée par le vote des Français, le peuple n'a plus besoin d'aucun interprète qui parle pour lui :

Mais enfin, si ce peuple s'abandonne lui-même ; s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février et en juin ; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait désertier la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains !... (*Sensation.*)

Qu'il le dise ! (*Mouvement.*)

Mais nous, Citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui ! (*Nouveau mouvement.*)²

La transition de la monarchie à la république étant accomplie, le peuple peut enfin se passer de son guide ; ainsi se termine la mission du « Christophe Colomb de la liberté, capable d'entrevoir l'autre monde politique, de nous convaincre de son existence, et de nous y conduire par la persuasion de son éloquence et la domination de son génie³ ».

Quand bien même le peuple trahirait la confiance que Lamartine lui accorde en renonçant à sa liberté, quand bien même la République ne résisterait pas à l'épreuve du suffrage universel, les événements survenus en France entre février et juin 1848 auront pour la postérité la valeur d'une œuvre d'art :

Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République ; la République, telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington. (*Applaudissements.*)

porte pas candidat, « mais laiss[e] savoir qu'au cas, improbable, où le pays se souviendrait de lui, il le trouverait prêt à le guider de nouveau. » Henri Guillemin, *op. cit.*, p. 86.

1. « Sur la présidence », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 469.

2. *Ibid.*, p. 470.

3. Alphonse de Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, éd. cit., p. 104.

Ce sera un rêve, si vous voulez ! mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain ! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de Février pendant ses premiers mois¹ !

Ce passage nous ramène à l'idée centrale de notre étude : la représentation de la République de Février comme une forme sublime de poésie. La beauté est le caractère fondamental de l'œuvre d'art et le plus haut idéal auquel aspire le poète. Or, chez Lamartine, pour lequel la poésie et l'activité politique deviennent progressivement inséparables, ce qui est vrai, bon et juste d'un point de vue moral, social et politique possède aussi une valeur esthétique. En définitive, aux yeux du poète devenu homme d'État, c'est dans la beauté que réside la signification ultime de la République de Février.

1. « Sur la présidence », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 470.

Conclusion

En 1848, pendant ses « trois mois au pouvoir », Lamartine parvient à concilier la poésie et la politique. Son identité de poète n'est plus perçue comme un obstacle à son activité politique : la « prévention de poésie¹ » dont il souffrait depuis le début de sa carrière parlementaire est tombée. Il n'empêche que, aux yeux de ses contemporains, Lamartine demeure avant tout un poète : le « court passage d'un poète au pouvoir – écrit par exemple Daniel Stern, fut – quelque chose d'inouï, d'inexprimable, une espèce de dictature idéale plus semblable au rêve qu'à la réalité, et qui tient du roman plus que de l'histoire². » En lisant les témoignages de l'époque, il semble que personne mieux qu'un poète n'aurait pu guider la révolution « lyrique³ » de Février.

Dans ses textes théoriques, Lamartine illustre sa conception du rôle du poète et de la poésie au sein d'une société en pleine transformation. Pour lui, le poète moderne est un interprète capable de donner voix au peuple et de le guider vers la démocratie. Une fois le « temps des masses⁴ » advenu, le poète abdique cette fonction et, de prophète, il redevient un homme commun. Or, dans l'avenir idéal ébauché par Lamartine, tout le monde est poète, dès lors que la poésie, distincte de l'œuvre poétique, se réalise dans l'histoire de l'homme. Enfin, la poésie elle-même est censée disparaître dans un monde où le réel et l'idéal coïncident.

Dès les années 1830, Lamartine développe des considérations d'une étonnante modernité sur l'avancée de l'idée démocratique dans la société, mais il n'arrive pas à traduire cette modernité dans ses œuvres littéraires. Dans le cadre du débat sur la littérature populaire, en effet, il ne dépasse pas le stade du « paternalisme littéraire⁵ », quoiqu'il souhaite que les écrivains se consacrent à la production d'une littérature spécifique pour le peuple. Cette littérature devrait consister en des textes en prose facilement compréhensibles par le plus grand nombre ; les humbles devraient être les héros de ces histoires censées éduquer le peuple en lui prêchant les vertus, les bons sentiments et, surtout, la résignation. Des romans tels que *Geneviève, histoire d'une servante* et *Le Tailleur de pierre de Saint-Point*, publiés en 1851, répondent à cette ambition⁶.

Selon nous, c'est dans l'éloquence politique que réside la modernité de Lamartine au sein du rapport entre littérature et société. En effet, par son éloquence, le poète essaie de concilier l'idéal et

1. Alphonse de Lamartine, *Cours familial de littérature. Un entretien par mois*, éd. cit., t. XII, 1861, Entretien LXX (« Critique de l'*Histoire des Girondins* »), p. 262.

2. Daniel Stern, *op. cit.*, p. 128.

3. Nous avons cité l'expression « illusion lyrique » par laquelle Georges Duveau définit la révolution de Février. Georges Duveau, *op. cit.*, p. 61.

4. « Au banquet offert par la ville de Mâcon à M. de Lamartine » (4 juin 1843), dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. III, 1865, p. 383.

5. Ainsi appelé par René Garguilo, art. cit.

6. Voir, à ce propos, *ibid.*, en particulier p. 65-70, et la « Préface de *Geneviève* (1850) », dans Alphonse de Lamartine, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, éd. cit., p. 215-257.

le réel, une des plus hautes aspirations du romantisme¹. Pendant les journées révolutionnaires de Février, la parole de Lamartine est considérée comme un rempart contre la violence, et le poète est reconnu comme le porte-parole d'une République à vocation pacifique. Lamartine, qui voit dans le changement de régime l'avènement de la société idéale, façonne une éloquence politique nouvelle dans laquelle le tribun joue le rôle de médiateur entre le peuple et le gouvernement provisoire. De février à mai, alors que la République proclamée n'a pas encore été légitimée par le vote des citoyens, le défilé des délégations populaires montre que le peuple souhaite prendre part à la refondation de la communauté sur des bases nouvelles. Dès lors, l'éloquence du poète pendant le gouvernement provisoire reflète la communion entre les citoyens et leurs représentants. En exploitant les outils de la rhétorique, Lamartine célèbre ce moment sublime et, en même temps, il le transfigure pour le faire adhérer à son idéal. Or, en essayant d'identifier la République de Février avec sa « république rationnelle », l'orateur se heurte à l'impossibilité de combler l'écart entre la réalité et la représentation et il finit par créer un mythe. En effet, Lamartine fournit une image idéalisée des événements révolutionnaires et du peuple de Février. En outre, dès le mois de mars, il exhorte les citoyens à retrouver l'harmonie et la concorde des premiers jours de la révolution. Cette harmonie est si éphémère que nous pouvons nous demander si elle a jamais vraiment existé, ou bien si elle n'existe que dans les représentations des événements de Février que donnent les contemporains. Par ses discours, Lamartine essaie d'imposer sa propre interprétation du concept de « république », mais l'insurrection de juin 1848 montre que les citoyens sont loin d'être unanimes sur les devoirs du nouveau régime envers la population. Qui plus est, la guerre civile inflige un démenti cinglant à l'illusion d'une société sans classes. Cependant, ni les journées de Juin, ni le coup d'État du 2 décembre 1851 qui mettra un terme à la brève expérience de la Seconde République n'enlèvent de sens à l'expérience de Février 1848 pour le poète, qu'il élève au rang d'œuvre d'art.

« Lamartine – affirme Alain Vaillant – semble avoir toujours construit sa vie, son action, son œuvre comme une perpétuelle entreprise d'*embellissement* » ; sous sa plume, « les réalités matérielles et spirituelles valent pour les spectacles qu'elles offrent au regard. »² Dans l'éloquence quarante-huitarde du poète, cet « embellissement » a une finalité politique précise. En effet, Lamartine doit convaincre les Français, hantés par le souvenir de la Terreur, que le régime républicain est le plus souhaitable pour la Nation : c'est pourquoi il représente la République comme un spectacle merveilleux. Or, la beauté est également le caractère qui donne une valeur transhistorique à

1. « Si l'on voulait définir le romantisme, c'est l'effort pour conjoindre l'idéal et le réel », affirme Alain Vaillant. « Alphonse de Lamartine (1790-1869), la politique lyrique », documentaire de Stéphane Bonnefoi réalisé par Assia Khalid, dans *Toute une vie*, diffusé le 04/01/2020, <https://www.franceculture.fr/emissions/une-vie-une-oeuvre/alphonse-de-lamartine-1790-1869-la-politique-lyrique>, minute 06.49.

2. Alain Vaillant (dir.), *Le romantisme : dictionnaire*, éd. cit., p. 411. Italique dans le texte.

l'expérience de Février. La république étant fondée sur l'égalité de tous les hommes, elle est la forme de gouvernement la plus juste et la plus morale ; en outre, pour Lamartine, l'avènement de la république rentre dans les desseins de Dieu. Dès lors, la justice, la vérité et la beauté se rejoignent dans la République de Février. La « rencontre de la beauté et de la vérité¹ », comme nous l'avons vu, est aussi un trait essentiel de l'éloquence romantique. Les romantiques, en effet, héritent de l'idée platonicienne selon laquelle le beau et le vrai sont inséparables dans un discours². Selon Lamartine, la beauté du discours participe de la vérité de son contenu : si ce qui est vrai et juste doit être nécessairement bien dit, ce qui est bien dit est aussi, en vertu de sa beauté, vrai.

De nos jours, la carrière oratoire de Lamartine est encore peu connue. Généralement, on ne retient de l'éloquence quarante-huitarde du poète que le discours en défense du drapeau tricolore ; comme l'observait Louis Barthou en 1916, « [c]'est assez pour la gloire : ce n'est pas assez pour la justice³. » Dans le cadre des études sur le romantisme, l'éloquence ne peut être négligée : en effet, à une époque caractérisée par la foi dans le pouvoir performatif de la parole, la tribune est le lieu où la parole du poète sort des livres pour agir sur la société. Chez Lamartine, l'orateur prend le relais du poète : « [l]a poésie n'a été en moi que de l'action refoulée⁴ » affirme-t-il en 1833. Les discours quarante-huitards de l'écrivain représentent l'aboutissement d'une réflexion politique et esthétique développée pendant au moins deux décennies : en effet, en 1848, Lamartine a eu l'occasion de réaliser par son éloquence l'idéal de société dépeint dans ses textes en prose et en vers. Souvenons-nous qu'entre 1839 et 1849 Lamartine ne publie aucune œuvre littéraire, c'est pourquoi il est fondamental d'analyser les discours de cette période pour suivre l'évolution de sa pensée. On ne peut comprendre la réflexion lamartinienne sur le rapport entre poésie et réalité telle qu'elle se poursuit, par exemple, dans *Raphaël* (1849) sans prendre en compte l'expérience de 1848.

D'un point de vue politique, enfin, nous croyons que l'intérêt principal de l'éloquence quarante-huitarde de Lamartine réside en ce que le poète envisage la République comme une œuvre d'art. Dès lors que le peuple s'habitue au régime républicain et que le suffrage universel est tenu pour acquis, la beauté de la République est difficilement perçue : à quelques mois de la révolution, Lamartine diagnostique déjà un manque d'enthousiasme pour les institutions républicaines. Dans le dernier discours prononcé en 1848, « l'homme du 24 Février⁵ » déclare que, quand bien même les

1. Arlette Michel, « Romantisme, littérature et rhétorique », dans Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 1052.

2. Voir Alain Michel, « La rhétorique, sa vocation et ses problèmes : sources antiques et médiévales », dans *ibid.*, p. 19.

3. Louis Barthou, *op. cit.*, p. 256.

4. Alphonse de Lamartine, *Voyage en Orient (Souvenirs, impressions, pensées et paysages, pendant un voyage en Orient (1832-1833) ou Notes d'un voyageur)*, éd. cit., p. 625.

5. Bien que sa carrière politique se soude par un échec, le poète déçu et ruiné ne reniera jamais l'expérience de Février 1848 : dans une lettre au directeur du journal *Le Pays* datée du 22 décembre 1851, vingt jours après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, Lamartine se dit prêt « à sauvegarder et à maintenir vis-à-vis du public, ami ou ennemi, le caractère d'homme du 24 Février. » *Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867)*, éd. cit., t. VI : 1850-1855, 2003, p. 288.

progrès accomplis dans le domaine politique et social seraient désavoués, la postérité retiendra la valeur esthétique de l'expérience de 1848 : « il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République¹ ». Pour ces raisons, il est souhaitable que la critique reconsidère l'importance de l'éloquence de Lamartine ; une édition critique des discours du poète serait un outil inappréciable pour poursuivre les études dans ce domaine.

1. « Sur la présidence », dans *La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques*, éd. cit., t. V, 1865, p. 470.

Bibliographie

Sources primaires

Correspondance d'Alphonse de Lamartine (1830-1867), textes réunis, classés et annotés par Christian Croisille avec la collaboration de Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, 7 vol., 2000-2003.

Correspondance d'Alphonse de Lamartine. Deuxième série (1807-1829), textes réunis, classés et annotés par Christian Croisille avec la collaboration de Marie-Renée Morin, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, 5 vol., 2004-2007.

Correspondance de Lamartine, publiée par Mme Valentine de Lamartine, Paris, Hachette, 6 t., 1873-1875.

La France parlementaire (1834-1851). Œuvres oratoires et écrits politiques, par Alphonse de Lamartine, précédés d'une étude sur la vie et les œuvres de Lamartine, par Louis Ulbach, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 6 t., 1864-1865.

LAMARTINE, Alphonse de, *Avertissements, préfaces et propos sur la poésie et la littérature*, textes réunis et présentés par Christian Croisille, Paris, Honoré Champion, coll. Textes de littérature moderne et contemporaine, 2009.

LAMARTINE, Alphonse de, *Cours familier de littérature. Un entretien par mois*, Paris, chez l'auteur, 28 vol., 1856-1869.

LAMARTINE, Alphonse de, *Histoire de la Révolution de 1848*, Bruxelles, Société typographique belge, 2 vol., 1849.

LAMARTINE, Alphonse de, *Histoire des Girondins* [1847], introduction et notes de Jean-Pierre Jacques, Paris, Plon, coll. Les Mémoires, 2 vol., 1984.

LAMARTINE, Alphonse de, *Méditations poétiques. Nouvelles méditations poétiques*, édition établie, présentée et annotée par Aurélie Loiseleur, Paris, Le Livre de Poche, coll. Classiques, 2006.

LAMARTINE, Alphonse de, *Œuvres poétiques*, édition présentée, établie et annotée par Marius-François Guyard, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1977.

LAMARTINE, Alphonse de, *Sur la politique rationnelle*, Paris, Gosselin, 1831.

LAMARTINE, Alphonse de, *Trois mois au pouvoir*, Paris, Michel Lévy Frères, 1848.

LAMARTINE, Alphonse de, *Voyage en Orient (Souvenirs, impressions, pensées et paysages, pendant un voyage en Orient (1832-1833) ou Notes d'un voyageur)*, édition présentée, établie et annotée par Sophie Basch, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 2011.

Lamartine. La politique et l'histoire, présenté par Renée David, Paris, Imprimerie Nationale, coll. Acteurs de l'histoire, 1993.

Sources secondaires

Ouvrages et articles sur Lamartine

BARRÈRE, Pierre, « La musique dans la poésie de Lamartine », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 36, n° 4, 1929, p. 511-536.

BARTHOU, Louis, *Lamartine orateur*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1916.

BERTRAND, Jean-Pierre et Pascal Durand, *La modernité romantique : de Lamartine à Nerval*, Paris, Les Impressions nouvelles, coll. Réflexions faites, 2006.

CROISILLE, Christian, « Le dossier Lamartine », *Romantisme*, n° 1-2, 1971, p. 230-250.

DUPART, Dominique, *Le Lyrisme démocratique ou la naissance de l'éloquence romantique chez Lamartine 1834-1849*, Paris, Honoré Champion, 2012.

GUILLEMIN, Henri, *Lamartine en 1848*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948.

Lamartine, le poète et l'homme d'État, catalogue de l'exposition éd. par Marie-Renée Morin et Denis Pallier, Paris, Bibliothèque nationale, 1969.

Lamartine, œuvres et ouvrages le concernant, livre réalisé par un groupe de travail du Pôle Lamartine, composé de Anne-Marie Doucet, Martine Dupeuble, Guy Fossat et avec l'appui des bibliothécaires Charles Angeli et Marie-Noëlle Guillemin, Académie de Mâcon, mise à jour de mars 2017. Disponible sur le site internet de l'Académie de Mâcon, <https://fr.calameo.com/read/004546735ba578a34b98b>. Page consultée le 03/07/2019.

LOISELEUR, Aurélie, « « LA RÉPUBLIQUE IMAGINAIRE » OU LA POÉSIE AU POUVOIR : L'intrication du poétique et du politique. Un cas exemplaire, Lamartine », *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 26, 2007, p. 293-324.

LOISELEUR, Aurélie, *L'Harmonie selon Lamartine. Utopie d'un lieu commun*, Paris, Honoré Champion, coll. Romantisme et modernités, 2005.

Relire Lamartine aujourd'hui. Actes du colloque international (Mâcon, juin 1990), recueillis et présentés par Simone Bernard-Griffiths et Christian Croisille avec la collaboration de Antoine Court et Marie-Renée Morin, Paris, Librairie Nizet, 1993.

TOESCA, Maurice, *Lamartine, ou l'amour de la vie*, Paris, Albin Michel, 1969.

Ouvrages sur la rhétorique et sur l'éloquence

FUMAROLI, Marc (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne 1450-1950*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

MEYER, Michel (dir.), *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, Paris, Librairie Générale Française, coll. Biblio essais, 1999.

SENGER, Jules, *L'Art oratoire*, quatrième édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1967.

VAILLANT, Alain (dir.), *Écriture/Parole/Discours : littérature et rhétorique au XIX^e siècle*, Saint-Étienne, Éditions Printer, coll. Lieux littéraires / 2, 1997.

Ouvrages sur 1848

AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République. 1848-1852* [1973], Paris, Éditions du Seuil, coll. Points histoire, 2002.

BÉDÉÏ, Jean-Pierre, *La Plume et les barricades : de Lamartine à Baudelaire, les grands écrivains dans la révolution de 1848*, Paris, Express Roularta Éditions, 2012.

DUVEAU, Georges, *1848*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1965.

HAYAT, Samuel, *1848. Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

MILLOT, Hélène et Corinne Saminadayar-Perrin (dir.), *1848, une révolution du discours*, Saint-Étienne, Les Cahiers intempestifs, coll. Lieux littéraires / 4, 2001.

TOURNIER, Maurice, « Le mot « Peuple » en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, n° 9, 1975, p. 6-20.

Ouvrages sur l'histoire de France et des institutions françaises

BOUVERESSE, Jacques, *Histoire des institutions de la vie politique et de la société françaises de 1789 à 1945*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, coll. Cours, 2012. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/purh/5852?lang=it>. Page consultée le 29/10/2019.

CARPENTIER, Jean et François Lebrun, (dir.), *Histoire de France* [1987], en collaboration avec Élisabeth Carpentier, Jean-Marie Mayeur et Alain Tranoy, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points histoire, 2000.

GAUDILLÈRE, Bernard, « La publicité des débats parlementaires (1852-1870) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 4, n° 3, 2008, p. 28.

GAUTHIER, Florence (dir.), *Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage, 1789-1804*, Paris, Société des études robespierristes, coll. Études révolutionnaires n° 2, 2002.

KALIFA, Dominique, Philippe Régner, Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, coll. Opus magnum, 2011.

Critique littéraire générale

BÉNICHOU, Paul, « Jeune-France et Boussingots : essai de mise au point », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 71, n° 3, 1971, p. 439-462.

BÉNICHOU, Paul, *Le Sacre de l'écrivain* [1973], *Le Temps des prophètes* [1977], *Les Mages romantiques* [1988], dans *Romantismes français*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2 t., 2004.

GARGUILO, René, « Un paternalisme littéraire : Chateaubriand, Lamartine, Hugo et la littérature prolétarienne », *Romantisme*, n° 39, 1983, p. 61-72.

GUELLEC, Laurence, « Du style démocratique en littérature », *Esprit*, n° 262 (3/4), mars-avril 2000, p. 28-39.

PETITIER, Paule, *Littérature et idées politiques au XIX^e siècle : 1800-1870* [1996], ouvrage publié sous la direction de Claude Thomasset, Paris, Armand Colin, coll. 128. Lettres, 2005.

VAILLANT, Alain (dir.), *Le romantisme : dictionnaire*, Paris, CNRS éditions, 2012.

Sources du XIX^e siècle

BAUDELAIRE, Charles, *Correspondance*, édition de Claude Pichois avec la collaboration de Jean Ziegler, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. I : janvier 1832-février 1860, 1973.

CHATEAUBRIAND, François-René de, *Essai sur les révolutions ; Génie du christianisme*, texte établi, présenté et annoté par Maurice Regard, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1978.

FLAUBERT, Gustave, *L'Éducation sentimentale* [1869], dans *Œuvres : L'Éducation sentimentale, Trois contes, Bouvard et Pécuchet*, édition établie et annotée par Albert Thibaudet et René Dumesnil, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1936.

HUGO, Victor, *Hugo orateur*, dossier et notes réalisés par Myriam Roman, lecture d'image par Valérie Lagier, Paris, Gallimard, coll. Folioplus classiques, 2015.

HUGO, Victor, *Les Contemplations* [1856], dans *Œuvres poétiques*, édition établie et annotée par Pierre Albouy, préface par Gaëtan Picon, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1967.

HUGO, Victor, *Odes et Ballades*, dans *Œuvres poétiques*, édition établie et annotée par Pierre Albouy, préface par Gaëtan Picon, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, t. I, 1964.

HUGO, Victor, *Quatrevingt-treize* [1874], édition présentée, établie et annotée par Yves Gohin, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 1979.

HUGO, Victor, *William Shakespeare* [1864], dans *Œuvres complètes de Victor Hugo. Philosophie – II*, Paris, Albin Michel, 1937.

LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 17 t., 1866-1876.

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin de, *Causeries du lundi*, Paris, Garnier Frères, t. XI, [s.d.].

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin de, *Les Cahiers de Sainte-Beuve suivis de quelques pages de littérature antique*, Paris, Lemerre, 1876.

STAËL, Germaine de, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* [1800], dans *Œuvres*, édition établie par Catriona Seth, avec la collaboration de Valérie Cossy, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 2017.

STERN, Daniel (pseudonyme de Marie de Flavigny, comtesse d'Agoult), *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}, 1869.

TIMON (pseudonyme de Louis-Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin), *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, onzième édition, 1842.

Numéros du Moniteur Universel

Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française, n° 58, 27 février 1848.

Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française, n° 68, 8 mars 1848.

Le Moniteur universel. Journal Officiel de la République Française, n° 72, 12 mars 1848.

Documents audiovisuels

Émission de radio

« Alphonse de Lamartine (1790-1869), la politique lyrique », documentaire de Stéphane Bonnefoi réalisé par Assia Khalid, dans *Toute une vie*, diffusé le 04/01/2020, <https://www.franceculture.fr/emissions/une-vie-une-oeuvre/alphonse-de-lamartine-1790-1869-la-politique-lyrique>.

Sitographie

« Alphonse, Marie, Louis de Lamartine » sur le site internet de l'Assemblée nationale : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/9648. Page consultée le 27/10/2019.

« Pôle Lamartine » sur le site internet de l'Académie de Mâcon : <https://academiedemacon.fr/poles/pole-lamartine/>. Page consultée le 03/07/2019.